

# Bastide

**GROUPE**

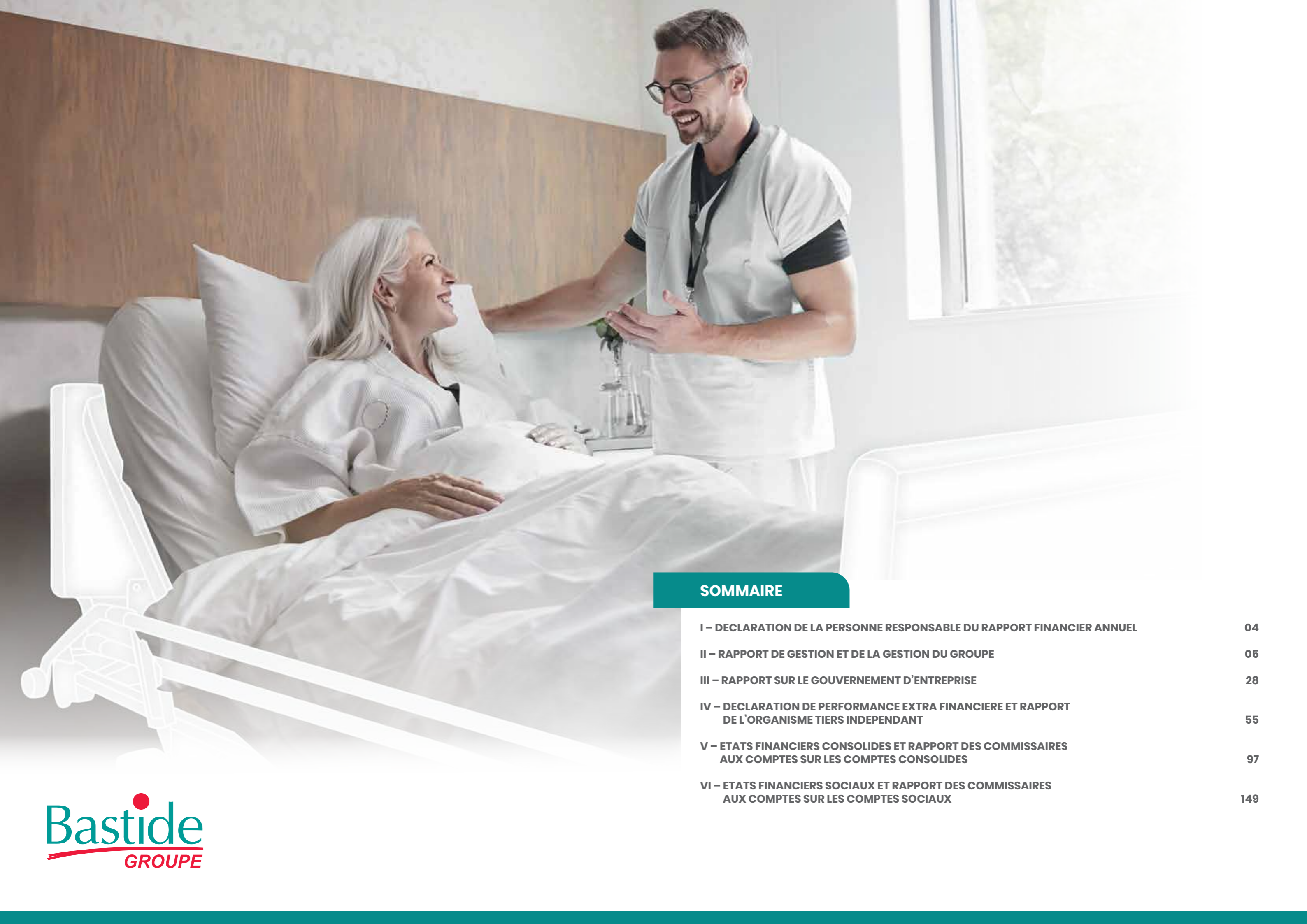
Bastide  
**GROUPE**  
SIÈGE SOCIAL

## Rapport Financier Annuel

Exercice clos du 30 juin 2022

Bastide Le Confort Médical  
SA au capital de 3.309.983,5 euros  
12 avenue de la Dame – Centre Euro 2000  
30132 CAISSARGUES  
305 635 039 RCS NIMES

Ce rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport annuel financier annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site l'adresse <http://www.bastide-groupe.fr>, dans la rubrique « Investisseurs » – puis rubrique « Documentation » – et enfin rubrique « Rapports financiers ».



## SOMMAIRE

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	04
II – RAPPORT DE GESTION ET DE LA GESTION DU GROUPE	05
III – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE ET RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT	55
V – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	97
VI – ETATS FINANCIERS SOCIAUX ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	149



## I – DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET LA REGULARITE DES COMPTES

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint en page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Caissargues, le 25 octobre 2022

**Vincent BASTIDE**

Président Directeur Général

## II – RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2022, et d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.



## PREMIERE PARTIE

### RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2022

## I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1. Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a évolué au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 240.444.025 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 276.523.541 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 249.781.235 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2022,

soit une diminution de 9,67 % sur l'exercice par rapport au 30 juin 2021.

La société a réalisé des ventes de marchandises pour un montant de 116.664.304 € contre 125.496.338 € pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Cette diminution de 7,04 % entre N et N-1 s'explique par une baisse des ventes d'EPI de 74 % (-33.083 K€), au transfert de l'activité de l'activité Stomatologie-Urologie-Cicatrisation sur une autre entité du groupe (-2.307 K€), les ventes de marchandises hors EPI ayant augmenté de 6,9 %.

Les activités de Prestation de Santé à Domicile et la location de matériel médical aux particuliers et aux collectivités ont, pour leur part, diminué de 11,86 % portant le chiffre d'affaires réalisé à 133.116.932 € à la clôture de l'exercice 30 juin 2022 contre 151.027.202 € pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les charges de personnel ont également connu une diminution sur la période du fait du transfert de l'activité de l'activité Stomatologie-Urologie-Cicatrisation sur une autre entité du groupe et de la diminution des besoins de personnels en lien avec la suractivité passée durant la période COVID.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.056.119 € contre 5.884.304€ au 30 juin 2021. La variation du résultat s'explique par les effets décrits plus tôt à savoir : une diminution du volume de marge qui avait été généré par les EPI au plus fort de la crise COVID, compensée en partie par la baisse des coûts de personnel ainsi que la baisse des AACE (diminution des coûts de sous-traitance et des frais de colloques et séminaires notamment).

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 1.037.036 € entre l'exercice clos au 30 juin 2022 contre 3.912.664 € pour clos au 30 juin 2021. La variation s'explique par la croissance des dividendes reçus et des intérêts d'emprunts ainsi que par une différence d'écart de change défavorable.

Il est à noter un résultat exceptionnel de -9.442.833 € principalement constitué d'amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisitions sur titres ainsi qu'aux charges exceptionnelles sur exercices antérieurs. Il est à noter qu'il a été procédé à une correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations de la Société.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2022.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 439.344 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 120.819 €.

En tant que société tête d'intégration fiscale, la société bénéficie d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 4.191.900 € pour cet exercice, contre un produit d'impôt de 1.334.181 € pour le précédent.

L'entité réalise un déficit de 345.103 € pour l'exercice clos au 30 juin 2022, contre un bénéfice de 8.918.314€ pour l'exercice précédent.

Conformément aux recommandations de la holding animatrice du Groupe, B FINANCE et PARTICIPATIONS, et dans de la cadre de la stratégie du Groupe qu'elle contribue à définir, la Société a procédé à plusieurs acquisitions et a développé les activités (notamment sur le numérique) selon les axes stratégiques préconisés.

### 2. Comptes consolidés Bastide, le Confort Médical - Situation des filiales

#### 2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 382 706 K€) pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 444 073 K€) pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 468 300 K€) pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Le coefficient de marge brute est passé de 63,11 % pour l'exercice clos le 30 juin 2021 à 65,51 % pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 38.888 K€) pour l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 36.982 K€) pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Le coût de l'endettement financier brut passe de -8.905 K€) pour l'exercice clos le 30 juin 2021 à -10.204 K€) pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de -5.928 K€), il ressort un bénéfice net de 14.326 K€) pour l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 14.347 k€) pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

## 2.1. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022

Société / Métier	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat d'exploitation (en K€)	Résultat net (en K€)
<b>Assistance respiratoire</b>			
AIR + Santé SAS	2 421	1 034	754
Apnée Médical SAS	2 162	503	381
Assistance Technique Santé SAS	3 139	1 439	1 111
B2	60	56	41
B2R SAS	3 092	1 162	859
Bastide respiratoire Nimes	0	-1	-1
Bastide respiratoire Rhones	0	0	0
Bastide respiratoire Alsaces	0	0	0
Bastide respiratoire Paca	0	0	0
Bastide respiratoire Lr	0	0	0
Bastide respiratoire Caen	1 749	292	240
Bastide respiratoire Aveyron	912	140	102
Bastide respiratoire Bayonne	1 936	372	273
Bastide respiratoire Savoie	3 070	987	727
Bastide respiratoire Midi Pyrénées	0	0	0
Intégral Santé	0	-89	-89
Bordo2 Médical SAS	210	-117	-117
Lorair	1 587	325	243
Dom'Air SARL	5 676	241	117
Dom'Air Sante Val de Loire	158	-398	-403
FB Consult SAS	1 858	356	197
Humanair Médical SAS	2 959	-215	-304
Médical Plus SAS	2 354	648	462
Service Oxygène 31 SAS	1 680	542	388
Service Oxygène SAS	3 320	837	656
Service Oxygène Ouest SAS	0	-5	-6
Loiret Service Oxygène SAS	151	316	-321
Maintien à Domicile 13 SAS	720	118	54
Alveol'Air	1 740	729	542
Dom'air val de loire	158	-399	-403
Expresspoly	1 049	53	24
Aramis	49	-229	-231
Ouest Médical Air	449	46	32
Home Respi	955	316	237
<b>Nutrition, perfusion, diabétologie, stomathérapie, urologie, Cicatrisation</b>			
Cicadum	2 971	72	44
Cicaplus	3 057	154	-107
AB2M SAS	3 692	427	315
AIXPERF	6 676	991	726
Anissa Pâtisserie SARL	574	3	-3
BCG	281	-22	-23
BCS	7 043	220	156
Corsica Santé SAS	1 630	439	312
Corsica Santé 2A	5	-169	-169
Diabsanté	2 734	51	32
Diabsante Alpes	0	-153	-154
Diabsanté Rhones	0	-131	-132
Diabvie SAS	97	-241	-257
Dynavie SAS	1 038	201	141

Experf Aquitaine	6 731	788	567
Experf Centre	5 481	133	85
Experf Languedoc Roussillon	5 310	532	374
Experf Nord	5 074	-602	-607
Experf Nord-Est	Néant		
Experf Paca	1 630	64	59
Experf Rhône Alpes	9 646	928	829
Experf Vaucluse Drome	1 994	56	49
ATOOUTSOIN	1 881	91	65
IPAD Médical SAS	1 464	95	76
Medsoft SAS	5 373	37	-348
Hospitalisation à Domicile 13 SAS	1 009	137	134
Omnidom SAS	751	-78	-93
Santelynes SAS	1 209	237	173
Sphère Santé SAS	15 218	1 573	967
TCM Pharma SAS	2 658	1 082	818
Ulimed SAS	12 527	185	-47
Livramedom	10 331	-777	-839
BPDM	1 571	353	253
Maxicare	4 352	2 232	1 621
<b>Vente sur internet</b>			
Sphère Santé SAS	15 218	1 573	967
Distrimed	13 243	1 230	918
<b>Prestation de santé générale</b>			
Confortis SAS	9 546	3 528	2 716
Entedom SAS	2 214	256	208
Up to Date	1 988	-96	-104
<b>Filiales à l'étranger</b>			
AFPM SA	-	- 73 924	- 38 265
Bastide Médical Suisse	-	- 5 803	- 5 701
Business On the Go	0	168 067	164 734
Bastide Homecare Development	-	- 4 281	- 465 149
Bastide Medical Ibersalud	504 967	- 31 693	- 59 010
Baywater Healthcare	37 045 084	2 325 443	2 761 315
Bimeda	2 770 550	181 272	206 430
Devco	-	- 9 773	59 403
Dorge Medic	3 628 536	248 884	- 249 640
Dyna Medical	6 334 658	369 308	215 165
Intus	2 796 713	479 158	199 651
Praximed	-	-	-
Promefa	2 114 446	18	3 551
Sodimed	5 947 662	- 38 132	- 81 562
Airmedical Products	1 505 897	163 071	155 556
Neumotec	506 237	37 681	1 059
Keylab	8 210 816	2 735 612	1 950 707
Medpro Respiratory Care (février-juin)	3 679	414	408
<b>Fonctions supports</b>			
Bastide Franchise SAS	3 823	997	918
Bastide Groupe SAS	10 829	622	325
New Médical Concept SAS	23 888	863	806
Selenis	359	17	10
Care innov	129	-145	-145
SB formation	36	-91	-95



### 3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe a rééquilibré la géographie de ses métiers à la faveur de l'arrêt d'un contexte « COVID » qui avait ralenti les activités de prestation de santé et fait exceptionnellement croître l'activité de négoce. Le Groupe a cependant dû faire face à un contexte général d'inflation au travers duquel il a dû repenser certaines de ses pratiques afin de dégager des leviers opérationnels nécessaires à la protection de ses marges. Ces difficultés conjoncturelles se sont aussi couplées à une baisse des remboursements sur les traitements de l'apnée du sommeil ainsi que sur les pompes à insuline représentant un impact global d'environ 4 millions d'euros.

### 4. Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide le Confort Médical.

L'estimation de ces engagements au 30 juin 2022 ressort à 867.144 € et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

## II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

### 1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical

Au 30 juin 2022, le capital social s'élevait à 3.309.983,55 euros, correspondant à 7.350.928 actions ordinaires et 4.591 actions de préférence, de 0,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant 11.407.324 droits de vote théoriques et 11.342.065 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Etant précisé que l'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (autodétention) ainsi que des droits de vote double.

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détient, directement et indirectement, 3.999.945 actions de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, représentant 7.966.782 droits de vote, soit 54,39 % du capital et 69,86 % des droits de vote, selon la répartition suivante :

	% capital	% droits de vote
SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE	53,00	68,10
FINANCIERE BGV	1,24	1,60
Vincent BASTIDE	0,11	0,14
Guy BASTIDE	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS
<b>Total concert</b>	<b>54,39</b>	<b>69,86</b>

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

### 2. Prises de participation réalisées au cours de l'exercice

Le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe au cours de l'exercice.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de :

- 51 % des droits sociaux de la société CARE SERVICES (prestataire de programmation informatique);
- 4,8 % des droits sociaux de la société BORDO<sup>2</sup> MEDICAL (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire), portant sa participation à 100 %;
- 100 % des droits sociaux de la société HOME RESPI (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire);
- 70 % des droits sociaux de la société MAXICARE (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire);
- 70 % des droits sociaux de la société DISTRIMED (prestataire de santé spécialisé dans la vente de matériel médical sur internet);
- 100 % des droits sociaux de MEDPRO RESPIRATORY CARE basée au Canada (opérateur majeur de l'assistance respiratoire).

### 3. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a, au cours de l'exercice clos, ouvert des nouvelles franchises.

- LONS LE SAUNIER (Jura), concept agence, juillet 2021
- BEAUVAIS (Oise), concept agence, aout 2021
- AUCH (Gers), concept agence, aout 2021
- DUCOS (Martinique), concept agence, septembre 2021
- LIBOURNE (Gironde), changement de concept agence, septembre 2021
- BLOIS (Loir et Cher), changement de concept agence, novembre 2021
- MARGNAGNE (Bouches du Rhône), concept maintien à domicile, janvier 2022
- ANGERS (Maine et Loire), concept agence, mars 2022
- LES SABLES D'OLONNES (Vendée), concept agence, mars 2022

## 4. Autres événements significatifs

La société a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire.

Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoit notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,2 au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2022.

Le ratio de levier pourra être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée au cours des périodes de test se terminant le 31 décembre 2022 et/ou le 30 juin 2023, sous réserve que le ratio de levier soit toujours strictement inférieur à 4. Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16. A la date du 30 juin, le covenant en vigueur est respecté.

Ce nouveau contrat de crédits a été conclu avec une échéance de 3 ans, une extension de deux ans pouvant être sollicitée par l'emprunteur et dont l'accord est conditionné à la majorité des prêteurs. Ce contrat comporte aussi une clause accordéon sur sa partie RCF, prévoyant une possible extension de 20 millions d'euros.

Il est à noter que le Groupe a obtenu l'alignement de ces conditions auprès de ses prêteurs obligataires, les droits de ces prêteurs étant pari-passu à ceux mentionnées ci-avant.

Par ailleurs depuis le 15 décembre 2021, une convention d'animation unit la société avec B Finances & Participations, holding animatrice du Groupe. Cette convention vise à délivrer diverses évaluations d'options stratégiques, financières, commerciales ou opérationnelles et assurer la coordination de la politique générale du Groupe Bastide incluant l'ensemble de ses participations.

## III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

### 1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Aucun évènement significatif relatif à l'actionnariat et à la Direction de la Société n'est intervenu depuis la clôture.

### 2. Nouvelles acquisitions

Depuis la clôture, la Société a procédé aux acquisitions suivantes :

- acquisition de la société de la 4S e-MED à hauteur de 100 % le 3 octobre 2022. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire dans la région du Grand Est,

- acquisition de 100 % du Groupe PROBACE, lequel exerce son activité dans le domaine de la perfusion,
- acquisition de 51 % de la société GENIUM SRL basée à Milan (Italie) (spécialisées dans la vente à distance sur catalogue spécialisé).

## 3. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a réalisé de nouvelles ouvertures de franchise.

- LA ROCHE SUR YON (Vendée), concept agence, septembre 2022
- OSNY (Ile de France), concept agence, aout 2022
- VERDUN (Meuse), concept MAD, aout 2022
- PARIS (Ile de France), concept agence, juillet 2022
- AUXERRE (Yonne), concept local, octobre 2022

## 4. Autres évènements significatifs

Le Groupe a sollicité auprès de son pool de prêteurs l'extension de son contrat de crédits pour la ligne « uncommitted » de 20 millions d'euros. Au regard des performances délivrées et de l'ensemble des arguments soulevés auprès du pool bancaire, ce dernier a accordé le 21 juillet 2022 cette extension en convertissant la ligne sous le format « committed » et complétant celle-ci d'une capacité additionnelle de 10 millions d'euros, portant ainsi la capacité de tirage additionnelle à 30 millions d'euros.

Le Groupe a, par ailleurs, formulé le 13 octobre 2022 une demande d'extension du terme du crédit de deux ans auprès de l'agent du pool.

## 5. Evolution prévisible

Le Groupe est confiant dans sa capacité à maintenir une croissance organique solide sur 2022-2023 résultant notamment d'une accélération de la dynamique de croissance dans le « Respiratoire » et d'une base de comparaison moins exigeante dans l'activité Maintien à Domicile.

Sur les préconisations de la société B FINANCE & PARTICIPATIONS, Société Animatrice du Groupe, la Société entend poursuivre son développement stratégique notamment par des acquisitions de sociétés de prestation de santé à domicile (prioritairement à l'étranger mais éventuellement en France afin de compléter son maillage territorial). En outre, le Groupe continuera à soutenir ses efforts sur le développement de ses parts de marché et la croissance organique grâce à la mise en œuvre de multiples projets de développement techniques et humains.

Le Groupe affirme par ailleurs mettre l'accent sur la performance interne autour des sujets ayant une incidence forte sur la génération de trésorerie nette (facturation client, réduction des niveaux de stocks, maîtrise des investissements productifs).

Ainsi, le Groupe Bastide vise de franchir le cap des 520 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022-2023, hors nouvelles opérations de croissance externe.

## IV - RACHAT D'ACTIONNAIRES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (article L. 22-10-62 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2021.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées au titre du contrat de liquidité par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022 sont explicitées ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Société détenait 43.683 titres.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, la Société a acheté 56.537 actions au cours moyen de 39,8679 euros et a vendu 56.144 actions au cours moyen de 39,8495 euros au titre du contrat de liquidité.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, la Société a acheté 6.500 actions et n'a vendu aucune action au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2022, la société Bastide Le Confort Médical détient 71 835 actions, 8 576 au titre du contrat de liquidité, avec 21 849 et 28 334 actions en autodétention et 13 076 au titre du contrat de rachat, soit au total 0,98 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

## V - TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe V) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

## VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se solde par une perte -345.103 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

*Origine :*

Perte de l'exercice	-345.103 €
---------------------	------------

*Affectation :*

En totalité au compte « Report à nouveau »	-345.103 €
--	------------

Lequel s'élèverait à la somme de 9.053.859 euros après affectation

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021.

## VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### 1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

### 2. Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, la filiale BASTIDE INNOVATION, a vocation à œuvrer dans ce domaine en développant en interne ou avec l'aide de partenaires de nouveaux services permettant d'améliorer la qualité des prestations délivrées par le Groupe. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.



## VIII - ENDETTEMENT

La société porte une dette nette bancaire (syndiquée et bilatérale) assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 322 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

La documentation juridique du financement bancaire et obligataire (tous deux étant traités paripassu) établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 4.2 de la dette financière nette (incluant les dettes d'earn-out et l'endettement lié à l'ancien périmètre défini par IAS 17) rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la société.

## IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2022 :

En milliers d'euros	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées	13 145					11 756	69 364					42 145	
Montant total des factures concernées TTC	23 949 812	5 725 743	1 518	-23 733	-275 913	5 427 614	26 028 453	1 449 808	583 503	890 282	2 061 356	4 984 949	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	14.78 %	3.53 %	0.00 %	-0.01 %	-0.17 %	3.35 %							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							10.42 %	0.58 %	0.23 %	0.36 %	0.83 %	2.00 %	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues			516						N/A				
Montant total des factures exclues TTC			560930						N/A				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuel : Non						Délais contractuel : Non					
		Délais légaux : Loi LME						Délais légaux : Loi LME					

## X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE ET CESSION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

## XI – ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2022 est de 13.460 actions ordinaires au titre de la participation et de 4.591 actions de préférence inscrites au nominatif.

La loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cette obligation est toutefois maintenue lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire.

## XII – INFORMATIONS SOCIALES

Ces informations sont explicitées au chapitre XV dans la déclaration de performance extra financière.

## XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

### 1. Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

Catégorie de risques	Facteurs de risques	Probabilité	Impact
Risques liés à l'activité	Risques réglementaires	Fort	Modéré
	Risques liés à l'innovation	Modérée	Modéré
	Risque de réputation	Modéré	Faible
Risques financiers	Risque de déconventionnement et perte d'autorisation	Faible	Fort
	Risque lié à l'inflation	Fort	Modéré
	Risque de contrepartie	Faible	Faible
Risques liés aux systèmes d'informations	Risque de liquidité	Faible	Faible
	Risque de taux d'intérêt	Faible	Modéré
	Indisponibilité totale des systèmes d'informations (cyberattaque),	Faible	Modéré
Risques organisationnels	Fuite d'informations confidentielles et stratégiques.	Faible	Modéré
	Risques liés à la gestion des ressources humaines	Faible	Modéré
	Disponibilités/approvisionnement des dispositifs médicaux	Faible	Modéré

## 2. Procédures de contrôle mises en place par la Société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2022.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

### 2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

### 2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

#### 2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale, assistés par les services supports du Groupe.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

#### 2.1.1.2. Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la Société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

### **2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne**

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions - l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne,
- les différents responsables des services administratifs du Groupe, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
  - en encadrant la mise en place de procédures et,
  - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

### **2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne**

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement)).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

## **2.2. Les procédures externes de contrôle**

### **2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle**

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.



### 2.2.2. Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

### 2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

## XIV – MONTANTS DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS INTER ENTREPRISES

La Société et ses filiales n'ont pas eu recours à ce dispositif légal.

## XV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

## XVI – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

## DEUXIEME PARTIE

### RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

## I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

## II – ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTION EN CAS DE RACHAT D'ACTION

NEANT

## III – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION PAR LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2021.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2021.

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.488.633euros.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

## IV – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de :

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.
4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## V - AUTORISATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONNAIRES DE PREFERENCE 1 A DES SALARIES OU A DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE OU DU GROUPE

Il est demandé à l'Assemblée Générale (i) de mettre fin à la délégation en cours - votée à l'occasion de l'assemblée générale du 18 décembre 2019 – et (ii) d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence 1 au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le montant nominal de chaque Action de Préférence 1 ainsi attribuée gratuitement serait de quarante-cinq centimes d'euros et le nombre d'Actions Ordinaires issues de la conversion ne pourrait dépasser 3 % du capital social.

L'attribution définitive des Actions de Préférence 1 serait assujettie aux objectifs définis par le Conseil d'Administration.

L'attribution des Actions de préférence 1 aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera définie par le Conseil d'Administration qui fixera également la durée pendant laquelle les bénéficiaires devront conserver ces actions sous réserve des exceptions légales applicables.

La conversion des Actions de Préférence 1 en Actions Ordinaires ne pourrait avoir lieu que sous réserve de la constatation de la réalisation des conditions de performance définies par le Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre cette attribution gratuite d'Actions de Préférence 1 et notamment créer une réserve spéciale à l'effet de libérer la valeur nominale des Actions de Préférence, déterminer l'identité des bénéficiaires, ainsi que le nombre d'Actions de Préférence 1 attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions.

## VI - RATIFICATION DE L'ABSENCE DE TRANSFERT DES TITRES SUR Euronext Growth Paris

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2020 avait autorisé le transfert de cotation des instruments financiers de la Société du compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral organisé Euronext Growth Paris.

Compte tenu du contexte macroéconomique et des perspectives de développement du Groupe notamment à l'étranger, le Conseil d'administration a considéré en juillet 2021 que ce transfert n'était plus pertinent.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de ratifier la décision du Conseil d'administration du 8 juillet 2021 de renoncer au transfert de cotation des instruments financiers de la Société du compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral organisé Euronext Growth Paris.

Fait à Caissargues

Le 25 octobre 2022

**Le Conseil d'Administration**

*Monsieur Vincent BASTIDE*

## ANNEXE V

### RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/18	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2020	Exercice 30/06/2021	Exercice 30/06/2022
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3.303.284,40	3.305.196	3.305.974,95	3.306.788,55	3.309.983
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7.340.632	7.344.880	7.346.611	7.348.419	7.355.519
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
- par les actions de préférence	5.200	7.000	19.000	24.200	22.600
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors - taxes	197.750.236	205.771.010	240.444.025	276.523.540	249.781.235
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	22.433.000	14.567.000	27.243.887	14.567.446	22.433.166
Impôts sur les bénéfices	- 1.678.029	- 1.699.737	- 1.269.487	- 1.880.728	-4.004.574
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	1.258.315	- 6.198.062	4.428.389	8.918.314	-345.103
Résultat distribué	1.908.564	0	1.984.073	1.984.073	0
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	3,34	-2,21	3,52	4,51	3,40
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,17	-0,84	0,60	1,21	-0,05
Dividende attribué à chaque action	0,26	0	0,27	0,27	0
<b>IV PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.543	1.564	1.681	1.761	1.678
Montant de la masse salariale de l'exercice	42.082.941	41.826.244	43.565.029	46.863.833	46.285.947
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	13.012.899	13.163.298	13.495.388	15.303.310	13.879.875



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des termes du rapport sur le gouvernement d'entreprise de notre Société relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le présent rapport a été établi par le Conseil d'Administration et a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions fonctionnelles de la Société, notamment les Directions Juridique Financière et des Ressources Humaines.

## 1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère aux préconisations Middlenext, sous réserve des exclusions justifiées dans le présent rapport, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 et 2021, considérant qu'il est adapté à sa gouvernance et à la structure de son actionariat. Ce Code est disponible sur le site Internet de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Conseil d'Administration, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, a pris connaissance des points de vigilance du Code et s'est en outre attaché tout au long de l'exercice à veiller à leur prise en considération dans le respect des spécificités de l'activité et du fonctionnement du Groupe Bastide.

	Thèmes	Conformité
R1	Déontologies des membres du conseils	Dans le règlement et dans la charte
R2	Conflit d'intérêt	Conforme
R3	Composition du conseil – présence de membre indépendants	Conforme
R4	Information des membres du conseil	Conforme
R5	Formation des administrateurs	Conforme
R6	Organisation des réunions du conseil et des comités	Conforme
R7	Mise en place des comités	Conforme
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Non Conforme
R9	Mise en place du règlement intérieur du conseil	Conforme
R10	Choix de chaque administrateur	Conforme
R11	Durée des mandats des membres du conseil	Conforme
R12	Rémunération de l'administrateur	Conforme
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Conforme
R14	Relation avec les actionnaires	Conforme
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Non Conforme
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Conforme
R17	Préparation de la succession des dirigeants	Non Conforme
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Conforme
R19	Indemnités de départ	Sans objet
R20	Régimes des retraites supplémentaires	Sans objet
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Conforme
R22	Revue des points de vigilance	Non Conforme

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

### 2.1. Le Conseil d'Administration

#### 2.1.1. Composition du Conseil d'Administration

##### 2.1.1.1. Informations relatives aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il veille à s'assurer de la complémentarité des profils des administrateurs, en particulier, en termes de compétences (expertise du monde médical, connaissances comptables et financières, etc.). Il veille également à maintenir un taux d'indépendance du Conseil approprié à la structure actionnariale de la Société, ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2022, le Conseil d'Administration était composé de six membres présentés ci-après :

#### Vincent BASTIDE

##### Présentation :

- Président Directeur Général
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 29 décembre 1997
- Date du dernier renouvellement : 30 juin 2021
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2024

##### Carrière :

Titulaire d'une maîtrise de marketing, Vincent BASTIDE a occupé successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est et de directeur d'exploitation du Groupe Bastide. Il est aujourd'hui administrateur et Président Directeur Général de la Société.

#### Julie CAREDDA

##### Présentation :

- Membre indépendant
- Membre du Comité d'Audit et des Risques
- Expertise financière et opérationnelle
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 8 juillet 2021
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2024

##### Carrière :

Julie CAREDDA a travaillé pendant plus de 20 ans au sein du cabinet KPMG où elle a développé une double expertise en Audit et Conseil en digital et nouvelles technologies. Elle a accompagné des entreprises dans la définition et la mise en place de leur stratégie pour augmenter la croissance, réduire les coûts et/ou mieux gérer les risques de leurs activités grâce aux nouvelles technologies dans plusieurs secteurs (Assurance, Banque, Biens de consommation et Distribution, Énergie, Life sciences, Technologies et Transport). Depuis 2020, elle exerce cette activité de conseil de manière indépendante.

#### Robert FABREGA

##### Présentation :

- Membre indépendant
- Président du Comité d'Audit et des Risques
- Expertise financière
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 8 juillet 2021
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2024

##### Carrière :

Diplômé d'expertise comptable, Robert FABREGA a fondé et dirigé durant 39 ans un cabinet d'expertise comptable d'audit indépendant. Durant sa carrière il a pu accompagner plusieurs sociétés de croissance de la région Occitanie, certaines étant cotées. Enseignant à l'Université de Montpellier 1, il a en outre occupé différentes fonctions au sein des ordres professionnels, dont celui de Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nîmes de 2009 à 2012. Il a cessé d'exercer en 2020.

#### Kelly GUICHARD

##### Présentation :

- Membre indépendant
- Présidente du comité des nominations des rémunérations et des affaires ESG
- Expertise médicale
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 8 juillet 2021
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2024

##### Carrière :

Médecin psychiatre, le Dr. Kelly GUICHARD est diplômée de neurosciences cliniques et de neurosciences intégratives. Elle est spécialisée dans les pathologies autour du sommeil et exerce actuellement au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux en qualité de Praticien Attaché au « Centre de référence des hypersomnies rares ». Le Dr Kelly Guichard exerce aussi en qualité de médecin du sommeil en clinique privée. Elle est également administrateur au sein de l'entreprise Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine.

#### Olivier MARES

##### Présentation :

- Membre indépendant
- Membre du comité des nominations des rémunérations et des affaires ESG
- Expérience médicale et opérationnelle
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 18 juillet 2019
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2022

##### Carrière :

Le Dr Olivier MARES praticien et chirurgien hospitalier, occupe à ce jour le poste de chef de l'unité de chirurgie ambulatoire du Centre Hospitalier de Nîmes. Il exerce parallèlement des missions de conseils dans le domaine de la santé et occupe divers postes d'administrateurs au sein d'Universités et du monde associatif.

**Présentation :**

- Administratrice représentant les salariés
- Expérience opérationnelle
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur : 15 octobre 2021
- Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2024

**Carrière :**

*Caroline NABONNE est salariée au sein de la société au sein du Pôle Immobilier du Groupe. Le Comité Social et Economique de la Société l'a désignée, le 28 septembre 2021, en qualité d'administrateur représentant des salariés.*

Figure en Annexe 2.1.1.1 la liste des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Groupe Bastide et hors Groupe Bastide.

**Précisions :**

- Monsieur Guy BASTIDE a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de Président Directeur Général à compter du 8 juillet 2021 et Monsieur Vincent BASTIDE a été nommé en remplacement;
- La société BPIFRANCE INVESTISSEMENT a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur et Madame Julie CAREDDA a été nommée en remplacement à compter du 8 juillet 2021 (cooptation);
- Madame Laurence BRANTHOMME a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur et Madame Kelly GUICHARD a été nommée en remplacement à compter du 8 juillet 2021 (cooptation);
- Madame Véronique CHABERNAUD a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur et Monsieur Robert FABREGA a été nommé en remplacement à compter du 8 juillet 2021 (cooptation);
- Madame Dorothee BRAVARD a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat d'administrateur à compter du 8 juillet 2021 et elle n'a pas été remplacée;
- Monsieur Claude VINCENT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 emportant de plein droit la fin de son mandat d'administrateur de représentant des salariés. Madame Caroline NABONNE a été nommée en remplacement.

### 2.1.1.2. Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, la Société s'assure qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration ont la qualité de membre indépendant en répondant aux critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, - ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Ainsi, Julie CAREDDA, Robert FABREGA, Kelly GUICHARD et Olivier MARES sont considérés comme Administrateurs indépendants car ils n'entretiennent avec le Groupe Bastide aucune relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement.

Le Conseil d'Administration, à chaque exercice social et pour la dernière fois lors de sa réunion du 17 octobre 2022 a vérifié que Julie CAREDDA, Robert FABREGA, Kelly GUICHARD et Olivier MARES remplissaient bien les critères d'indépendance rappelés ci-dessus.

### 2.1.1.3. Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration

Depuis sa création le Conseil d'Administration a toujours présenté une mixité dans sa composition.

Au 30 juin 2022, la présence de trois femmes sur un total de six administrateurs siégeant au Conseil d'Administration assure une représentation équilibrée des deux sexes conformément aux dispositions de l'article L.22-10-3 du Code de Commerce qui prohibe un écart du nombre des administrateurs de chaque sexe supérieur à deux dans les conseils d'administration de huit membres au plus.

### 2.1.1.4. Conflits d'intérêts

Le Règlement Intérieur de la Société en vigueur comporte un article relatif aux conflits d'intérêts. Il prévoit l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur. En cas de conflit d'intérêts, il doit s'abstenir de prendre part au débat, et de voter les délibérations concernées.

À la connaissance de la Société :

- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des 5 dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, une mise sous séquestre, une liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou en tant que Directeur Général,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des 5 dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été déchu par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années,
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction,



- il n'existe aucun accord ou arrangement conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, qui aurait permis à un membre du Conseil d'Administration, de Direction ou Directeur Général, d'être sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale,
- il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'Administration, de Direction, ou Directeur Général concernant la cession des titres détenus sur la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de chaque réunion, et pour la dernière fois lors de sa réunion du 17 octobre 2022 a vérifié qu'aucun administrateur n'était en situation de conflit d'intérêt comme mentionné ci-avant.

## 2.1.2. Règlement intérieur et fonctionnement du Conseil d'Administration

### 2.1.2.1. Le Règlement Intérieur

Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, le Conseil d'Administration dispose d'un Règlement Intérieur lequel précise notamment les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les obligations déontologiques des membres, notamment en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration.

### 2.1.2.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société se réunit régulièrement, sur convocation de son Président, soit au siège de la Société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux de présence cumulé sur l'exercice des membres du Conseil d'Administration est de 93 %.

En plus des réunions planifiées, le Conseil d'Administration peut être convoqué sur tout autre sujet ayant une importance significative et est ensuite informé de l'avancement de ces dossiers.

Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et la direction générale.

Les Commissaires aux Comptes participent deux fois par an aux réunions du Conseil, portant sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'orientation et de surveillance.

Depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

Préalablement aux séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information complémentaire auprès des services de la Société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'Administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

Enfin, chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et validé par chaque administrateur. Les procès-verbaux sont ensuite retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Chaque administrateur peut se faire communiquer postérieurement, sur sa demande, copie des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration. Les extraits des procès-verbaux sont certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur Général.

### 2.1.2.3. Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil d'Administration consiste prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de la Société, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- l'analyse et l'approbation des orientations stratégiques présentées par la Direction Générale ;
- la confirmation de la stratégie de croissance externe et des orientations du groupe dans le cadre de son développement international ;
- la mise en œuvre d'opérations financières destinées à conforter les ressources à moyen et long termes de la Société ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2021-2022 ;
- l'approbation du budget pour l'exercice 2022-2023.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, le Conseil d'Administration veille régulièrement à la mise en place d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des personnes clés, dans le respect des spécificités du Groupe. Les lignes directrices du plan de succession des mandataires sociaux sont élaborées le cas échéant en concertation avec le comité des nominations et des rémunérations.

### 2.1.2.4. Evaluation des travaux du Conseil

Afin de se conformer à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext relative à la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil, le Conseil d'Administration procède annuellement à l'auto-évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Néanmoins, le Conseil d'Administration a retenu l'option de ne pas formellement réaliser cette évaluation avec l'aide de consultants extérieurs.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres du Conseil d'Administration à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, ainsi que sur la préparation des travaux, et ce une fois par an.

### 2.1.2.5. Opérations sur titres réalisées par les mandataires

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, aucun mandataire n'a réalisé des opérations sur les titres à l'exception de l'attribution d'ADPA au profit de Vincent BASTIDE. Le Conseil d'Administration a en effet décidé, le 22 mars 2022, de procéder à l'attribution de 100.000 ADP A à Vincent BASTIDE dans le cadre des articles L. 22-10-59 et suivants du code de commerce et de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 15 décembre 2021, en sa 21<sup>ème</sup> résolution

## 2.2. Les Comités du Conseil d'Administration

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux Comités spécialisés: le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG.

Par ailleurs, depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

### 2.2.1. Le Comité d'Audit et des Risques

#### 2.2.1.1. Composition

Depuis 2017, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit et des Risques aujourd'hui présidé par Robert FABREGA, administrateur indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Au 30 juin 2022, Julie CAREDDA et Robert FABREGA sont membres de ce Comité.

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, avec un taux de participation de 100 %.

#### 2.2.1.2. Missions

Le Comité d'Audit et des Risques est doté d'un Règlement Intérieur établi par les membres du Conseil d'Administration le 6 février 2019 et mis à jour le 8 juillet 2021. Celui-ci précise les modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de la Société et des décisions de son Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé en particulier :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- de superviser l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance;
- de l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation adressée au conseil est élaborée conformément à la réglementation; le Comité émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation;
- de la supervision dans le cadre de la désignation ou du renouvellement des commissaires aux comptes, la définition du cahier des charges, le processus d'appel d'offres et son suivi;
- de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission; il tient notamment compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles périodiques réalisés en application de la réglementation. Le comité interroge le commissaire aux comptes afin de savoir s'il est concerné par le contrôle, et si c'est le cas, il lui demande la communication du rapport écrit du H3C;

- du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation;
- de l'approbation des conditions de fourniture des services autres que la certification des comptes par les commissaires aux comptes dans le respect de la réglementation applicable.

#### 2.2.1.3. Principaux travaux au cours de l'exercice

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes semestriels et annuels;
- Le programme d'audit interne ainsi qu'un bilan de réalisation de celui-ci;
- L'analyse actualisée du management des risques Groupe;
- La politique ESG mise en œuvre par le Groupe.

### 2.2.2. Le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG

#### 2.2.2.1. Composition

Depuis octobre 2017, le Conseil d'Administration de Bastide Médical a mis en place un Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG aujourd'hui présidé par Kelly GUICHARD, Administratrice indépendante, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Au 30 juin 2022, Olivier MARES est également membre de ce Comité.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, avec un taux de participation de 100 %.

#### 2.2.2.2. Missions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG est doté d'un Règlement Intérieur établi par les membres du Conseil d'Administration le 6 février 2019 et mis à jour le 8 juillet 2021. Celui-ci précise les modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de la Société et des décisions de son Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG est chargé en particulier :

- d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, ainsi que sur la politique de rémunération et de motivation des dirigeants; notamment la définition des critères objectifs pris en compte pour le calcul des parties variables et l'attribution des stock-options. Parmi ceux-ci, le conseil est très attentif à la prise en compte des critères relatifs à la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE);
- d'évaluer la politique et des procédures ESG mises en place par le Groupe, en ce incluses les questions d'ordre éthique ou concernant les problématiques relatives à la corruption ou au blanchiment;
- d'évaluer la gouvernance du Groupe et formuler les recommandations nécessaires à son efficacité.

### 2.2.2.3. Principaux travaux au cours de l'exercice

Les travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG ont notamment porté sur :

- La supervision de l'établissement des rapports RSE et DPEF ;
- L'établissement du document de politique RH ainsi que sa mise en œuvre ;
- L'examen des conditions de rémunération de la Direction Générale ;
- La supervision des travaux entrepris sur le bilan carbone du Groupe.

### 2.3. La Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par Vincent BASTIDE, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a ainsi retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est assisté de Directeurs Généraux Adjointes - Jean-Claude BRDENK et Olivier JOURDANNEY - qui disposent, à l'égard des tiers, aux termes de délégations de pouvoirs conférées par le Directeur Général, partiellement limités au regard de ceux de ce dernier. Ces limitations portent notamment sur les points suivants (selon des limites financières définies par les délégations de pouvoirs) :

- Cession et acquisition ;
- Signatures d'engagements pour la Société au-delà d'un certain montant ;
- Apport et cession de participations dans d'autres sociétés ou constitution de sûretés sur ces participations ;
- Souscription d'engagements hors bilan,
- Emprunts à l'exception des financements de campagne à moins d'un an ;
- Décision d'accorder toutes cautions et constituer toutes hypothèques ou autres garanties sur tous les biens de la Société.

## 3. PRESENTATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX DE TOUTES NATURES DES MANDATAIRES SOCIAUX INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

### 3.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux, conventions prévues à l'article L.22-10-10 du Code de commerce et procédure d'évaluation des conventions courantes

Les administrateurs de la Société ne détiennent pas d'actions de la Société à l'exception de Vincent BASTIDE.

Aucune opération ou convention n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques de la Société.

Aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration ou la Direction Générale et prévoyant l'octroi d'avantages n'a été conclu avec la Société ou l'une de ses filiales.

A l'exception des conventions visées par le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-10 du Code de Commerce, aucune autre convention n'a été conclue entre l'une des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société.

En application des articles L.22-10-12 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Cette procédure rappelle le cadre réglementaire applicable aux conventions susceptibles d'être conclues. Sa mise en œuvre est confiée à la Direction Juridique de la Société.

A ce titre, il est à noter que la Société a conclu, le 15 décembre 2021, une convention d'animation avec B FINANCE & PARTICIPATIONS, holding animatrice du Groupe. Ces missions relèvent de l'objet même de l'activité propre d'une holding animatrice consistant à acquérir, gérer et valoriser ses participations. En l'absence de rémunération et au regard de l'objet cette convention a été qualifiée de courante conclue à des conditions normales.



### 3.1. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs

#### 3.2.1. Dispositions générales

L'article L.22-10-34 du Code de commerce dispose :

« I.- Dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, l'assemblée générale ordinaire statue sur un projet de résolution portant sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9.

Lorsque l'assemblée générale ordinaire n'approuve pas le projet de résolution mentionné à l'alinéa précédent, le conseil d'administration ou le conseil de surveillance soumet une politique de rémunération révisée, tenant compte du vote des actionnaires, à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Le versement de la somme allouée pour l'exercice en cours en application du premier alinéa de l'article L. 225-45 ou du premier alinéa de l'article L. 225-83 est suspendu jusqu'à l'approbation de la politique de rémunération révisée. Lorsqu'il est rétabli, il inclut l'arriéré depuis la dernière assemblée générale.

Lorsque l'assemblée générale n'approuve pas le projet de résolution présentant la politique de rémunération révisée en application du précédent alinéa, la somme suspendue ne peut être versée, et les mêmes effets que ceux associés à la désapprobation du projet de résolution mentionné au premier alinéa s'appliquent.

II.- Dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, l'assemblée générale statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice par des résolutions distinctes pour le président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, le directeur général, les directeurs généraux délégués, ou pour le président du directoire et les autres membres du directoire ou le directeur général unique.

Les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé au président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, au directeur général, aux directeurs généraux délégués, au président du directoire, aux autres membres du directoire ou au directeur général unique, ne peuvent être versés qu'après approbation par une assemblée générale des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. »

Les sommes portées dans les éléments de rémunération mentionnés répondent exhaustivement au dispositif et aux définitions établis par les articles L.22-10-8, L.22-10-9 et R.22-10-14 du Code de Commerce. Les informations relatives aux parties liées concernant les Dirigeants sont pour leur part mentionnées dans l'annexe des états financiers consolidés.

Le versement des éléments de rémunérations variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du code de commerce.

L'approbation de l'Assemblée générale est requise pour toute modification de ces éléments de rémunération et à chaque renouvellement de mandat.

L'évolution de la rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail est soumise aux processus et recommandations applicables à l'ensemble des Cadres de Direction.

Au cas particulier, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 a été décidée par le Conseil d'Administration le 15 octobre 2021, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG réuni le 13 octobre 2021, et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2021.

Cette politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de l'entreprise par sa cohérence et son équilibre par rapport à la rémunération des autres salariés de la société et la situation financière de la société.

### 3.2.2. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022

#### 3.2.2.1. Principe général

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, les principes de détermination des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence :

- **Exhaustivité** : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- **Équilibre** entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- **Lisibilité** des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- **Transparence** : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Au cas particulier, Vincent BASTIDE, en qualité de Président Directeur Général a perçu au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, une rémunération en conformité avec les principes évoqués ci-avant et la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 15 décembre 2021. Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale devant se tenir le 14 décembre 2022, statuera sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, au Président Directeur Général.

#### 3.2.2.2. Rémunération fixe

Guy BASTIDE a assumé les fonctions de Président Directeur Général du 1<sup>er</sup> juillet au 7 juillet 2021. Au cours de cette période, il a perçu la somme brute de 3.653.42 euros au titre de sa rémunération fixe. Aucune autre rémunération à quelque titre que ce soit ne lui a été versé au titre de son mandat de Président Directeur Général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 juillet 2021.

Vincent Bastide bénéficiait d'un contrat de travail qui a été suspendu lors de sa nomination en qualité de Président Directeur Général de la Société le 8 juillet 2021. Il est depuis rémunéré personnellement en cette qualité sous la forme d'une rémunération fixe forfaitaire revue annuellement d'un montant de 150.000 euros (variable en sus) pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, il a été attribué à Vincent BASTIDE, une rémunération fixe d'un montant brut de 150.000 euros et il lui a été effectivement versé la somme de 48.268 euros.

### 3.2.2.3. Rémunération variable

Vincent BASTIDE bénéficie également d'une rémunération variable d'un montant maximum annuel de 200 000 euros.

Les critères d'attribution de la rémunération variable sont financiers quantifiables, extra-financiers quantifiables et extra financiers qualitatifs :

- 1/ des critères et objectifs financiers quantifiables pour 40 %,
  - Evolution organique du chiffre d'affaires
  - Evolution de la marge opérationnelle
  - Evolution de la génération trésorerie opérationnelle
- 2/ des critères et objectifs extra financiers quantifiables pour 30 %,
  - Evolution du % de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru
  - Economie circulaire programme "second life"
  - Nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés
  - Développement du chiffre d'affaires digital y compris croissance externe
- 3/ des critères et objectifs extra financiers qualitatifs pour 30 %,
  - Qualité managériale, image et réputation de l'entreprise

Pour chaque critère quantifiable, un seuil minimum de réalisation est préfixé correspondant aux critères et objectifs annuels du Groupe qui ouvre droit à une première partie variable d'un montant brut de 100 000 €. Un niveau de surperformance est également prévu, ouvrant droit à une partie variable complémentaire d'un montant brut de 100 000 €.

Vincent BASTIDE n'a perçu, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, aucune rémunération variable.

A noter que le Comité des Nominations et des Rémunérations, dans sa décision du 14 octobre 2022, et le Conseil d'Administration dans sa décision du 17 octobre 2022, ont pris acte que seul l'indice « critères et objectifs extra financiers qualitatifs » a été atteint. Le Comité a ainsi recommandé le versement d'une rémunération variable à hauteur de 15.000 euros.

### 3.2.2.4. Avantages en nature

Vincent BASTIDE bénéficie également d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction et de garanties collectives frais de santé et incapacité, invalidité, décès bénéficiant également aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société.

AU cours de l'exercice, l'avantage en nature de Vincent BASTIDE s'élève à la somme de 14.804 euros.

### 3.2.2.5. Rémunération à long terme

Le Conseil d'Administration a décidé le 22 mars 2022 de procéder à l'attribution de 100.000 ADP A à Vincent BASTIDE dans le cadre des articles L. 22-10-59 et suivants du code de commerce et de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 15 décembre 2021, en sa 21<sup>ème</sup> résolution. Vincent Bastide devra conserver 10 % des ADP A qui lui sont attribuées jusqu'à la cessation de son mandat, et dans l'hypothèse où les ADP A auraient fait l'objet d'une conversion en actions ordinaires, 10 % des actions ordinaires issues de la conversion des ADP A jusqu'à la cessation de son mandat, conformément à l'article L. 22-10-59 du Code de commerce. Par ailleurs, il est rappelé que les modalités de conversion des ADP A en actions ordinaires de la Société sont fixées par les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 15 décembre 2021, en sa 20<sup>ème</sup> résolution.

### 3.2.2.6. Rémunération exceptionnelle, indemnité de départ ou de non-concurrence

Vincent BASTIDE n'a perçu, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, aucune rémunération exceptionnelle, ni aucune indemnité de départ ou de non-concurrence.

### 3.2.2.7. Autre rémunération

Il est à noter que Vincent Bastide est par ailleurs Président de la société B Finances & Participations (holding animatrice du Groupe) et de son conseil stratégique et qu'il ne perçoit à ce titre aucune rémunération.

### 3.2.3. Tableaux de synthèse des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022

**Tableau des rémunérations du dirigeant mandataire social (Président Directeur Général) au cours de l'exercice clos :**

BASTIDE Vincent (Président Directeur Général)	Rémunération attribuée	Rémunération versée
Rémunération fixe	150.000 €	48.268 €
Rémunération variable annuelle	15.000 €	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur)	Néant	Néant
Avantage en nature	14.804 €	14.804 €

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de Commerce, le tableau ci-après présente le niveau de la rémunération du Directeur Général mis au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices :

	30.06.2018	30.06.2019	30.06.2020	30.06.2021	30.06.2022
Rémunération du Directeur Général	272 622 €*	128 613 €*	202 809 €*	202 927 €*	164 804 €**
Rémunération moyenne des salariés	28 444 €	28 420 €	28 495 €	29 125 €	29 271 €
Evolution de la rémunération moyenne des salariés (%)		-0,08%	0,26%	2,21%	0,50%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	9,58	4,53	7,12	6,97	5,63
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (%)		-52,78%	57,27%	-2,11%	-19,19%
Rémunération médiane des salariés	22 598 €	22 866 €	22 763 €	23 270 €	23 281 €
Evolution de la rémunération médiane des salariés		1,19 %	-0,45 %	2,23 %	0,05 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	12,06	5,62	8,91	8,72	7,08
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent (%)		-53,38%	58,40%	-2,12%	-18,82%
Valeur du SMIC	17 873 €	18 118 €	18 364 €	18 564 €	19 136 €
Ratio par rapport au SMIC	15,25	7,10	11,04	10,93	8,61
Evolution du ratio par rapport au SMIC (%)		-53,46%	55,58%	-1,02%	-21,21%

\* Rémunération versée à Monsieur Guy BASTIDE, ancien Directeur Général

\*\* Rémunération attribuée à Monsieur Vincent BASTIDE, nommé Directeur Général à compter du 8 juillet 2022

Il est à noter que la rémunération considérée dans le tableau ci-dessus présente l'ensemble des composantes de la rémunération, fixe et variable. En conséquence, la rémunération de certains salariés ne comportant pas de part variable, la structure de rémunération entre le Président Directeur Général et les salariés diffère.

#### Tableau de la rémunération moyenne avec indication du résultat d'exploitation :

	30.06.2017	30.06.2018	30.06.2019	30.06.2020	30.06.2021	30.06.2022
Masse salariale	39.622.580 €	42.082.941 €	41.826.244 €	43.565.029 €	47.077.847 €	46 469 796 €
Résultat d'exploitation	3.460.437 €	2.773.325 €	- 3.344.168 €	2.934.426 €	5.884.304 €	4.056.119 €
Rémunération moyenne autres que les dirigeants	28.311 €	28.244 €	28.420 €	28.495 €	29.125 €	29 271 €

#### 3.2.4. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les administrateurs au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022

Les Administrateurs indépendants perçoivent une rémunération liée à leur activité au sein du Conseil d'Administration et à leur participation aux comités annexes compte tenu du temps consacré à ces fonctions.

L'Assemblée Générale du 15 décembre 2021 a fixé à 200 000 euros le montant global de la rémunération à allouer aux Administrateurs.

L'Administratrice représentant les salariés provenant du Groupe Bastide exerce, quant à elle, son mandat à titre gratuit et ne perçoit pas de rémunération spécifique liée à son activité au sein du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale devant se tenir le 14 décembre 2022, statuera sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, aux administrateurs.

#### 3.2.5. Tableau de synthèse des rémunérations et avantages de toute nature attribués et versés par les administrateurs au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022

En €	Montants attribués au titre de l'exercice du 30 juin 2021	Montants versés au cours de l'exercice du 30 juin 2021	Montants attribués au titre de l'exercice du 30 juin 2022	Montants versés au cours de l'exercice du 30 juin 2022
<b>BASTIDE Vincent</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	X	X	X	X
Autres rémunérations*	56.725	56.725	179.804	63.072
<b>TOTAL</b>	<b>56.725</b>	<b>56.725</b>	<b>179.804</b>	<b>63.072</b>
<b>CAREDDA Julie</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	X	X	22.500	22.500
Autres rémunérations**	X	X	10.000	10.000
<b>TOTAL</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>32.500</b>	<b>32.500</b>
<b>GUICHARD Kelly</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	X	X	22.500	22.500
Autres rémunérations***	X	X	7.500	7.500
<b>TOTAL</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>
<b>FABREGA Robert</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	X	X	22.500	22.500
Autres rémunérations**	X	X	10.000	10.000
<b>TOTAL</b>			<b>32.500</b>	<b>32.500</b>
<b>MARES Olivier</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	17.500	17.500	20.000	20.000
Autres rémunérations***	10.000	10.000	7.500	7.500
<b>TOTAL</b>	<b>27.500</b>	<b>27.500</b>	<b>27.500</b>	<b>27.500</b>
<b>NABONNE Caroline****</b>				
Rémunérations (fixe, variable)	X	X	25.800	25.800
Autres rémunérations	X	X	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>25.800</b>	<b>25.800</b>

(\*) rémunération attribuée/versée en qualité de Directeur Général

(\*\*) rémunération attribuée/versée en qualité de membre du Comité d'Audit et des Risques

(\*\*\*) rémunération attribuée/versée en qualité de membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

(\*\*\*\*) mandataire social étant également salarié, hormis sa rémunération salariale, aucune autre rémunération n'a été attribuée/versée par celui-ci



### **3.2.6. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice en cours clos au 30 juin 2023**

Si la politique de rémunération devait être modifiée, la description et l'explication de ces modifications seraient soumises à une assemblée générale.

Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée à l'article L. 22-10-8, seront identiques à celles appliquées aux mandats en cours.

Si le conseil d'administration est amené à prendre des mesures dérogeant à l'application de la politique de rémunération conformément à l'article L. 22-10-8, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations ont été appliquées devront être soumises préalablement au Comité des nominations et des rémunérations. Elles devront impérativement respecter les principes de la politique de rémunération exposés ci-dessus.

Le Conseil se conforme au code Middlednext sur ces questions de rémunération.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, dans sa décision du 14 octobre 2022, et le Conseil d'Administration dans sa décision du 17 octobre 2022, ont modifié la rémunération de Vincent BASTIDE en qualité de Directeur Général dans les conditions mentionnées ci-après.

Il sera demandé à l'Assemblée générale devant se tenir le 14 décembre 2022 d'approuver ces éléments de rémunération fixes et variables à verser au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

#### **3.2.6.1. Rémunération fixe**

Vincent Bastide, au titre de ses fonctions de Directeur Général, bénéficierait d'une rémunération fixe forfaitaire revue annuellement d'un montant de 200 000 euros (variable en sus).

#### **3.2.6.2. Rémunération variable**

Vincent BASTIDE bénéficierait également d'une rémunération variable d'un montant maximum annuel de 200 000 euros.

Les critères d'attribution de la rémunération variable sont financiers quantifiables, extra-financiers quantifiables et extra financiers qualitatifs et restent inchangés :

- 1/ des critères et objectifs financiers quantifiables pour 40 %,
  - Evolution organique du chiffre d'affaires
  - Evolution de la marge opérationnelle
  - Evolution de la génération trésorerie opérationnelle
- 2/ des critères et objectifs extra financiers quantifiables pour 30 %,
  - Evolution du % de dioxyde de carbone par kilomètre parcouru
  - Economie circulaire programme "second life"
  - Nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés
  - Développent du chiffre d'affaires digital y compris croissance externe

3/ des critères et objectifs extra financiers qualitatifs pour 30 %,

- Qualité managériale, image et réputation de l'entreprise

Pour chaque critère quantifiable, un seuil minimum de réalisation est préfixé correspondant aux critères et objectifs annuels du Groupe qui ouvre droit à une première partie variable d'un montant brut de 100 000 €. Un niveau de surperformance est également prévu, ouvrant droit à une partie variable complémentaire d'un montant brut de 100 000 €.

#### **3.2.6.3. Avantages en nature**

Vincent BASTIDE bénéficiera également d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction et de garanties collectives frais de santé et incapacité, invalidité, décès bénéficiant également aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société.

#### **3.2.6.4. Rémunération à long terme**

Le Conseil d'Administration a décidé le 22 mars 2022 de procéder à l'attribution de 100 000 ADP A à Vincent BASTIDE dans le cadre des articles L. 22-10-59 et suivants du code de commerce et de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 15 décembre 2021, en sa 21<sup>ème</sup> résolution. Vincent Bastide devra conserver 10 % des ADP A qui lui sont attribuées jusqu'à la cessation de son mandat, et dans l'hypothèse où les ADP A auraient fait l'objet d'une conversion en actions ordinaires, 10 % des actions ordinaires issues de la conversion des ADP A jusqu'à la cessation de son mandat, conformément à l'article L. 22-10-59 du Code de commerce. Par ailleurs, il est rappelé que les modalités de conversion des ADP A en actions ordinaires de la Société sont fixées par les statuts de la Société, tels que modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le 15 décembre 2021, en sa 20<sup>ème</sup> résolution.

#### **3.2.6.5. Rémunération exceptionnelle, indemnité de départ ou de non-concurrence**

Aucune rémunération exceptionnelle, ni aucune indemnité de départ ou de non-concurrence n'a été mise en place.

#### **3.2.6.6. Autre rémunération**

Il est à noter que Vincent Bastide est par ailleurs Président de la société B Finances et Participations (holding animatrice du Groupe) et de son comité stratégique et qu'il ne perçoit à ce titre aucune rémunération.

### **3.2.7. Politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice en cours clos au 30 juin 2023**

L'Assemblée Générale du 15 décembre 2021 a fixé à 200 000 euros le montant global de la rémunération à allouer aux Administrateurs.

Il sera demandé à l'Assemblée générale devant se tenir le 14 décembre 2022 de conserver cette enveloppe pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

## 4. INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1, L.225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport mentionne, sauf lorsqu'elles portent sur de opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, au titre de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, relative à la croissance et à la transformation des entreprises, le Conseil a mis en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Il s'agit de conventions conclues par la Société et une ou plusieurs personnes intéressées dont l'objet est courant et les conditions peuvent être considérées comme normales.

A ce titre, il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listés ci-après :

Date du conseil	Nature de la convention
8 juillet 2021	Conclusion d'un bail commercial entre la société F&D LIFFRE & BLCM « Village Ecchobloc », Parc Sevailles, 35340 LIFFRE
15 octobre 2021	Modification du bail commercial SCI FPS DOLE (modification de la surface + 82m²) à DOLE (39)
15 décembre 2021	Conclusion d'un bail commercial entre la société BASTIDE VALENCE et BLCM Place Fernand Pouillon, 26000 VALENCE
15 décembre 2021	Conclusion d'un bail commercial entre la SCI BASTIDE SOISSONS et BLCM 80, rue des Laboueurs - ZAC du Plateau, 02200 PLOISY
22 mars 2022	Conclusion d'un bail commercial entre la société BASTIDE PISSY-PÔVILLE II et BLCM 241, rue du Commerce, 76360 PISSY-PÔVILLE
22 mars 2022	Conclusion d'un bail commercial entre la société FPS SIN LE NOBLE et BLCM ZAC du Raquet, 59450 SIN LE NOBLE
22 mars 2022	Renouvellement d'un bail commercial entre la société BASTIDE DOL DE BRETAGNE et BLCM 24, impasse de la Rouelle les Rolandières, 35120 DOL DE BRETAGNE
22 mars 2022	Renouvellement d'un bail commercial entre la société BASTIDE MITRY MORY et BLCM 4, avenue Henri Becquerel - ZI Mitry Compans, Immeuble le Corio, 77290 MITRY MORY

Conventions autorisées par le Conseil d'Administration depuis la clôture de l'exercice :

Date du conseil	Nature de la convention
17 octobre 2022	Conclusion d'une convention de prestations de services stratégiques entre la société B FINANCE & PARTICIPATIONS et BLCM
17 octobre 2022	Conclusion d'un bail commercial entre la société BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE et BLCM 4 rue Guy Baillereau SAINT CYR SUR LOIRE

A noter que la Société a conclu le 15 décembre 2021 une convention d'animation avec B Finance & Participations, holding animatrice du Groupe. Ces missions relèvent de l'objet même de l'activité propre d'une holding animatrice consistant à acquérir, gérer et valoriser ses participations. En l'absence de rémunération et au regard de l'objet cette convention a été qualifiée de courante conclue à des conditions normales.

Il est rappelé que les personnes intéressées directement et indirectement à ces conventions règlementées n'ont pas pris part à l'évaluation de celles-ci.

En application de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, le Conseil a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Ces conventions ont été communiquées aux commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

A ce titre, il est également demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les conventions et engagements conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

## 5. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'Actionnaires sont définies au titre V des statuts de Bastide, l'assistance et la représentation des Actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 18 et suivants.

## 6. LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- La structure du capital de la Société

Le détail de la structure du capital de la Société figure en point 7 du présent rapport.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Le détail des restriction statutaires sont mentionnées au titre II des statuts de la Société.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, il est à noter les franchissements de seuils suivants :

- Par courrier reçu le 20 décembre 2021, complété par un courrier reçu le 22 décembre, la société par actions simplifiée B FINANCE & PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 12, avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 902 032 986, a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 15 décembre 2021, par l'intermédiaire des sociétés FINANCIERE BGV, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 12, avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 845 220 078 et SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 12, avenue de la Dame, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 402 520 852, qu'elle contrôle, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL. Ce franchissement de seuil résulte de la réorganisation actionnariale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL ;
- Franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % en droits de vote le 29 septembre 2021 par la SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER ;
- Franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % en droits de vote le 18 janvier 2022 par la SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.
- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci  
Néant
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier  
Néant
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote  
Néant
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société  
Ces règles sont conformes aux règles légales et statutaires.
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions  
Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont présentés en détails dans le rapport de gestion.
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts  
Néant
- Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange  
Il n'existe pas de tels accords au sein de la Société

## 7. STRUCTURE DU CAPITAL

Au 30 juin 2022, le capital social s'élevait à 3.309.983,55 euros, correspondant à 7.350.928 actions ordinaires et 4.591 actions de préférence, de 0,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant 11.407.324 droits de vote théoriques et 11.342.065 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Etant précisé que l'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (autodétention) ainsi que des droits de vote double.

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détient, directement et indirectement, 3.999.945 actions de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, représentant 7.966.782 droits de vote, soit 54,39 % du capital et 69,86 % des droits de vote, selon la répartition suivante :

	% capital	% droits de vote
SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE	53,00	68,10
FINANCIERE BGV	1,24	1,60
Vincent BASTIDE	0,11	0,14
Guy BASTIDE	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS
<b>Total concert</b>	<b>54,39</b>	<b>69,86</b>

Par ailleurs, la Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital à l'exception d'un nantissement pris par la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE à hauteur de 17 % du capital.

## 8. TABLEAUX DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue de racheter ou vendre les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
8 décembre 2020	18 mois	8 juin 2022	Au plus 10 % du nombre d'actions	Il a été fait usage de cette délégation

Une nouvelle délégation sera proposée sur ce point à l'assemblée générale du 14 décembre 2022

### **Autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
8 Décembre 2020	24 mois	8 décembre 2022	Au plus 10 % du nombre d'actions	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

Une nouvelle délégation sera proposée sur ce point à l'assemblée générale du 14 décembre 2022



**Autorisations consenties au Conseil d'Administration de procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution d'actions de préférence au bénéfice de cadres ou mandataires sociaux dirigeants**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
18 Décembre 2019	38 mois	18 février 2023	Au plus 3 % du nombre d'actions	Il a été fait usage de cette délégation
15 décembre 2021	38 mois	15 février 2025	Au plus 1,36 % du capital	Il a été fait usage de cette délégation

Fait à CAISSARGUES, le 25 octobre 2022

**Monsieur Vincent BASTIDE**

*Président du Conseil d'Administration*

**Annexe 1 :  
Tableau des mandats au 30 juin 2022**

Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat	Autres Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<b>Vincent BASTIDE</b> Juillet 2021 Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA  Directeur Général	SARL DOM'AIR : gérant  SA DORGE MEDIC : administrateur délégué  Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS B2R	SCI BASTIDE 1 : gérant SCI BASTIDE ANGERS : gérant SCI BASTIDE ARLES : gérant SCI ARS SUR MOSELLE : gérant SCI BASTIDE CAEN : gérant SCI BASTIDE CAISSARGUES : gérant SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant SCI BASTIDE DIJON : gérant SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant SCI BASTIDE GARONS : gérant SCI BASTIDE LA FARLEDE : gérant SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES : gérant SCI BASTIDE LIMONEST : gérant SCI BASTIDE MAUGUIO : gérant SCI BASTIDE METZ : gérant SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant SCI BASTIDE PISSY POVILLE II : gérant SCI BASTIDE RODEZ : gérant  SCI BASTIDE SAINT CONTEST : gérant SCI BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE : gérant  SCI BASTIDE SAINT-FONS : gérant SCI BASTIDE SOISSONS : gérant SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant SCI BASTIDE TOURS : gérant SCI BASTIDE VALENCE : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant SCI BASTIDE LA FARLEDE : gérant SARL INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Gérant SAS FONCIERE ET DEVELOPPEMENT : Président SARL AE CORP : Gérant SAS B FINANCE & PARTICIPATIONS : Président

Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat	Autres Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<b>Caroline NABONNE</b> Octobre 2021/2024 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA	Assistante administrative	Néant
<b>Julie CAREDDA</b> Juillet 2021/2024 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	Néant
<b>Olivier MARES</b> Juillet 2019/2022 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	Néant
<b>Robert FABREGA</b> Juillet 2021/2024 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	Néant
<b>Kelly GUICHARD</b> Juillet 2021/2024 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	Membre du Conseil de surveillance du Groupe « BORDEAUX NORD AQUITAINE »

## IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2022**

### **RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT**

#### 1. PREAMBULE

La Déclaration de Performance Extra Financière consolidée du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités ainsi que les effets de ces activités au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est circonscrit aux activités de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de certaines de ses filiales, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le périmètre est variable selon la nature de l'information et précisé au cas par cas. Par ailleurs, il convient de souligner que tous les indicateurs clés mentionnés sont calculés et suivis sur l'exercice fiscal du groupe, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

#### 2. Modèle d'affaires

##### 2.1. Activité et modèle d'affaires

Le Groupe Bastide intervient sur les domaines du maintien à domicile (ci-dessous « MAD ») et en tant que prestataire de santé à domicile (ci-dessous « PSAD »). Le projet d'entreprise consiste à être acteur reconnu dans le parcours médical du patient et délivrer un service personnel médicalisé, tout comme les établissements de santé le font pour la chirurgie ou les établissements d'accueil pour personne âgée.

Notre Groupe offre ainsi ses services médicalisés aux particuliers en péri-ambulatoire lors du retour à domicile ou bien dans la prise en charge de pathologies chroniques ou aiguës pour les patients suivant un parcours de médecine de ville.

##### 2.2. Clients et marché

###### Maintien à Domicile

- **Description :** Vente de consommables / Location de dispositifs médicaux
- **Clients :** Patients (particuliers) ou Etablissements de Santé

- **Marché :** Dépendance / Handicap / Silver-économie
- **Mission :** Pallier la dépendance ou le handicap
- **Chiffre d'affaires :** 214 M d'€
- **Part dans le Chiffre d'affaires Global :** 45 %

#### Nutrition Perfusion Diabète Stomathérapie

- **Description :** Service de prise en charge des maladies chroniques (ex : diabète, parkinson) ou aigües (ex : cancer)
- **Clients :** Patients (particuliers)
- **Marché :** Santé (Prestation de Santé A Domicile « PSAD »)
- **Mission :** Prendre en charge les pathologies chroniques ou aigües
- **Chiffre d'affaires :** 120 M d'€
- **Part dans le Chiffre d'affaires Global :** 26 %

#### Assistance Respiratoire

- **Description :** Service de prise en charge des maladies chroniques (ex : apnée du sommeil) ou aigües (ex : insuffisance respiratoire)
- **Clients :** Patients (particuliers)
- **Marché :** Santé (Prestation de Santé A Domicile « PSAD »)
- **Mission :** Prendre en charge les pathologies chroniques ou aigües
- **Chiffre d'affaires :** 135 M d'€
- **Part dans le Chiffre d'affaires Global :** 29 %

### 2.3. MAD

L'accompagnement de nos aînés et des personnes en perte d'autonomie constitue un enjeu majeur pour les économies matures. Les établissements et acteurs de santé accueillant ces personnes au sein de structure adaptée ou à domicile se doivent d'être accompagnés par des prestataires de qualité contribuant à un système de santé plus efficace.

En tant que partenaire de plus de 16 000 collectivités de santé et établissements sanitaires et sociaux, le Groupe Bastide se positionne comme l'un des leaders français des services d'approvisionnement de fournitures médicales ou de location de matériel.

En plus de 40 années, le Groupe est devenu un acteur majeur en France en couvrant de nombreuses parts de marché mais également en se développant sur des marchés Européens en Belgique, Suisse et en Italie. Sa croissance se poursuit notamment en renforçant une offre de services associés à la fourniture d'équipements médicalisés.

Le réseau de 150 points de vente (agences et franchisés) complète cette activité « MAD » en ayant une prise directe auprès de personnes en perte d'autonomie mais poursuivant leurs soins à leur domicile.

#### CHIFFRES CLÉS :

- Revenu de l'unité organisationnelle : **214 M€**
- Croissance organique annuelle (vs. 2020) : **- 10 %**
- Poids dans le Groupe Bastide : **46 %**
- Activités : Ventes à **67 %** / Services à **33 %**
- Canaux de distribution : Magasins à **50 %** / Web à **14 %** / Pôles à **37 %**
- Fidélisation : **33 %**

#### VENTES :

- **Produits d'aides à la mobilité :** Large gamme de fauteuils roulants conçus pour les patients à mobilité réduite.
- **Anti-escarres :** Gamme complète de produits et supports pour prévenir les escarres (coussins, matelas, supports à air dynamique, produits de positionnement, etc...). Installés en fonction du niveau de risque pour le patient, bandages spéciaux (hydrocolloïdes et hydrocellulaires), et nutrition riche en protéines.
- **Produits pour l'incontinence :** Distribution de deux marques exclusives de distributeur (1Co Protection et Prémia) développées en interne ainsi que des produits de marques TENA et Hartmann.
- **Produits d'hygiène et de confort :** Vaste gamme de produits confort et handicap : fauteuils releveurs, aides à la mobilité et à la toilette.

#### SERVICE

Le Groupe assure l'installation, la configuration et la maintenance à domicile de :

- Lits médicalisés
- Déambulateurs
- Fauteuils roulants
- Soulève-malades

### 2.4. PSAD

Dans le cadre de l'orientation des politiques de santé destinées à accompagner le vieillissement de la population et l'accroissement de la prévalence des maladies chroniques, les PSAD mettent en œuvre les prestations et les technologies nécessaires aux traitements au domicile du patient, tout en assurant l'interface avec les autres acteurs de santé.

Véritable pierre angulaire d'un système de soin moderne, le prestataire de santé à domicile intègre tout au long de la prise en charge un ensemble de prestations et de services à destination du patient et de son entourage (notamment la formation et l'éducation) mais également un lien permanent avec les autres acteurs de santé, médicaux ou paramédicaux (médecins prescripteurs, médecin traitant, infirmier libéral, pharmacien).



Les activités PSAD réalisées par le Groupe couvrent la prise en charge à leur domicile de patients atteints de pathologies chroniques ou aiguës portant sur l'assistance « Respiratoire » ainsi que l'assistance aux personnes diabétiques insulino-dépendantes (« Nutrition & Perfusion ») ou stomisées (« Stomathérapie »).

### 2.4.1. L'Assistance Respiratoire

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL traite différentes pathologies qui vont du traitement d'une insuffisance respiratoire chronique ou aiguë (Oxygénothérapie) à la prise en charge de patients souffrant d'apnée obstructive du sommeil.

Les activités respiratoires du Groupe se sont portées depuis peu sur l'international avec une forte présence au Royaume Uni et en Espagne.

#### CHIFFRES CLÉS :

- Revenu de l'unité organisationnelle : **135 M€**
- Croissance organique annuelle (vs. 2021) : **+ 11 %**
- Poids dans le Groupe Bastide : **29 %**
- Activités : Ventes à **7 %** / Services à **93 %**
- Canaux de distribution : Pôles à **100 %**
- Fidélisation : **100 %**

#### SERVICE

- **Oxygénothérapie :**
  - Installations de dispositifs fixes d'oxygénothérapie utilisant des concentrateurs à oxygène pour le traitement de patients en phase aiguë et de solutions d'oxygénation permettant les traitements ambulatoires pour de patients présentant des problèmes respiratoires chroniques.
  - Les pharmaciens participent avec les techniciens respiratoires et les représentants à l'installation sur mesure des patients.
- **Ventilation Non-Invasive :**
  - Ventilation non-invasive pour les patients avec des difficultés respiratoires.
  - Mise à disposition aux patients sous ventilation de dispositifs aux designs compacts, à faibles émissions sonores et à haute fiabilité.
  - Les dispositifs peuvent fonctionner sur de très longues périodes avec une maintenance réduite.
- **Ventilation Non-Invasive :**
  - Dispositifs à Pression Positive Continue pour les patients présentant un syndrome d'apnée du sommeil.
  - Cette pathologie concerne 6 à 7 % de la population française (plus de 4 millions de personnes) et implique un risque de morbidité qui est mitigé par ce dispositif et le suivi régulier du patient.

### 2.4.2. La Nutrition Perfusion Diabète Stomathérapie

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL prend en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendant ou atteint de maladies dégénératives nécessitant des traitements par perfusion. Ces prestations sont assurées par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens.

#### CHIFFRES CLÉS :

- Revenu de l'unité organisationnelle : **108 M€**
- Croissance organique annuelle (vs. 2021) : **+ 7 %**
- Poids dans le Groupe Bastide : **23 %**
- Activités : Ventes à **46 %** / Services à **54 %**
- Canaux de distribution : Pôles à **100 %**
- Fidélisation : **100 %**

#### SERVICE

- **Nutrition & Perfusion**, solutions dispensées à domicile pour les patients souffrant de :
  - Diabètes et qui sont équipés de pompes à insuline
  - Cancers traités à domicile par chimiothérapie
  - Fibrose kystique
  - Maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital)
  - Douleurs chroniques
  - Pathologies nécessitant une nutrition entérale et parentérale
- **Stomathérapie et Urologie :** Solutions (incluant formation et approvisionnement du patient) dispensées à domicile aux personnes nécessitant une stomie (déviation chirurgicale du circuit intestinal ou urinaire lorsque ces derniers ne peuvent plus accomplir leur rôle à la suite d'une maladie ou un traitement). Les patients ont accès aux infirmiers et diététiciens 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- **Soins :** Nouvelle activité pour le Groupe, qui offre un service dédié au traitement à domicile de blessures chroniques et graves
- **Suivi nutritionnel :** Equipe de diététiciens qui visitent les patients à domicile pour évaluer les besoins

Le Groupe délivre ses prestations de santé sur l'intégralité du territoire français grâce à une présence équilibrée entre les pôles de prestation Bastide Le Confort Médical et de ses filiales spécialisées.

Le rayonnement géographique du Groupe permet une prise en charge de tous et sur tout le territoire et en maintenant un standard de qualité qu'apporte un Groupe structuré.

## 2.5. Création de valeur

Dans chacune de ses activités, le Groupe profite de sa pluridisciplinarité et de ses marques pour développer des compétences solides et reconnues. La résilience du modèle d'affaires et les avantages concurrentiels qu'il induit sont présentés ci-dessous :

- **Multi-spécialiste** : 6 domaines thérapeutiques en plus du Maintien à Domicile. Diversifie le risque réglementaire des baisses tarifaires imposées par les gouvernements pour les activités prises en charge et qui font la promotion des opportunités de synergies entre domaines d'activités et l'élargissement du scope de cibles en croissance externe.
- **Multi-marques** : 97 filiales avec une marque propre et un savoir-faire spécifique dans l'une des activités du Groupe. Propose aux patients et prescripteurs des alternatives dans la prise en charge personnalisée des patients et de leur traitement.
- **Multi-canal** : Vente ou location via des magasins, des centres spécialisés, un réseau de franchisés ou internet. Accroît la taille du marché adressable.
- **Multi-pays** : une présence dans 5 pays d'Europe en plus de la France et le Canada pour une part d'environ 16 % du C.A. (est. FY 06-2022). Diversifie le risque réglementaire des baisses tarifaires locales. Donne accès à de nouveaux marchés avec des perspectives de dynamique de croissance organique et de consolidation (M&A).

## 2.6. Tendances et perspectives

Les marchés sur lesquels le Groupe opère propose visibilité et résilience. Dès lors, la stratégie du Groupe consiste :

- A renforcer sa présence à l'étranger sur les activités de service ;
- A soutenir une croissance organique forte et consolider ses positions en France.

Le Groupe entend ainsi :

### Augmenter sa présence à l'international

- Afin de réduire la dépendance au marché Français et diversifier le risque tarifaire ;
- Pour se positionner sur les marchés techniques où les barrières à l'entrée sont les plus importantes ;
- Et saisir des opportunités de marchés en forte croissance (pays en mutation sur leurs systèmes de santé)

### Soutenir la croissance organique du segment PSAD

- En développant des services existants dans les indications les plus aiguës : i.e. perfusion ;
- En capitalisant sur le traitement des maladies chroniques (apnée du sommeil, diabète, cancer...);
- En développant l'important potentiel que présentent les marchés en Espagne, en Belgique et en Suisse.

### Soutenir la croissance organique du segment MAD

- En confirmant les volumes d'activité avec les collectivités en France, Belgique et Suisse ;
- En continuant à se développer par capillarité dans les collectivités (exemple TMA) ;
- En capitalisant sur la notoriété croissante (en particulier dans l'e-commerce) ;
- En poursuivant le développement des franchises.

## 3. Démarche de matérialité

### 3.1. Identification des enjeux RSE

Bastide s'est engagé dans le cadre d'une démarche ESG à rationaliser l'ensemble des mesures prises en faveur de ses enjeux RSE.

En s'appuyant sur les quatre piliers de son approche du patient et du service, les enjeux déclinent l'ensemble des politiques gouvernant l'intégration des facteurs humains, sociaux, sociétaux et environnementaux. Pour la direction du Groupe, et les engagements pris par le Conseil d'Administration, ces enjeux servent une stratégie durable et résiliente permettant au Groupe d'atteindre ses objectifs de développement et le caractère « responsable » de son modèle.

#### 1. « Humaniser le traitement médical »

##### Bastide a placé la satisfaction des patients au centre de sa stratégie

Le Groupe Bastide met à profit sa certification ISO 9001, l'accompagnement à la recherche médicale et le développement de nouveaux procédés thérapeutiques dans le seul but de satisfaire ses patients.

Les équipes du Groupe Bastide s'investissent chaque jour pour satisfaire au mieux les attentes des patients et des prescripteurs. Pour cela, ils sont formés et accompagnés sur le terrain au travers de programmes de formations et d'intégration permettant d'aller au-delà d'une simple livraison de matériel médical.

Nos agents, techniciens et professionnels de santé réalisent des installations de dispositifs médicaux en établissements de santé et au domicile des patients tout en accompagnant cette démarche par des conseils apportés aux patients, aux prescripteurs mais aussi aux aidants.

La satisfaction patient et prescripteur est un objectif permanent pour la Groupe Bastide.

#### 2. « Avoir un impact local positif »

##### Bastide s'engage à impacter positivement toutes ses parties prenantes, prioritairement au niveau local

Le Groupe participe activement à l'intégration sociale de personnes handicapées par sa politique RH et encourage l'épanouissement humain par des actions ciblées (partenariat avec la fédération handisport de basketball).

### 3. « Faire grandir nos collaborateurs »

#### **Bastide s'est engagé à constituer un environnement de travail où ses employés peuvent grandir et s'épanouir dans la diversité**

Le Groupe Bastide s'est engagé par la signature d'accords d'entreprise, l'adoption d'une politique RH et l'implication auprès d'ONG en faveur de la diversité, du handicap et du respect des règles sociales.

### 4. « Préserver notre environnement »

#### **Le Groupe Bastide a identifié ses principaux enjeux environnement et a engagé les mesures visant à réduire son impact.**

Bastide a déployé une logique ambitieuse d'économie circulaire afin de réduire l'empreinte globale du core-business impactant le plus l'environnement (« Second Life Program »).

### 3.2. Approche par les risques et attentes des parties prenantes

Afin de procéder à une évaluation des attentes par les parties prenantes, le Groupe a procédé à une évaluation fondée sur les six thèmes fondateurs de toute démarche RSE en effectuant un benchmark des attentes des parties prenantes identifiées dans la Revue de Direction 2020 du Groupe Bastide.

**Les six thématiques évaluées afin de prendre en compte la dimension RSE sont les suivantes :**

#### a. Lien sociétal

Mise en œuvre d'actions sociétales cohérentes avec l'identité du Groupe

#### b. Chaîne de valeur

Se différencier à travers une offre de produits et services responsables sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

#### c. Environnement

Agir de façon responsable dans ses opérations et réduire son impact environnemental sur l'ensemble de son périmètre.

#### d. Ressources humaines

Créer de la valeur en veillant à un développement des employés cohérent avec les valeurs du groupe.

#### e. Ethique des affaires

Garantir une gestion de l'éthique des affaires transparente et exempte de risques de corruption.

#### f. Vision et Gouvernance

Définir l'identité du groupe, ses valeurs et les structures de gouvernance mises en place pour atteindre les objectifs stratégiques.

Parmi ceux-ci, les domaines non-applicables ou ceux ayant le moins d'impact ont été écartés afin de ne conserver que les thématiques les plus impactantes pour le groupe.

A l'issue de cette auto-évaluation, le Groupe Bastide a identifié pour chaque thématique les enjeux suivants :

#### a. Lien sociétal

- Droits de l'Homme

#### b. Chaîne de valeur

- Prise en compte des besoins clients

#### c. Environnement

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Prévention des risques environnementaux et pollutions (économie circulaire)
- Préservation et gestion durable des ressources et de la fin de vie des produits
- Gestion des déchets et emballages

#### d. Ressources Humaines

- Développement des compétences et des salariés
- Préservation de la santé et de la sécurité des salariés
- Qualité de vie et bien-être des salariés (conservation des talents)
- Actions solidaires / Handicap / Discrimination

#### e. Ethique des Affaires

- Engagement sur l'éthique et la lutte contre la corruption

La démarche a consisté à établir, sur la base d'informations publiques, d'enquêtes, d'analyses internes et externe, une liste des attentes les plus importants pour chacune des parties prenantes.

Cette même démarche a été effectuée auprès d'agences de notation, d'investisseurs, de pairs et comparables en appliquant la codification d'évaluation suivante :

- **Enjeux notables** : identification entre 1 % et 33 % des acteurs
- **Enjeux significatifs** : identification entre 33 % et 66 % des acteurs
- **Enjeux critiques** : identification par plus de 66 % des acteurs



### 3.2.1. Attentes des agences de notation :

- **Chaîne de valeur**
  - **Critique** : Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients
  - **Notable** : Accès aux soins
- **Environnement**
  - **Significatif** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - **Notable** : Impact des produits / offre verte
- **Ressources Humaines**
  - **Notable** : Politique RH
- **Ethique des Affaires**
  - **Significatif** : Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment
  - **Notable** : Protection des données
- **Vision et Gouvernance**
  - **Notable** : Gouvernance & organes de contrôle

### 3.2.2. Attentes des investisseurs :

- **Relations sociétales**
  - **Significatif** : Communautés locales / Droits de l'Homme
- **Chaîne de valeur**
  - **Critique** : Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients
  - **Critique** : Relations fournisseurs
  - **Significatif** : Achats responsables
  - **Notable** : Accès aux soins
- **Environnement**
  - **Critique** : Emissions de GES & risque climatique
  - **Critique** : Consommations d'énergie / système de management environnemental
  - **Critique** : Pollution et déchets
  - **Significatif** : Eau
  - **Significatif** : Biodiversité
  - **Significatif** : Impact des produits / Offre verte
  - **Notable** : Gestion des risques environnementaux

- **Ressources Humaines**
  - **Critique** : Politique RH
  - **Critique** : Attraction et rétention des collaborateurs
  - **Critique** : Santé et sécurité
  - **Critique** : Gestion des carrières
  - **Significatif** : Formation
  - **Significatif** : Diversité et non-discrimination
- **Ethique des Affaires**
  - **Critique** : Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment
  - **Notable** : Protection des données
  - **Notable** : Cybersécurité et transition digitale
- **Vision et Gouvernance**
  - **Critique** : Vision / Stratégie ESG / RSE
  - **Critique** : Gouvernance & Organes de contrôles
  - **Critique** : Droit des actionnaires minoritaires
  - **Significatif** : Rémunération des dirigeants
  - **Significatif** : Diversité au sein du Board
  - **Significatif** : Indépendance du Board
  - **Significatif** : Séparation des fonctions / contre-pouvoirs

### 3.2.3 Comparables et pairs :

- **Relations sociétales**
  - **Notable** : Communautés locales / Droits de l'Homme
  - **Notable** : Signature du Global Compact
- **Chaîne de valeur**
  - **Critique** : Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients
  - **Significatif** : Achats responsables
- **Environnement**
  - **Significatif** : Emission de gaz à Effets de Serres / Changements climatique

- **Notable** : Pollution et déchets
- **Notable** : Impact des produits / offre verte
- **Notable** : Consommations d'énergie / Système de Management Environnemental

- **Ressources Humaines**

- **Significatif** : Formation
- **Significatif** : Attraction et rétention des collaborateurs
- **Significatif** : Diversité et non-discrimination
- **Significatif** : Politique RH
- **Notable** : Santé et sécurité

- **Ethique des Affaires**

- **Significatif** : Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment
- **Significatif** : Protection des données
- **Significatif** : Cybersécurité et transition digitale

- **Vision et Gouvernance**

- **Notable** : Vision / Stratégie ESG / RSE
- **Notable** : Gouvernance & Organes de contrôles

### 3.3. Classement

Le Groupe a finalement retenu dans son classement les enjeux clés suivants et les a déclinés dans les actions entreprises / ou en cours de mise en œuvre afin d'identifier les écarts d'attente par rapport à celles des parties prenantes.

#### 3.3.1. Attentes critiques

- **Gestion Leadership :**
  - Qualité / Sécurité des Produits
- **Gestion Systématique :**
  - Gouvernance d'entreprise
- **Gestion Ad Hoc :**
  - Ethique des Affaires
  - Politique RH
  - Emissions de Gas à Effets de Serre

#### 3.3.2. Attentes significatives

- **Gestion Systématique :**
  - Rémunération des dirigeants
  - Economie circulaire
  - Attraction & rétention RH
  - Gestion des carrières
  - Santé et sécurité
  - Diversité RH
  - Formation
  - Achats responsables
- **Gestion Ad Hoc :**
  - Stratégie RSE
  - Protection des données
  - Consommation d'eau
  - Consommation d'énergie
  - Impact des produits
  - Impact local
- **Non traité :**
  - Biodiversité
  - Global Compact

#### 3.3.3. Attentes notables

- **Gestion Leadership :**
  - Séparation des pouvoirs
- **Gestion Systématique :**
  - Indépendance Board
  - Diversité Board
  - Droit des actionnaires
- **Gestion Ad Hoc :**
  - Accès aux soins
  - Gestion des risques environnementaux

En résumé du travail d'analyse réalisé au travers de la matrice de matérialité, le Groupe Bastide pourrait schématiser le classement des enjeux et attentes des parties prenantes et les actions et politiques mises en œuvre correspondantes :

ATTENTES des parties prenantes	Vision et Gouvernance		Ethique des affaires		Ressources humaines	
	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.1 DPEF	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.2 DPEF	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.3 DPEF
Agences de notation 3.2.1 DPEF	Gouvernance & organes de contrôle		Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment	Code Ethique de l'Entreprise	Politique RH	
			Protection des données			
Investisseurs 3.2.2	Vision / Stratégie ESG / RSE	Mise en place d'une : - Approche ISO 26000 (responsabilité sociétale) - Lettre d'engagement ESG du Groupe - Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies	Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment	Mise en place d'une charte éthique visant à sécuriser les : - Relations commerciales avec les parties prenantes - Risques de corruption et pratiques anti-concurrentielles	Politique RH	Politique RH basée sur : •Ethique et responsabilités - Dialogue social - Santé et sécurité - Philanthropie •Capital humain - Promotion - Communication - Animation •Développement personnel des salariés - Recrutement - Formation - Transparence
	Gouvernance & Organes de contrôles	Code de Gouvernance d'Entreprise Middenext	Protection des données		Attraction et rétention des collaborateurs	Marque employeur Formation et programmes de développement Politique de rémunération et autres motivations Avantages pour salariés
	Droit des actionnaires minoritaires	Lettre d'engagement ESG du Groupe	Cybersécurité et transition digitale		Santé et sécurité	Mise en place : - d'une procédure de Santé et Sécurité - d'une Charte du Conducteur Responsable - d'un soutien à l'investissement et à l'innovation - d'indicateurs clés
	Rémunération des dirigeants	Lettre d'engagement ESG du Groupe			Gestion des carrières	Politique RH avec Entretiens individuels et professionnels
	Diversité au sein du Board	Code de Gouvernance			Formation	Programme d'intégration Programme de formation Programmes individualisés de professionnalisation création de SB formation en 2012
	Indépendance du Board	Code de Gouvernance			Diversité et non-discrimination	Mise en place d'un accord sur la diversité des genres
	Séparation des fonctions / contre-pouvoirs	Code de Gouvernance				
Comparables et pairs 3.2.3	Vision / Stratégie ESG / RSE		Ethique des affaires / Lutte contre la corruption et le blanchiment	Mise en place d'une charte éthique visant à sécuriser les : - Relations commerciales avec les parties prenantes - Risques de corruption et pratiques anti-concurrentielles	Santé et sécurité	
	Gouvernance & Organes de contrôles		Protection des données	- Politique de Protection des données personnelles et respect de la réglementation RGPD	Politique RH	Politique RH : Accord sur la diversité des genres Accord sur le temps de travail Charte de télétravail
			Cybersécurité et transition digitale	- Politique de Protection des données personnelles et respect de la réglementation RGPD	Attraction et rétention des collaborateurs	
					Formation	Programme d'intégration Programme de formation Programmes individualisés de professionnalisation création de SB formation en 2012
					Diversité et non-discrimination	Mise en place d'un accord sur la diversité des genres

Enjeux	Environnement		Chaîne de valeur		Relations sociétales		3.2 DPEF
	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.4 DPEF	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.5 DPEF	Enjeux	Politique mise en œuvre 4.6 DPEF	3.1 DPEF
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		Formation à l'écoconduite et évaluation - Déploiement d'une flotte de véhicules hybrides - Promouvoir la mobilité douce et durable Mise en place de Webfleet	Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients		Droits de l'Homme		
Impact des produits / offre verte			Accès aux soins				
Emissions de GES & risque climatique		Formation à l'écoconduite et évaluation - Déploiement d'une flotte de véhicules hybrides - Promouvoir la mobilité douce et durable Mise en place de Webfleet	Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients	•Accessibilité aux soins et traitement des patients •Certification ISO 9001 – Gestion de la Qualité •Label Quali'PSAD	Communautés locales / Droits de l'Homme		
Consommations d'énergie / système de management environnemental		Impacts liés au transport Impacts liés à la consommation d'énergie Evaluation de l'empreinte carbone Impacts liés aux déchets Economie circulaire – Programme Second Life audit énergétique	Relations fournisseurs	•Lettre d'engagement ESG des Fournisseur			
Pollution et déchets		Politique de gestion et de valorisation des déchets	Achats responsables	•Politique Achats Responsables			
Eau			Accès aux soins				
Biodiversité							
Impact des produits / Offre verte							
Gestion des risques environnementaux							
Emissions de GES & risque climatique		Formation à l'écoconduite et évaluation - Déploiement d'une flotte de véhicules hybrides - Promouvoir la mobilité douce et durable Mise en place de Webfleet	Qualité et sécurité des produits / satisfaction des clients		Communautés locales / Droits de l'Homme		
Pollution et déchets			Achats responsables	•Politique Achats Responsables	Signature du Global Compact		
Impact des produits / Offre verte							
Consommations d'énergie / système de management environnemental							



## 4. Politiques mise en oeuvre

Pour chacun des six thèmes ESG, le Groupe a identifié des enjeux et des risques associés nécessitant la définition d'une politique de couverture de ces risques et des engagements à tenir. Le paragraphe suivant décrit pour chaque thème et enjeux identifiés les risques, objectifs, plan d'actions et indicateurs clés associés.

### 4.1. Vision et Gouvernance

#### STRATEGIE

**Bastide a une approche opérationnelle et pragmatique de sa stratégie ESG.**

Cette approche est basée sur les lignes de la norme ISO 26000 - Responsabilité Sociétale des Entreprises, qui permet au Groupe de mieux gérer et organiser ses initiatives et son impact en termes d'ESG.

En outre, Bastide a formalisé sa vision dans une lettre d'engagement ESG signée par M. Guy Bastide (Président Fondateur) et présentant les valeurs & principes de l'approche ESG de la société.

Enfin, souhaitant poursuivre ses efforts, le Groupe ambitionne d'officiallement d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies.

#### GOUVERNANCE

**La gouvernance de l'entreprise est basée sur les compétences, le respect de tous, les actionnaires et l'intérêt social.**

L'entreprise se réfère aux recommandations du Code de Gouvernance d'Entreprise Middlednext et démontre sa conformité aux principales provisions présentées à cet égard. Les rémunérations des dirigeants de l'entreprise (PDG et membres du comité de direction) sont pleinement transparentes (cf. Liste complète des indicateurs).

#### INITIATIVES CLES DU GROUPE

##### ESG

- Approche ISO 26000 – Responsabilité Sociétale des Entreprises
- La lettre d'engagement ESG du Groupe
- Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

##### Gouvernance

- Code de Gouvernance d'Entreprise Middlednext

#### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration et des comités associés)
- Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration et des comités associés)

### 4.2. Ethique des affaires

#### STRATEGIE

Bastide a déployé plusieurs initiatives pour prévenir les risques de corruption et de pratiques anti-concurrentielle et promouvoir la protection des données. Ces mesures sont toutes formalisées dans la Charte d'Ethique.

Les risques sont surveillés via un plan de contrôle interne pour éviter les erreurs ou la fraude. Le but de ce plan est de raisonnablement vérifier que l'encadrement, les opérations et le comportement des salariés est en accord avec les principes et règlements auxquels Bastide se réfère.

En accord avec la loi Sapin II, une procédure de lanceur l'alerte a été mise en place, le canal utilisé sera le même que pour le code anticorruption à savoir une adresse mail.

#### GOUVERNANCE

**Un Directeur Juridique est notamment chargé de gérer l'éthique en entreprise.**

Les responsabilités de surveillance couvrent :

- Relations commerciales avec les parties prenantes
- Risques de corruption et pratiques anti-concurrentielles
- Protection des données personnelles et respect de la réglementation RGPD

#### INITIATIVES CLES DU GROUPE :

**Ethique :** Charte d'Ethique du Groupe Bastide

#### 4.2.1. Charte d'éthique

#### DESCRIPTION

Le code d'Ethique rassemble tous les engagements essentiels et les procédures en rapport avec nos principes d'éthiques.

Les principales problématiques ciblées sont les suivantes :

- Respect et protection des personnes
- Respect et protection de l'environnement
- Corruption et pratique illicites
- Conflits d'intérêt
- Protection de l'image du Groupe
- Protection des données sensibles et confidentielles
- Prévention des délits d'initiés

## LES INDICATEURS CLES SONT LES SUIVANTS :

Nombre d'actions intentées concernant des comportements anti-concurrentiels et de situation de monopole.

### 4.3. Ressources humaines

Les salariés sont au cœur du modèle d'entreprise de Bastide. En conséquence, le déploiement de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines est un élément clé pour le succès et le développement du Groupe.

#### STRATEGIE

Bastide a déployé plusieurs initiatives promouvant les bonnes conditions de travail, la diversité et le développement de ses salariés. Parmi ces initiatives nous avons la mise en place de système de levages des cuves à oxygène ( automatique et manuel ) afin de limiter les accidents de travaux, une modification des aménagements de nos véhicules pour une meilleure ergonomie, de nombreux investissements pour réaménager plusieurs salles de nettoyages et de désinfections, mais également la développement et la création de plus de 20 modules de E learning.

Le Groupe a signé plusieurs accords avec les représentants des salariés avec en tête la formalisation de toutes les avancées faites sur la gestion des ressources humaines. Un accord télétravail a été signé le 14 octobre 2021 et un accord NAO a été signé le 27 juin 2022. Il y a depuis plusieurs années d'autres accords signés comme l'accord sur le temps de travail et l'accord d'intéressement.

Ces accords sont donc axés principalement sur: la diversité, le respect des heures de travail, le télétravail, les primes de participation et de résultats.

#### GOVERNANCE

**Les sujets de ressources humaines sont gérés par une équipe de cinq personnes :**

- Les Directeur RH
- Responsable Administratif RH
- Responsable Formation
- Responsable Recrutement
- Responsable Paye

#### INITIATIVES CLES DU GROUPE

##### Ressources Humaines

- Politique RH
- Diversité des genres
- Environnement de travail compatible avec le handicap
- Qualité et attractivité des conditions de travail
- Formations
- Santé et Sécurité

### 4.3.1. Politique Ressources Humaines

Le Département des Ressources Humaines est un élément clé pour la croissance réussie du Groupe et le bien être des salariés et est une des principales priorités du Groupe. Le Groupe a formalisé une politique RH pour présenter et publier les différentes initiatives, notamment en rapport avec la gestion de carrière, l'attractivité, la diversité, l'inclusion et la santé et sécurité. Le Groupe remet également un livret d'accueil à tous les nouveaux salariés.

#### DESCRIPTION

Bastide a formalisé une politique RH au niveau Groupe qui inclut tous ses engagements auprès des employés et les initiatives déployées sur les sujets suivants :

- **Ethique et responsabilités**
  - Dialogue social
  - Santé et sécurité
  - Philanthropie
- **Capital humain**
  - Promotion
  - Communication
  - Animation
- **Développement personnel des salariés**
  - Recrutement
  - Formation
  - Transparence

De plus, le Livret d'Accueil rassemble les valeurs du Groupe, ses missions ainsi que les informations importantes pour les salariés, notamment celles en rapport avec la compensation salariale, les congés payés, le temps de travail, les avantages etc...

### 4.3.2. Diversité

Bastide s'est engagé à créer un environnement de travail où tous les salariés, indépendamment de leur genre, ethnicité, religion ou tout autre facteur, puissent se développer et s'épanouir. Le Groupe fait la promotion de la diversité et de l'inclusion et a mis en place des moyens pour assurer le caractère non discriminatoire de ses activités.

#### DESCRIPTION

Bastide a déployé plusieurs pratiques pour la diversité et l'inclusion qui s'appliquent au recrutement, au travail et aux promotions dans la société et qui assure des pratiques non-discriminatoires au sein du Groupe.

**Des campagnes de sensibilisation à la diversité sont menées** par le Groupe selon les articles 225-1 à 225-4 du code pénal français (campagne d'affichage dans tous les établissements du groupes et diffusion par courriel - voir « illustrations »).

En novembre 21 nous avons mis en place plusieurs actions pour soutenir la semaine du handicap, des ateliers de sensibilisations des salariés sur le handicap, l'accueil de personnes handicapés avec l'association Trisomie 21 du Gard, mais aussi la réinsertion de chercheur d'emplois en situation de handicap via l'association Handiwork au sein de notre plateforme logistique de Gallargues

**Un index d'égalité des genres est calculé et publié par le Groupe.**

**Des accords sont formalisés** au niveau Groupe sur la diversité des genres pour s'assurer que ces principes sont communiqués et respectés par tous les salariés.

**Des partenariats ont été établis avec Pole Emploi** pour faire appel à des méthodes de recrutement basées sur des simulations qui permettent le recrutement de candidats indépendamment de leur niveau d'études, expériences et CV (biais inhérent). Cette sélection est actuellement déployée par le Groupe pour deux postes : techniciens et agents polyvalents.

**LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :**

- Salaire homme / femme : écart

#### **4.3.3. Politique d'inclusion salariale**

Bastide s'engage à créer un environnement de travail inclusif. Plusieurs initiatives ont été déployées par le Groupe pour rendre l'espace de travail accessible aux personnes présentant un handicap.

**DESCRIPTION**

Bastide a bâti un espace de travail inclusif au fil des ans et a déployé des mesures pour s'assurer que tous les salariés se sentent bienvenus, écoutés et soutenus.

**Le Groupe a adapté les infrastructures** et a spécifiquement travaillé sur l'agencement des stations de travail pour les salariés présentant un handicap.

**Bastide dispense des formations pour les salariés et organise régulièrement des campagnes de sensibilisation** sur le handicap, les problèmes de discrimination et le comportement inclusif (au travers de différents canaux comme les posters, les campagnes courriels et newsletter).

En France, un salarié peut demander et obtenir une reconnaissance de son statut de travailleur handicapé. **Bastide communique sur le sujet et donne toutes les informations nécessaires pour faire les démarches administratives.**

**Des partenariats sont conclus** entre Bastide et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail. Ces partenariats ont pour objectifs de répondre aux difficultés de recrutement, d'installer une relation directe entre les responsables de la société et pole emploi, d'organiser des réunions de présentations de la société auprès de chercheurs d'emplois et également de mettre en œuvre des actions de formations

**LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :**

- Nombre de salariés employés
- Répartition homme / femme
- Taux de cadre femme
- Nombre de salariés reconnus travailleurs handicapés

#### **4.3.4. Attractivité et rétention des talents**

Bastide s'engage à bâtir et maintenir un environnement de travail attractif pour tous ses employés. En ce sens, le Groupe concentre ses efforts sur les moyens pour attirer et retenir les talents.

**DESCRIPTION**

Bastide a déployé plusieurs initiatives pour adresser les problèmes d'attraction et de rétention et pour améliorer le bien-être des employés, contribuant notamment à augmenter leur implication et l'évolution de leur carrière.

**Image de marque de l'employeur :** « *Travailler à Bastide signifie se donner les moyens de progresser, d'innover et d'atteindre son plein potentiel.* - Dominique Lesueur, Directeur RH, sur la page carrières du site internet du Groupe.

**Formation et programmes de développement :** pour garantir que chaque salarié ait une culture et une connaissance adéquate sur les spécificités de l'emploi. Par exemple des fiches métiers sont rédigées pour définir les missions de chaque emploi, des parcours d'intégration et de formation existent pour les principaux métiers, des entretiens annuels sont mis en place entre salariés et managers. **La politique de rémunération et autres motivations :** individualisation de la compensation pour récompenser le mérite et la performance, politique de participation aux résultats et bonus de cooptation.

**Avantages pour les salariés :** un accord collectif sur la durée et l'organisation des heures de travail (agendas flexibles, possibilité de travail à distance, congés payés, etc...) amélioration du statut social des salariés (meilleure complémentaire santé, projets de services publics etc...)

**LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :**

- Taux de turn-over
- Nombre d'entrées CDI
- Nombre de sorties CDI
- Somme distribuée au titre d'accord collectif (participation, intéressement)

#### **4.3.5. Formation**

Bastide s'engage à constamment améliorer les connaissances et compétences de ses salariés dans l'optique de garantir une meilleure santé et accompagner au mieux les patients et les clients.

**DESCRIPTION**

La qualité de la prestation de santé est principalement déterminée par la qualité de la formation et de la compétence des intervenants. Ainsi, avoir des équipes bien formées est d'une importance critique pour avoir une prise en charge qualitative des patients.

En complément à cela, garantir la formation continue des compétences, répondre aux problématiques des techniques et connaissances qui évoluent et développer la carrière du salarié sont des enjeux de plus en plus critiques pour le secteur de la santé.

En réponse à tout cela, Bastide consacre continuellement des efforts significatifs pour mettre en place un plan de formations adapté aux enjeux :

- **Un programme d'intégration** spécifiquement dédié aux nouveaux managers, pour mieux les soutenir.



- **Des programmes de formation** spécifiques, incluant des modules techniques d'apprentissage en ligne.
- **Des programmes individualisés de professionnalisation** (400 heures / individu, un mix d'encadrement individuel sur le terrain, des groupes de formation en présentiel et des cours sur la plateforme d'apprentissage en ligne).
- **La constitution de SB Formation en 2012**, une entité dédiée au développement de programme de formation pour les salariés de Bastide.

#### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

Moyenne du nombre d'heures de formation par salarié

#### 4.3.6. Santé et sécurité au travail

Les questions de Santé et Sécurité sont pleinement considérées par Bastide. Le Groupe a déployé plusieurs procédures et contrôles pour prévenir les accidents et maladies du travail.

#### DESCRIPTION

##### **Bastide s'engage à garantir la sécurité à tous ses salariés et des faibles taux d'accidents**

Pour y parvenir le Groupe a :

- **Formalisé une procédure de Santé et Sécurité** définissant, évaluant et analysant les risques auxquels les employés sont ou peuvent être exposés à leur poste de travail.
- **Rédigé une charte du Conducteur Responsable**, distribuée à tous les salariés.
- **Dispensé des programmes de formation sur la santé et la sécurité** au travail (par exemple, comment utiliser les équipements de protection individuelle), la gestion et la prévention des risques psychosociaux, la sensibilisation aux risques, la conduite responsable et écologique.
- **Soutenu l'investissement et l'innovation** pour améliorer les conditions de travail et la sécurité et prévenir les accidents: kits de premiers soins, défibrillateurs, fauteuils ergonomiques, etc...
- **Publié des indicateurs clés** sur la Santé et la Sécurité. Par ailleurs une commission dédiée est en charge de contrôler les accidents au travail, leur nombre et nature, analyser les causes pour réduire leur fréquence et décider immédiatement d'actions correctives et préventives.

Cette commission est composée de 12 représentants du personnel et d'experts extérieurs à la société (médecin du travail, inspecteur CARSAT, inspecteur du travail ). Cette instance se réunit au moins 5 fois par an.

#### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Taux de gravité des accidents de travail (TG)
- Taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF)
- Nombre d'accidents avec arrêt

Ces indicateurs sont calculés en tenant compte des accidents de travail avec et sans arrêt tout type d'accident confondu (y compris les accidents de trajet).

Le calcul est le suivant :

TF : (Nombre d'accidents avec arrêt de travail \* 1 000 000) / nombre d'heures travaillées

TG : (Nombre de journées perdues cause AT \* 1 000) / nombre d'heures travaillées

#### 4.4. Environnement

Considérant son périmètre d'activités, l'impact sur le climat causé par Bastide est principalement lié aux émissions de CO2 générées par le transport du matériel médical, ainsi qu'à la consommation énergétique des bâtiments du Groupe.

#### STRATEGIE

Conscient de ses défis environnementaux, Bastide a implémenté plusieurs initiatives pour chercher à réduire l'impact de ses activités.

Ces initiatives principalement concernent les émissions de CO2 liées au transport et à la consommation énergétique, au retraitement des déchets ainsi qu'au développement de programmes liés à l'économie circulaire (Projet Second Life).

Pour mieux identifier ses impacts environnementaux, le Groupe a réalisé un audit de son empreinte carbone et énergétique de ses activités, mené par un expert tierce partie en 2021.

#### GOUVERNANCE

Les sujets environnementaux sont gérés en particulier par la directrice qualité du Groupe, Mme Fleur Otdjian, responsable d'une équipe de 7 personnes.

#### INITIATIVES CLES DU GROUPE

##### Environnement

- Impacts liés au transport
- Impacts liés à la consommation d'énergie
- Evaluation de l'empreinte carbone
- Impacts liés aux déchets
- Economie circulaire – Programme Second Life

##### 4.4.1. Empreinte carbone du Groupe

Le Groupe Bastide a identifié que la consommation de carburant de sa flotte de véhicules représentait la proportion la plus significative de ses émissions de gaz à effet de serre.

#### DESCRIPTION

**La majeure partie des émissions de gaz à effet de serre de Bastide étant émise par sa flotte de véhicules, l'entreprise a pris des mesures concrètes liées au transport pour s'attaquer à ce problème.**

Grâce à ces mesures, Bastide a réussi à baisser les émissions de carbone liées à la consommation de carburant de près de 10 % en une année.

- **Formation à l'écoconduite et évaluation :** le Groupe a un module d'apprentissage en ligne pour s'assurer que ses chauffeurs adoptent une approche éco-responsable.
- **Les véhicules sont suivis par l'outil Webfleet** qui mesure la consommation en carburant de chaque chauffeur avec un score et des axes d'amélioration.
- **Déploiement d'une flotte de véhicules hybrides :** le Groupe met à la disposition de tous ses managers des véhicules hybrides dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- **Promouvoir la mobilité douce et durable :** le Bus-Tramway de Nîmes s'arrête désormais aux portes du siège social de Bastide. Cette nouvelle mesure cherche à promouvoir l'utilisation d'une mobilité verte pour les trajets routiniers des salariés Bastide.

**Webfleet** a également développé un module permettant d'optimiser les tournées des collaborateurs et permettant aussi de mieux affecter les clients aux pôles les plus proches et donc de réduire les distances parcourues et donc notre impact environnemental

En moyenne, la flotte de véhicules du Groupe Bastide (Bastide le Confort Médical ainsi que 25 filiales) émet 172,5g de CO2 par km parcouru.

#### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Consommation de carburant de la flotte de véhicules
- Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant

#### 4.4.2. Consommation d'énergie

Le Groupe a identifié que la consommation d'énergie issue de ses infrastructures représentait la seconde source de consommation d'énergie. En cohérence avec ses ambitions de réduire son empreinte carbone, le Groupe a pris différentes mesures pour réduire son impact.

#### DESCRIPTION

**Le Groupe a entrepris plusieurs initiatives pour réduire sa consommation énergétique :**

- Isolation thermique de tous ses bâtiments
- Air-conditionné réversible utilisant des pompes à chaleurs
- Equipement de tous les éclairages par des ampoules à LED
- Installation de détecteurs de présence sur tous les sites
- Prise en compte de la performance énergétique pour les potentielles futures locations.

#### RESULTAT DE L'AUDIT ENERGETIQUE

L'audit énergétique a démontré que le Groupe délivrait déjà des résultats très satisfaisants, principalement grâce à son modèle d'entreprise : les ressources énergétiques utilisées sont très faibles et principalement causées par le transport.

#### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Nombre de tonnes de CO2 émises
- Taux de recyclage des déchets
- Poids des déchets générés par les activités du Groupe

Avec une émission annuelle de 7,79 tonnes de CO2, Bastide est l'une des meilleures sociétés dans sa catégorie pour sa consommation énergétique.

Cet indicateur est calculé en tenant compte des scopes d'émissions des GES :

#### Scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre

Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise :

- les émissions liées à la combustion de carburant des véhicules de service détenus par l'entreprise
- les fuites de gaz frigorigènes d'une climatisation, d'un frigo ou d'une chambre froide

#### Scope 2 = émissions indirectes liées à l'énergie

Ce sont les émissions indirectes (principalement liées à l'électricité) qui n'émettent pas directement sur le lieu de travail mais tout au long de la supply chain.

#### 4.4.3 : taxonomie européenne

Le Groupe Bastide a procédé, conformément au Règlement européen 2020/852, a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des objectifs relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. Ce Règlement prévoit notamment la publication d'indicateurs clés de performance portant sur la contribution aux trois agrégats suivants des activités éligibles à la taxinomie au titre des objectifs climatiques pour les ventes, les investissements opérationnels, et les charges opérationnelles. Le Règlement retient comme éligibles les activités générant les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et présentant par conséquent le potentiel le plus important en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (production et vente d'énergie, transport, la promotion immobilière...).

En conséquence de quoi :

- Aucune des activités réalisées par le Groupe n'étant citée par le Règlement, l'indicateur de performance relatif aux ventes est non applicable ;
- Les activités d'investissement réalisés par le Groupe ne sont pas citées au titre du règlement, l'indicateur de performance relatif aux investissements est non applicable ;
- Les charges opérationnelles (maintenance, R&D, location) réalisées par le Groupe concernent principalement les coûts de maintenance et de location du parc immobilier et des véhicules. Ces coûts représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du Groupe. En conformité avec le Règlement, cet indicateur n'est pas présenté, celui-ci étant non pertinent au regard des activités du Groupe.

Le groupe révisera sa méthodologie et son analyse d'éligibilité au fur et à mesure de la mise en place de la Taxonomie et selon l'évolution des activités listées et des critères d'examen technique

## 4.5. Chaîne de valeur

Les patients sont la préoccupation numéro un du Groupe Bastide. Pour leur proposer les produits et les services qui répondent à leurs attentes, le Groupe a formalisé d'ambitieuses initiatives en termes d'Achats Responsables et de Système de Gestion de la Qualité.

### STRATEGIE

Bastide a formalisé une Politique d'Achats Responsables pour promouvoir notamment les achats locaux, sourcés en France.

En complément, le Groupe demande à ses fournisseurs de respecter certains principes ESG et des Droits de L'Homme, au travers d'une lettre d'engagement ESG pour les fournisseurs.

En outre, le Groupe bénéficie de deux certifications externes (ISO 9001 et le label QualiPSAD) reconnaissant les efforts faits en termes de qualité des produits et de satisfaction des clients

### GOVERNANCE

Les achats responsables sont gérés par le Directeur des Achats du Groupe, ainsi que les trois responsables achats des divisions opérationnelles du Groupe.

En addition, l'équipe de la Directrice Qualité, Mme Fleur Otdjian est grandement impliquée dans les sujets d'Achats Responsables et le Système de Gestion de la Qualité.

### INITIATIVES CLES DU GROUPE

#### Achats Responsables

- Politique Achats Responsables
- Lettre d'engagement ESG des Fournisseur

#### Qualité

- Accessibilité aux soins et traitement des patients
- Certification ISO 9001 – Gestion de la Qualité
- Label QualiPSAD

### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Taux de satisfaction clients

#### 4.5.1. Politique d'achat responsable

Bastide reconnaît que l'engagement du fournisseur est clé pour améliorer la performance de la chaîne de valeur en matière d'ESG. Le Groupe a rédigé une politique d'Achats Responsables formalisant ses engagements et initiatives. Bastide entreprend l'intégration de critères ESG dans l'établissement des contrats avec ses fournisseurs.

### DESCRIPTION

**Bastide déploie, au travers de la Politique Achats Responsables, l'intégration de critères ESG dans l'évaluation et la sélection des prestataires et fournisseurs.**

Le Groupe a formalisé plusieurs engagements, suivis d'un plan d'actions dédié et suivi par des indicateurs clés de performance spécifiques :

- Favoriser les fournisseurs locaux basés en France
- Favoriser les fournisseurs avec une approche environnementale (par exemple certifié ISO 14001)
- Promouvoir la responsabilité sociétale avec les fournisseurs
- Proposer des formations aux salariés du Groupe sur les principes des Achats Responsables.

En parallèle avec ces engagements, Bastide a formalisé une lettre d'engagement pour les fournisseurs, dans le but de s'assurer que ces derniers sont en accords avec les principes de notre politique Achats Responsables.

**Lorsqu'ils s'engagent auprès de Bastide les fournisseurs doivent respecter 9 principes formalisés dans la lettre d'engagement ESG des fournisseurs.**

### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- % de fournisseur ayant signé la charte éco responsable
- % de fournisseurs audités sur la base de ISO 14001 et MDR

### DESCRIPTION

**La Lettre d'Engagement ESG des Fournisseurs regroupe 9 principes couvrant différents principes d'achats responsables et de critères ESG.**

Engagements exigés pour les fournisseurs :

- Respecter la réglementation en vigueur localement sur l'environnement, le travail, la santé et la sécurité au travail.
- Respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948).
- Bannir le travail forcé des enfants sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Régulièrement conduire des formations sur les enjeux environnementaux et sociaux.
- Déployer un code d'éthique.
- Respecter l'égalité des genres.
- Déployer des mesures spécifiques pour combattre les problèmes liés aux minerais du conflit.
- Eviter les conflits d'intérêt avec les salariés du Groupe Bastide.
- Prévenir Bastide de toute déviation aux engagements mentionnés ci-dessus.



## 4.5.2. Certification qualité

Bastide a été certifié ISO 9001 : 2015, ce qui démontre l'engagement du Groupe à produire un système de gestion de la qualité rigoureux et déploie les bonnes pratiques pour donner satisfaction aux patients.

### DESCRIPTION

**La Politique Qualité et du Système de Management de Bastide est basé sur la norme ISO 9001 qui certifie la capacité du Groupe à fournir des produits et services répondant à des exigences de haute qualité.**

L'ISO 9001 se base sur sept principes de gestion de la qualité :

- Vision centrée sur le patient et le client
- L'engagement de la Direction
- L'implication de tous les salariés
- L'approche par Process de nos activités
- L'amélioration continue
- Les décisions basées sur des éléments mesurables
- La gestion des interactions entre les parties prenantes

Bastide a obtenu le label QualiPSAD en mars 2021, un label dédié pour les prestataires de santé à domicile. C'est un engagement sur la qualité et l'éthique qui garantit que le Groupe répond aux exigences de respect et de technique dans la prise en charge du patient et du traitement décidé avec son prescripteur.

### DESCRIPTION

Le Label QualiPSAD est une initiative de la Fédération Française des Prestataires de Santé à Domicile. Basé sur un référentiel écrit par les professionnels du secteur, il spécifie les exigences dans le déploiement d'un système qualité pour les prestataires de santé à domicile qui cherche à atteindre l'excellence pour l'ensemble de leurs activités.

Le label propose 8 axes d'engagement avec un total de 54 exigences :

- **Surveillance du système**
- **Preuves de la demande de prise en charge**
- **Gestion du patient**
- **Facturation**
- **Relation avec les partenaires**
- **Gestion des ressources**
- **Evaluation et amélioration continue de la qualité**
- **Engagement propres aux dispositifs médicaux**



### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- % de sites concernés par le label ISO 9001 et QualiPSAD

Pour améliorer notre qualité de service et la mesurer efficacement, le Groupe Bastide a mis en place des outils de mesure et de traçabilité. Notamment, la mesure de la qualité de service en logistique lors des préparations de commandes pour les établissements de santé et les agences délivrant nos produits aux particuliers et aux professionnels de santé.

De plus, une application nommée « ELSA » (Enregistrement des Litiges et Suivi des Actions) a été mise en place pour garantir le suivi des traitements des litiges et autres dysfonctionnements liés à notre activité.

Il est alors possible d'extraire des statistiques pertinentes périodiquement permettant d'améliorer en continu notre qualité de service.

Enfin, le Groupe Bastide a également déployer son management qualité au niveau de la prestation métier (au travers du label QualiPSAD) mais aussi au niveau de sa logistique. C'est pour cela que nous calculons aujourd'hui la qualité de service au travers de deux indicateurs :

- Le taux de service interne (nombre d'erreurs de préparation de commandes / lignes de préparation totales)
- Le taux de service externe (nombre de litiges déclarés par les clients / nombres de commandes totales)

Le but étant d'améliorer la prestation à chaque étape du process afin de satisfaire en priorité nos patients et prescripteurs.

## 4.6. Relation sociale

La politique de Bastide en termes de relations sociales est caractérisée par un engagement autour de trois axes and d'un fort attachement territorial dans toutes les actions que mène le Groupe.

### STRATEGIE

La politique de Bastide en termes de relations sociales est caractérisée par un engagement autour de trois axes :

- Sponsoring d'équipes sportives et de la recherche centrée autour du sport et de la connaissance sur le sommeil
- Mécénat culturel
- Une politique de dons et d'aide à l'international

### GOUVERNANCE

Les sujets de relations sociales sont directement gérés par la Direction Générale de Bastide au travers des décisions de M. Vincent Bastide, Président Directeur Général.

## INITIATIVES CLES DU GROUPE

### Sports et recherche médicale

- Sponsoring et partenariats sportifs
- Le fonds de Bastide pour la recherche médicale

### Culture

- Mécénat culturel

### Dons

- Dons et soutiens à l'international

### LES INDICATEURS CLES IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS :

- Nombre de projets soutenus sur l'exercice
- Montant dépensé en projets sportifs

## 5. Synthèse des ENJEUX IDENTIFIES ET DES POLITIQUES ASSOCIEES

En ne retenant que les enjeux critiques et significatifs, il en ressort logiquement les matrices suivantes :

### a. Synthèse des principaux enjeux identifiés par famille de risques :

THEMES ESG	Vision et Gouvernance	Ethique des affaires	Ressources humaines	Environnement	Chaine de valeur	Relations sociales
Enjeux ESG spécifiques identifiés		Ethique des affaires	Développement des compétences des salariés	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Prise en compte des besoins clients	Droits de l'Homme (*)
			Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Prévention des risques environnementaux et pollutions (économie circulaire)		
			Qualité de vie et bien-être des salariés (conservation des talents)	Préservation et gestion durable des ressources et de la fin de vie des produits (*)		
			Actions solidaires / handicap / discrimination	Gestion des déchets et emballage (*)		

(\*) « dans le cadre de l'identification des enjeux et des risques, le groupe a identifié des éléments demeurant à ce stade en cours d'étude ou de déploiement en interne pour développer des politiques et définir des indicateurs pertinents sur l'exercice 2021/2022. »

### b. Synthèse des politiques mises en œuvre par famille de risques :

Vision et Gouvernance	Ethique des affaires	Ressources humaines	Environnement	Chaîne de valeurs	Relations sociales
Approche ISO 26000 Responsabilité sociétale	Code Ethique	Accord sur l'égalité des genres	Engagements sur le management environnemental et la valorisation des déchets	Certification ISO 9001 - Management Qualité	Parrainage actions sociales et locales
Lettre d'engagement ESG du Groupe		Accord sur le temps de travail	Empreinte carbone du Groupe	Politique achats responsables	
Code de Gouvernance		Accord sur l'intéressement et la participation	Audit énergétiques Groupe	Code éthiques Achats	
Signature de l'UN Global Compact		Charte de télétravail		Label QualiPSAD	
		Politique RH			



## 6. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RETENUS

Thèmes	Enjeux	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul		19-20	20-21	21-22	Evolution N / N-1	Analyse des variations	Périmètre	Interlocuteurs
Vision et Gouvernance	Vision et Gouvernance	Pourcentage de femme au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)	Taux sur la période fiscale du nombre de femmes au sein du conseil d'administration ramené au nombre total de membres composant le conseil d'administration	Nb femmes / Nb total de personnes		na	50 % de Juillet 2020 à janvier 2021 puis 37,5 de janvier 2021 à mai 2021 ; 43% de mai à juin ; 33% en juin	Du 01/07/2021 au 08/07/2021 : 20% Du 09/07/2021 au 30/06/2022 : 50%	NA	Progression significative par rapport à l'exercice précédent et stabilité depuis le 9 juillet 2021	Bastide Groupe	Olivier Pellenc
		Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)	Taux sur la période fiscale du nombre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration ramené au nombre total de membres composant le conseil d'administration	Nb d'administrateurs indépendants / Nb total d'administrateurs		na	3 sur 8 administrateurs (37,5 %) de juillet 2020 à mai 2021 ; 43 % mai et juin (3/7) ; 33% en juin (2/6)	Du 01/07/2021 au 08/07/2021 : 20% Du 09/07/2021 au 30/06/2022 : 67%	NA	Progression significative par rapport à l'exercice précédent et stabilité depuis le 9 juillet 2021	Bastide Groupe	Olivier Pellenc
Ethique des affaires	Ethique des affaires	Nombre d'actions intentées concernant des comportements anticoncurrentiel et de situation de monopole	Actions déclarées sur la période fiscale	nombre total d'actions déclarées			0	0	NA		Bastide Groupe	Olivier Pellenc
Ressources humaines	Diversité	Salaires homme / femme : écart	taux d'écart entre les salaires homme et les salaires femme glissant	rapport des Salaires Annuels moyens des effectifs permanents des femmes / Salaires moyens des effectifs permanents (périmètre SIRH)		indicateur non évalué pour l'exercice	5,52 %	4,04 %	-27 %	NA	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
	Politique d'inclusion salariale	Nombre de salariés employés	3386	tout salarié présent au 30/06/2021; tous contrats CDD/CDI/Tps complets/ tps partiels		2693 effectif entier - 2206 (SIRH + Experf)	3039 effectif entier - 2394 effectif inclus au rapport (SIRH + Experf)	3386 effectif entier - 2607 effectif inclus au rapport (2304 SIRH + 303 Experf)	11 %	croissance des effectifs (+347) logique corrélée avec notre croissance organique ainsi que l'intégration de nouveaux collaborateurs via la croissance externe	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Répartition homme / femme	Répartition homme / femme	Nombre d'Hommes / Nombre de femmes au 30/06/2021 (SIRH+Experf)		49,5 % Femmes / 50,5 % Hommes	49 % Femmes / 51 % Hommes	49,9 % hommes / 50,1 % femmes	NA	Stable	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Taux de cadre femme	Taux de cadre femme	Nombre de femmes cadres / nombre de cadres total (SIRH+Experf)		indicateur non évalué pour l'exercice	44,76 %	46,26 %	3,30 %	NA	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Nombre de salarié reconnu travailleur handicapé	Nombre de salarié reconnu travailleur handicapé	nombre de salarié reconnus (SIRH+Experf)		indicateur non évalué pour l'exercice	35	51	46 %	NA	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
	Attractivité et rétention des talents	Taux de turnover	Taux de turnover	Données restreintes aux CDI; ((Entrées + sorties)/2)/effectif début de période (SIRH+Experf)		22,17 %	24,71 %	32,43 %	31 %	augmentation du taux de turn over du à des restructurations des effectifs et un marché du travail complexe au vu du contexte actuel	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Nombre d'entrées CDI	cumul sur la durée de l'exercice fiscal du Nombre d'entrées CDI	Nombre de salariés embauchés en CDI sur l'exercice (SIRH+Experf)		384	555	769	39 %	croissance du nombre d'embauche en CDI en adéquation avec la politique RH ainsi que la croissance du groupe	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Nombre de sorties CDI	cumul sur la durée de l'exercice fiscal du Nombre de sorties CDI	Nombre de salariés en CDI sortis sur l'exercice (SIRH+Experf)		358	467	696	49 %	idem que taux turn over	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Somme distribuée au titre d'accord collectif (participation ; intéressement)	Somme distribuée au titre d'accord collectif (participation ; intéressement)			indicateur non évalué pour l'exercice	0	539 466,14 euros	na	décision de la direction pour verser une prime pour la performance l'exercice 21/22	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
	Formation	Nombre d'heures de formation moyennes par salarié	Nombre d'heures de formation moyennes par salarié	Nombre d'heures de formation / Nombre de salarié en ETP sur l'année (SIRH+Experf)		7,83 heures	9,62 heures	10,43	8 %	croissance continue de la quantité d'heures de formation grâce à notre programme de formation interne en évolution constante	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Stephanie Soubeyroux
	Santé et sécurité au travail	Taux de gravité des accidents de travail	Taux de gravité des accidents de travail	Nombre de jours d'arrêts cause AT *1000 / Nombre d'heures travaillées (SIRH+Experf)		1,33	0,63	0,91	44 %	na	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Taux de fréquence des accidents avec arrêt	Taux de fréquence des accidents avec arrêt	Nombre d'AT avec arrêt *1 000 000/ nombre d'heures travaillées (SIRH+Experf)		25,43	27,24	31,62	16 %	na	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval
		Nombre d'accident avec arrêt	Nombre d'accident avec arrêt	Nombre d'AT avec arrêt sur l'exercice (SIRH+Experf)		indicateur non évalué pour l'exercice	94	116	23 %	na	Bastide + filiales intégrées SIRH (voir onglet 2)	Florence Maraval

Thèmes	Enjeux	Indicateurs	Définition	Méthode de calcul		19-20	20-21	21-22	Evolution N / N-1	Analyse des variations	Périmètre	Interlocuteurs
Environnement	Empreinte carbone du groupe	Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litre	Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litre	Moyenne des consommations de carburant ramenée en litre pour la flotte totale		2 600 458	2 713 641	2 814 804	4 %	augmentation de 4 % de la quantité de litres consommés en corrélation avec la croissance organique du groupe	BLCM+25 filiales	Guillaume Parmentier
		Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne	Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne	tonnage de CO2 : les données sont issues de la consommation total de carburant de la flotte mis à disposition par nos fournisseurs		6 865	7164	7009	-2 %	la variation negative est du au changement de variable d'emission de CO2 en gramme par litres consommés, a savoir de 2,63 à 2,49	BLCM+25 filiales	Guillaume Parmentier
	Consommation d'énergie	Nombre de tonnes de CO2 émises	Nombre de tonnes de CO2 émises	<p>somme du tonnages émis selon les Scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre</p> <p>Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les émissions liées à la combustion de carburant des véhicules de services détenus par l'entreprise</li> <li>- les fuites de gaz frigorigènes d'une climatisation, d'un frigo ou d'une chambre froide</li> </ul> <p>Scope 2 = émissions indirectes liées à l'énergie</p> <p>Ce sont les émissions indirectes (principalement liées à l'électricité) qui n'émet pas directement sur le lieu de travail mais tout au long de la supply chain</p>		7010	7405	7248	-2 %	la variation negative est du au changement de variable d'emission de CO2 en gramme par litres consommés, a savoir de 2,63 à 2,49	Scope 1 et 2 BCLM	Guillaume Parmentier
		Poids des déchets générés par les activités du groupe (kg)	Quantité en kilogrammes de déchets générés par les activités BLCM par catégorie de déchets : DIB, rebuts de Dispositifs médicaux, déchets papiers et emballages, déchets DEEE pris en charge les les écoorganismes	Somme de tous les tonnages déclarés enlevés par les prestataires déchets : ecosytem + citeo + valo ferraille + rebuts +		nc	258057	na	na	D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour cette indicateur a cause d'un changement d'effectif	BLCM	Fleur Otdjian
Chaîne de valeur	Chaîne de valeur	Taux de satisfaction clients	nombre de clients exprimant leur satisfaction par sondage			nc	95,80 %	na	na	D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour cette indicateur a cause d'un changement d'effectif	BLCM hors collectivités car non significatifs	Fleur Otdjian
	Politique d'achat responsable	% de fournisseur ayant signé la charte eco responsable	taux de fournisseurs référencés chez BLCM ayant répondu à la charte écoresponsable	nombre de fournisseur ayant renvoyé la charte écoresponsable / nombre de fournisseur total déclaré par le service achat		nc	8 %	na	na	D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour cette indicateur a cause d'un changement d'effectif	BLCM	Fleur Otdjian
	Certification qualité	% de fournisseurs audités sur la base de ISO 14001 et MDR	taux de fournisseurs référencés chez BLCM ayant été audités sur la base des référentiels ISO 14001 et reglement MDR	nombre de fournisseur audités (date d'audit enregistrée) / nombre de fournisseur total déclaré par le service achat		nc	5 %	na	na	D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour cette indicateur a cause d'un changement d'effectif	BLCM	Fleur Otdjian
		% de sites concernés par le label ISO 9001 et Quali'PSAD				nc	55 %	na	na	D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour cette indicateur a cause d'un changement d'effectif	BLCM	Fleur Otdjian

Cf. annexe en PJ



## 7. Méthodologie et grille de concordance

Le périmètre de notre déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2021/2022 comprend l'ensemble des activités de notre Groupe.

Les indicateurs couvrent 100 % du groupe, sauf pour les thématiques suivantes :

- Les filiales excluent du périmètre de reporting des indicateurs sociaux représentent 32 % des effectifs du Groupe ;
- Les filiales excluent du périmètre de reporting des indicateurs environnementaux correspondent à 35 % du CA du Groupe (en attente de cette information)
- Les activités considérées dans le calcul du taux de satisfaction clients et que le périmètre de satisfaction des clients couvre environ 7 % des clients Bastide, correspondant à la part des clients à avoir répondu à l'enquête

Afin de refléter au mieux l'évolution de notre Groupe, le périmètre comme les indicateurs peuvent évoluer d'un exercice à l'autre

D'un point de vue méthodologique nous n'avons pas cette année la possibilité d'avoir une donnée fiable pour les indicateurs suivants à cause d'un changement d'effectif :

- Poids des déchets générés par les activités du groupe (kg)
- Taux de satisfaction clients
- % de fournisseur ayant signé la charte eco responsable
- % de fournisseurs audités sur la base de ISO 14001 et MDR
- % de sites concernés par le label ISO 9001 et Quali'PSAD

### Grille de concordance 2021/2022

Informations demandées par l'article R225-105 du code du commerce régissant le contenu de la déclaration de performance extra-financière	Indicateurs	Périmètre	Détail
--	-------------	-----------	--------

## RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

### Exercice clos le 30 juin 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884<sup>1</sup>, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La cohérence entre les risques extra-financiers, les politiques déployées et les résultats présentés gagnerait à être renforcée dans la Déclaration.
- Comme mentionné dans le chapitre 7 « Méthodologie et grille de concordance » de la Déclaration :
  - certains indicateurs n'ont pas été actualisés sur la période compte tenu du manque de disponibilité de la donnée, notamment l'indicateur lié à la « Gestion des déchets et des emballages ».
  - le périmètre de reporting des indicateurs sociaux couvre 68 % des effectifs consolidés du Groupe et le reporting des indicateurs environnementaux correspond à 65 % du CA du Groupe.

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Validation et Vérification, n°3-1884, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, complété le cas échéant de nos procédures propres, tenant lieu de programme de vérification.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre juillet et octobre 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 octobre 2022

KPMG S.A.

**Fanny Houlliot**

Associée

Centre d'Excellence ESG

**Nicolas Blasquez**

Associé

## Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Initiatives pour prévenir les risques de corruption et les autres pratiques anti-concurrentielles formalisées dans la Charte Ethique du Groupe

Procédure de lanceur d'alerte

Accord sur le temps de travail

Campagnes de sensibilisation à la diversité

Mesures de réduction des émissions de Gaz à effet de serre liées aux activités de transport

Politique d'achats responsables

Lettre d'engagement ESG à l'attention des fournisseurs

« Second Life Program » en faveur de l'économie circulaire et de la préservation de l'environnement

## Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Nombre de salariés employés

Répartition homme / femme

Taux de cadres femmes

Taux de turnover

Ecart de salaire homme / femme

Nombre d'heures de formation moyennes par salarié

Taux de gravité des accidents de travail

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litres

Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne

Nombre de tonnes de CO2 émises (scopes 1 & 2)

## V – ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2022

## Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	30/06/2021
<b>Actifs non courants</b>		<b>445 909</b>	<b>404 984</b>
Goodwill	5.1	217 610	184 135
Droits d'utilisation des actifs loués	5.3	81 532	85 785
Autres actifs incorporels	5.2	8 470	7 146
Actifs corporels	5.4	126 166	118 261
Titres mis en équivalence	5.5	24	14
Autres actifs financiers non courants	5.6	8 373	5 907
Actifs d'impôts différés	5.19	3 735	3 735
<b>Actifs courants</b>		<b>186 642</b>	<b>164 128</b>
Stocks et en cours	5.8	48 466	42 887
Clients et comptes rattachés	5.8	68 019	54 274
Autres créances	5.8	40 892	31 167
Autres actifs courants	5.8	3 183	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	22 133	33 739
Actifs destinés à être cédés	4.7	3 949	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>632 552</b>	<b>569 111</b>
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	30/06/2021
Capital		3 310	3 307
Primes liées au capital		9 466	9 466
Résultats accumulés		71 788	68 536
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	5.10	84 564	81 308
Participations ne donnant pas le contrôle		2 099	3 751
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5.10</b>	<b>86 663</b>	<b>85 059</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>370 885</b>	<b>336 117</b>
Emprunts obligataires	5.12	49 936	49 577
Emprunts et dettes financières non courants	5.12	247 029	204 041
Obligations locatives non courantes	5.13	66 320	71 697
Provisions non courantes	5.11	3 405	954
Passif d'impôts différés	5.19	2 928	2 086
Autres passifs non courants	5.14	1 266	7 762
<b>Passifs courants</b>		<b>175 004</b>	<b>147 935</b>
Emprunts et concours bancaires courants	5.12	39 209	17 225
Obligations locatives courantes	5.13	16 739	15 075
Provisions courantes	5.11	482	468
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	63 794	64 986
Autres passifs courants	5.14	53 709	50 182
Passifs destinés à être cédés	4.7	1 072	0
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>632 552</b>	<b>569 111</b>



## Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021
Chiffre d'affaires	5.15	468 300	444 073
Achats consommés		-161 500	-163 810
Charges externes		-74 968	-69 785
Charges de personnel		-132 449	-119 174
Impôts et taxes		-3 584	-3 700
Dotations aux amortissements		-56 049	-50 796
(Dotations) Reprises aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		-44	-522
Autres produits opérationnels courants		1 080	1 536
Autres charges opérationnelles courantes		-1 896	-841
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>38 888</b>	<b>36 982</b>
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix		-1 127	0
Autres produits opérationnels non courants	5.16	6 297	1 626
Autres charges opérationnelles non courantes	5.16	-11 514	-10 304
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>32 544</b>	<b>28 304</b>
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	5.5	10	0
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>		<b>32 554</b>	<b>28 304</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		-10 204	-8 905
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	5.17	<b>-10 204</b>	<b>-8 905</b>
Autres produits et charges financiers	5.18	-1 334	771
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>21 016</b>	<b>20 169</b>
Impôt sur le résultat	5.19	-5 928	-5 822
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>15 088</b>	<b>14 347</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>		<b>-761</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net</b>		<b>14 326</b>	<b>14 347</b>
Dont :			
- Part des propriétaires de la Société		13 681	13 452
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		645	895
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action			
Non dilué (en euros) (*)	5.21	1.86	1.83
Dilué (en euros) (**)	5.21	1.86	1.83
(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :		7 350 928	7 348 419
(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :		7 373 437	7 357 428

\*\* En application de la norme IFRS 15, le groupe a reclassé en 2021 - 2022 des charges courantes en moins du chiffre d'affaires. L'impact de ce reclassement est de -0.3 m€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice. Ce reclassement n'a aucune incidence sur l'EBITDA, le résultat opérationnel courant et le résultat net du groupe.

\*\*\* Au titre de l'exercice 2021-2022, le résultat net des activités non poursuivies s'élève à -0,8 M€. Ce résultat n'a pas d'impact significatif sur le résultat par action.

## Etat consolidé du résultat global

En milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021
<b>Résultat net consolidé de la période</b>		<b>14 326</b>	<b>14 347</b>
Ecart actuariels sur engagements de retraite		-594	0
Impôts		0	0
Eléments du résultat global non recyclables en résultat net		-594	0
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		2 600	-30
Ecart de conversion		491	0
Impôts		0	0
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net</b>		<b>3 091</b>	<b>-30</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>2 497</b>	<b>-30</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>16 823</b>	<b>14 317</b>
Dont :			
- Part des propriétaires de la Société		16 178	13 422
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		645	895



## Etat consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>14 326</b>	<b>14 347</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions		40 576	35 267
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loué (IFRS 16)		18 843	15 529
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		1 127	-1
Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés		339	383
Autres produits et charges calculés		550	2 879
Plus et moins-values de cession		81	1 060
Profits et pertes de dilution		0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		0	0
Dividendes sur entités non consolidés		-284	-74
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>75 558</b>	<b>69 391</b>
Coût de l'endettement financier net		10 370	8 905
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		6 048	5 822
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>91 976</b>	<b>84 119</b>
Impôt versé		-6 258	-8 525
Variation du BFR lié à l'activité		-28 861	-1 232
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>56 857</b>	<b>74 362</b>
Incidence des variations de périmètre		-54 404	-26 971
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-53 271	-46 512
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 641	643
Acquisition d'actifs financiers		0	-416
Cession d'actifs financiers		517	11
Variation des prêts et avances consentis		-219	-209
Dividendes reçus sur titres non consolidés		284	74
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-104 452</b>	<b>-73 380</b>
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		14	0
Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital		0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-240	-747
Dividendes versés		-2 403	-2 142
Emission d'emprunts		256 274	43 029
Remboursement d'emprunts		-198 792	-14 742
Remboursement des obligations locatives (IFRS 16)		-15 044	-15 749
Intérêts financiers nets versés		-10 383	-8 306
Autres flux liés aux opérations de financement		0	-2
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>29 426</b>	<b>1 340</b>
Incidence des variations des cours des devises		91	511
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>-18 078</b>	<b>2 833</b>
Trésorerie d'ouverture		33 277	30 444
Trésorerie de clôture		15 200	33 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	22 133	33 739
Trésorerie passive	6.7	-6 936	-458

\*\*\* L'impact de l'application d'IFRS 5 sur les flux de trésorerie n'est pas de nature significative.

## Etat de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Résultats accumulés	Total attribuables aux actionnaires de la société-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Montant au 30 juin 2020</b>	<b>3 307</b>	<b>9 466</b>	<b>-570</b>	<b>63 464</b>	<b>75 667</b>	<b>3 952</b>	<b>79 619</b>
Résultat de la période				13 452	13 452	895	14 347
Autres éléments du résultat global				-30	-30		-30
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 422</b>	<b>13 422</b>	<b>895</b>	<b>14 317</b>
Augmentation de capital	0	0			-1		-1
Dividendes versés				-2 033	-2 033	-109	-2 142
Variations de périmètre				-4 034	-4 034	-631	-4 666
Variation autocontrôle			-745		-745		-745
Variation paiement fondés sur les actions				383	383		383
Ecart de conversion				-476	-476	34	-442
Autres variations				-875	-875	-390	-1 265
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-745</b>	<b>-7 035</b>	<b>-7 780</b>	<b>-1 096</b>	<b>-8 876</b>
<b>Montant au 30 juin 2021</b>	<b>3 307</b>	<b>9 466</b>	<b>-1 315</b>	<b>69 850</b>	<b>81 308</b>	<b>3 751</b>	<b>85 059</b>
Résultat de la période				13 681	13 681	645	14 326
Autres éléments du résultat global				2 498	2 498	-1	2 497
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 179</b>	<b>16 179</b>	<b>644</b>	<b>16 823</b>
Augmentation de capital	3				3		3
Dividendes versés				-2 238	-2 238	-165	-2 403
Variations de périmètre				-5 671	-5 671	-2 138	-7 809
Variation autocontrôle			-240		-240		-240
Variation paiement fondés sur les actions				339	339		339
Autres variations				-5 117	-5 117	8	-5 109
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-240</b>	<b>-12 687</b>	<b>-12 924</b>	<b>-2 296</b>	<b>-15 219</b>
<b>Montant au 30 juin 2022</b>	<b>3 310</b>	<b>9 466</b>	<b>-1 555</b>	<b>73 343</b>	<b>84 564</b>	<b>2 100</b>	<b>86 664</b>

## NOTES ANNEXES

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le groupe »), au 30 juin 2022, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 25 octobre 2022. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 14 décembre 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2022.

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme de droit français cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

### 1. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2022 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2022 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

### 2. Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la Note 4. Principes et méthodes comptables des Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2022. Ils restent inchangés à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### 2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

- Amendements à IFRS 16 – Concessions de loyers liées à la crise de la Covid-19;
- Décision de l'IFRS IC concernant IAS 19 – Période d'attribution du coût des services rendus;
- Décision de l'IFRS IC concernant IAS 38 – Comptabilisation des coûts de démarrage des contrats en mode SaaS (Software as a Service);
- Amendements à IFRS 9, IFRS 16, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 4 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.

Ces nouvelles décisions n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de notre Groupe.

#### 2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 30 Juin 2022. Elles concernent :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance »;
- amendement à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »;
- amendements d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que courants ou non courants »;
- amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »;
- amendements IAS 12 « Impôts – Impôts différés relatifs à un actif ou passif acquis via une transaction unique »;
- amendements d'IAS 16 « Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation »;
- amendements d'IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat ».

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

### 3. Utilisation d'estimations et hypothèses

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et hypothèses sont :

- La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans la note 4.3.4 des principes et méthodes comptables ;
- L'évaluation des écarts d'acquisition est décrite dans les paragraphes 4.3.1, 4.4 et 6.1 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill. Les estimations et hypothèses résident dans les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises.

Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation ;

- Les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 6.1.3 et la note 4.4 des principes et méthodes comptables.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de multiples usuels de transaction applicables au secteur et alternativement de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges. Les paragraphes 6.9 et 6.22 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.
- L'estimation de la juste valeur des compléments de prix et ses variations subséquentes.
- La catégorisation des contrats actifs entre location simple et location-financement et l'estimation de la durée des contrats retenues telles que décrite dans la note 6.10.5
- Le classement et l'évaluation d'actifs des activités non poursuivies (IFRS 5) qui sont décrits dans le paragraphe 6.1.3 et la note 4.7 des principes et méthodes comptables

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

Le Groupe a évalué son exposition aux risques climatiques. Il n'a identifié aucun facteur de risque pouvant avoir une incidence significative sur ses activités. En s'inscrivant dans une politique de responsabilité environnementale le Groupe a cependant identifié des pistes afin de réduire son empreinte carbone telles que la déclaration de performance extra-financière ou le Pitchbook RSE l'exposent. Ces initiatives n'ont pas d'incidence sur les engagements présents ou futurs et n'ont ainsi pas conduit la direction à effectuer des traitements comptables spécifiques ou à modifier ses estimations dans le cadre du processus d'arrêté des comptes consolidés.

## 4. Principes et Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés sur option à la juste valeur.

### 4.1. Méthodes de consolidation

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

#### 4.1.1. Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

##### Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe remplit cumulativement les trois conditions suivantes :

- détient le pouvoir de direction sur les activités d'une entité ;
- s'expose aux rendements variables de l'entité ;
- dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ces rendements.

##### Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés de notre Groupe sont éliminés des comptes consolidés.

##### Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.



#### 4.1.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les entreprises associées :

- 49 % dans la société Bastide Tunisie depuis avril 2017.

#### 4.1.3. Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2022.

### 4.2. Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro

#### 4.2.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie (source : Banque de France). Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2022, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- AFPM, en francs suisses ;
- SODIMED, en francs suisses ;
- BIMEDA, en francs suisses ;
- PROMEFA, en francs suisses ;
- Bastide Médical Suisse, en francs suisses ;
- Bastide Homecare Development, en livre sterling ;
- Bastide Devco, en livre sterling ;
- Baywater, en livre sterling ;

- Intus, en livre sterling ;
- Business on the go, en livre sterling ;
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien ;
- Medpro ; en dollars Canadien ;
- Healthy Heart ; en dollars Canadien ;
- Bastide Canada Holdings ; en dollars Canadien.

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

#### 4.2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### 4.3. Actifs immobilisés

#### 4.3.1. Goodwill et regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans la note 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

#### 4.3.2. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

##### Durée retenue

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

##### Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

##### Immobilisations incorporelles issues du développement

Les immobilisations incorporelles issues du développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisées en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisées dans la rubrique Logiciel.

#### 4.3.3. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés, et du

retraitement des opérations de cession-bail.

Selon IFRS 16, une location est, pour le preneur comme pour le bailleur, le contrat, ou les dispositions d'un contrat global, qui confère au preneur le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée en échange d'une rémunération.

La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine.

Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier, les loyers variables basés sur les résultats du preneur sont exclus des obligations locatives et comptabilisés en résultat de période.

Les droits d'utilisation des actifs portent principalement sur des biens immobiliers et des véhicules.

Le groupe applique les exemptions prévues par IFRS 16 pour les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur (moins de 5 000 dollars américains). Ces loyers sont comptabilisés directement en charges

#### 4.3.4. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

##### Durée retenue

Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 14 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

#### 4.4. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique ou à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

#### Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA (à savoir le résultat opérationnel courant majoré des charges calculées) et/ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

#### Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 6.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

## 4.5. Instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IFRS 9 – « Instruments financiers ».

### 4.5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Ce poste inclut pour le Groupe les catégories suivantes :

- **Prêts et autres immobilisations financières**

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

- **Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont évaluées à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de crédits attendues sur la durée de vie selon les principes de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

Les créances commerciales du Groupe ne comportant pas de composantes significatives de financement, le modèle simplifié de dépréciation s'applique.

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2022 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

### 4.5.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Le Groupe inclut dans cette catégorie les titres de participation non consolidés.

Ces titres ne sont pas détenus à des fins d'échanges sur le marché, en conséquence, lors de la comptabilisation initiale de chaque titre, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter en « Gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » les variations ultérieures de la juste valeur.

Dans ce cas, les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables en résultat lors de la cession des titres.



### 4.5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les actifs ou passifs financiers dont la valeur au bilan serait différente de leur juste valeur sont les emprunts et dettes financières à taux fixe n'ayant pas fait l'objet d'une couverture.

#### Valorisation des couvertures au 30 juin 2022

('000 €)	Full MTM	Impact OCI	Impact P&L
Hedging 97.5 M€, swap échéance 2024, strike 0.22	2 398	2 476	(77)
Impact d'un mouvement parallèle -0.50 %	(1 016)	(1 016)	-
Impact d'un mouvement parallèle +0.50%	1 001	1 001	

L'évaluation de l'efficacité de la couverture se traduirait, sur les seuls actifs ou passifs financiers variables, par une évolution de 90 K€ par Bp (soit pour un target à 117 K€ par Bp une couverture de 31 K€, l'efficacité étant de 26.5 %).

### 4.5.4. Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

### 4.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

### 4.7. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et

leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Enfin, la norme impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées. Résultat net des activités non poursuivies comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

Au 30 juin 2022, la Direction s'est engagée dans un plan de cession de la société Care Service, un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue dans un horizon de 12 mois. Cette société a été acquise au 1<sup>er</sup> décembre 2021 (cf. note 5.1), ce qui explique que le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2021 n'a pas été retraité.

Cette société a généré sur la période de consolidation un résultat opérationnel courant de -0,7 M€.

### 4.8. Capitaux propres

#### 4.8.1. Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession ou de leur utilisation, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

#### 4.8.2. Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

### 4.9. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».



#### 4.10. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

#### 4.11. Justes valeurs des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

##### Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

##### Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

##### Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

#### 4.12. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2022 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 3.22 % (contre 0.79 % au 30 juin 2021);
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé;
- table de mortalité : INSEE 2012;
- taux de croissance des salaires annuels : 1 % par an pour l'ensemble du personnel;
- le taux de charges sociales de 36.5 % pour les cadres et 35 % pour les non-cadres;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non-cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI).

#### 4.13. Produit des activités ordinaires

##### Produits tirés de contrats conclus avec les clients

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- la prestation de santé qui s'apparente à la délivrance d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux. La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte;
- la vente de dispositifs et équipements médicaux.

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Le groupe applique également les dispositions de la norme IFRS 15 à des fins d'allocation de la contrepartie prévue pour chaque contrat de location des dispositifs médicaux entre les composantes location et services.

Les revenus locatifs sont, en général, comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location

Conformément à IFRS 15 le chiffre d'affaires est constaté à :

- L'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction;
- à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.
- les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs ou contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

Le groupe intervient généralement en tant que principal.

#### 4.14. Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS, comme le résultat présentant l'ensemble des opérations courantes et usuelles de l'activité sur la période présentée.

Le principal effet de la mise en place de cette nouvelle définition a été de reclasser les coûts d'intégration et de cession des filiales et agences en « Autres Produits et Charges Opérationnels » en lieu et place de la ligne « Charges Externes » de même façon que les coûts non récurrents supportés dans le cycle économique courant des affaires.

Ces derniers sont décrits dans la note 6.14 de l'annexe des Etats financiers consolidés. Cette présentation permet de se conformer aux recommandations AMF (notamment la recommandation n°2010-12 et la recommandation DOC-2016-09) et la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte notamment :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et évènements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

#### 4.15. Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Le coût de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti, ainsi que la charge d'intérêts liée à l'application d'IFRS 16.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

#### 4.16. Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

## 5. Evènements significatifs de l'exercice

### 5.1. Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation

#### 5.1.1. Distrimed

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 70 % des droits sociaux de la société Distrimed (83) (numéro 2 français de la vente en ligne de dispositifs médicaux destinés aux professionnels de santé).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

#### 5.1.2. Home Respi

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Home Respi (78) (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### 5.1.3. SAAD Perfusion

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société SAAD Perfusion (67) (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 31 décembre 2021.

#### 5.1.4. Atoutsoin

La société NMC (Groupe Experf) a réalisé l'acquisition de 70 % des droits sociaux de la société Atoutsoin (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### 5.1.5. Care Service

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 51 % des droits sociaux de la société Care Service, société qui développe des solutions digitales innovantes pour la mise en relation entre professionnels de santé.

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

La société Care Service a été classée dans les activités non poursuivies du groupe (note 4.7).

## 5.1.6. Maxicare

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 70 % des droits sociaux de la société Maxicare, (prestataire de santé spécialisé dans la perfusion).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 5.1.7. Medpro

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Medpro (basée au Canada), société spécialisée dans l'assistance respiratoire.

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

## 5.2. Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 13,33 % des droits sociaux de la société NEW MEDICAL CONCEPT, portant sa participation à 86,67 %.

Cette société est déjà consolidée par intégration globale.

## 5.3. Autres faits marquants de l'exercice

### 5.3.1. Correction d'erreurs

Le Groupe a procédé à une correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations de la société Bastide le confort médical.

Le montant de ces corrections a été identifié à l'ouverture de l'exercice (soit au 01/07/2021).

La société ne disposant pas des moyens d'estimer les incidences financières à l'ouverture de la période précédente (soit au 01/07/2020), aucune modification au titre du bilan au 30/06/2021 n'a été apportée.

Conformément à IAS 8, ces corrections ont conduit à minorer le poste des stocks de 3 millions d'euros et le poste des immobilisations de 3,4 millions d'euros. L'incidence totale négative, minorée de 1,6 millions d'euros d'imposition différée, s'élève à 4,8 millions d'euros et a été portée en moins des capitaux propres consolidés au 30/06/2022.

La comparabilité des états financiers dans leur ensemble n'est pas affectée par ces erreurs, notamment au regard du caractère non significatif de l'incidence sur le résultat de la période (c. 0,3 millions d'euros) et de l'incidence limitée sur les agrégats d'ensemble des postes de bilan affectés.

### 5.3.2. Convention d'animation

Une convention d'animation unit la société avec B Finances & Participations, holding animatrice du Groupe depuis le 15 décembre 2021. Cette convention vise à délivrer diverses évaluations d'options stratégiques, financières, commerciales ou opérationnelles et assurer la coordination de la politique générale du Groupe Bastide incluant l'ensemble de ses participations. Outre le Président-Directeur Général, trois collaborateurs contribuent à l'activité de B Finances & Participations.

## 5.4. Autres faits marquants de l'exercice

Suite à la tempête médiatique qui a secoué le secteur des EPHAD privés en France en début d'année, le groupe précise que l'exposition de son activité globale est très limitée au secteur des EHPAD privés, publics ou associatifs, qui représente moins de 17 % du chiffre d'affaires total en France, et aucun des clients de ce secteur ne pèse plus de 5 % du CA annuel global.

Par ailleurs le groupe précise qu'il n'est pas exposé aux conséquences du conflit en Ukraine, il ne dispose ni de filiale, ni de fournisseur majeur dans la zone en conflit.

## 5.5. Impact de la pandémie Covid-19 sur l'arrêté des comptes

La pandémie de COVID-19, déclarée depuis le 11 mars 2020, a vu ses effets s'estomper sur le niveau d'activité globale du Groupe Bastide au 30 juin 2022.

Les activités de prestations de services du groupe retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire, tandis que l'activité de maintien à domicile recule de 7.2 % en comparaison de l'exercice 2020/2021 qui avait bénéficié d'un effet Covid-19 favorable du fait de la vente d'équipements de protection individuelle (EPI), ces derniers affichant en conséquence une baisse des ventes de près de 75 % sur l'exercice.

## 6. Analyse des comptes

### 6.1. Goodwill

#### 6.1.1. Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill partiel, à l'exception du Groupe Experf et Ulimed.

Au 30 juin 2022, les goodwill se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Montant brut	217 610	184 135
Pertes de valeur cumulées	0	0
<b>Montant net</b>	<b>217 610</b>	<b>184 135</b>

La ventilation au 30 juin 2022 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

En milliers d'euros	Nb agences	30/06/2021	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2022
<b>UGT Bastide Le Confort Médical</b>						
Escande	1	331				331
Aerodom	2	710				710
Médical Chaubet	1	554				554
Hygiène Service	2	297				297
SPM	1	124				124
Médical Guiraud	2	472				472
Tours	1	95				95
Sésame	1	146				146
BAB	1	700				700
Medical Home Santé	1	776				776
Confortis	17	5 937				5 937
Centre Stomatherapie / Medikea	1	1 254				1 254
A A Z Santé	1	2 356				2 356
S'Care Assistance	3	684				684
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>14 436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 436</b>

En milliers d'euros	Nb agences	30/06/2021	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2022
<b>Autres UGT</b>						
AB2M	1	997				997
Dom'Air	1	686				686
Dorge Medic	1	2 543				2 543
Dyna Médical	1	1 393				1 393
Tara Santé	1	0				0
Cica Plus	1	791				791
Cicadum	1	886				886
Air + Santé	1	6 324				6 324
Assistance Technique Santé	1	11 689				11 689
BordO2 Médical	1	1 228				1 228
Medsoft	1	3 879				3 879
AFPM	3	8 626	11			8 637
TCM	1	15 464				15 464
Apnée Médical	1	4 994				4 994
Cardair	2	2 009				2 009
FB Consult	2	3 306			464	3 770
Groupe Service Oxygène	2	11 539				11 539
Human'Air Médical	3	4 660				4 660
Groupe Baywater	1	18 785	-2			18 783
Groupe Experf	17	6 983				6 983
Santelynes	1	2 816				2 816
Sphère Santé	1	13 058				13 058
Ulimed	1	3 096				3 096
Médical +	1	1 900				1 900
IPAD Médical	1	2 172				2 172
Entedom	2	3 342				3 342
Omnidom	1	672				672
Dynavie	1	2 478				2 478
Up to Date	1	552			43	595
UP to Date Centre	1	43			-43	0
BFC	1	1 575				1 575
KEYLAB	1	10 573				10 573
NEUMOTEC	1	239				239
Ouest Medical R	1	526				526
TMAD	1	464			-464	0
ALVEOLAIR	1	6 161	146			6 307
AIR MEDICAL PRODUCTS	1	3 873	40			3 913
LIVRAMEDOM	1	9 377		5 400		3 977
ATOUTSOIN	1		208			208
CARESERVICE	1		0			0
DISTRIMED	1		9 794			9 794
HOMERESPI	1		3 941			3 941
SAAD	1		1 772			1 772
MAXICARE	1		12 882			12 882
MEDPRO	1		10 085			10 085
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>169 699</b>	<b>38 875</b>	<b>5 400</b>	<b>0</b>	<b>203 174</b>
<b>Total Général</b>	<b>104</b>	<b>184 135</b>	<b>38 875</b>	<b>5 400</b>	<b>0</b>	<b>217 610</b>

L'évolution du goodwill provient essentiellement :

- Des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'exercice comme indiqué dans la note 5.1 de l'annexe des Etats Financiers ;
- De l'ajustement des compléments prix ;
- De la variation du taux de change en raison du rattachement de la différence de première consolidation à la filiale (monnaie locale)

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill des acquisitions de l'exercice sont provisoires au 30 juin 2022.

### 6.1.2. Effet des variations de périmètre

Les variations de périmètre sur l'exercice n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

Le montant total des entités acquises représente un total d'environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires ramené à un exercice complet de douze mois.

### 6.1.3. Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité.

Ces valeurs d'utilité sont évaluées :

- A partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ;
- A partir de prévision de flux de trésorerie (DCF) reposant sur les budgets financiers de l'exercice 2022-2023 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini 1.6 %, correspondant au taux de croissance à long terme estimé. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2022 est de 6.8 % (7.5 % au 30 juin 2021). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :
  - Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2022 ;
  - Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
  - Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
  - Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2022.

### 6.1.4. Analyse de la sensibilité

La sensibilité des paramètres suivants a été testée sur les UGT du groupe :

- Fourchette basse des multiples de transaction ;
- Hausse de 0.5 point du taux d'actualisation ;
- Baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme.

Le chiffrage de ces différents scénarios ne met pas en évidence de perte de valeur sur les actifs concernés.



## 6.2. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2021	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2022
Logiciels	10 287	859	5	56			3 416	14 613
Immobilisations incorporelles issues de développement	219	156		10			-166	219
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	3 235	6		585	29			3 854
Bases clientèle	2 306	4	2		0			2 308
Immobilisations en cours	1 555	173	463				-1 072	193
Avances et acomptes	0							0
<b>Total Brut</b>	<b>17 603</b>	<b>1 198</b>	<b>470</b>	<b>651</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>2 179</b>	<b>21 188</b>
Logiciels	7 136	2 041	6	34				9 205
Frais de développement	325	62						387
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	1 112	128						1 240
Bases clientèle	1 884	2						1 886
Immobilisations en cours	0							0
<b>Total Amortissements/ Dépréciations</b>	<b>10 456</b>	<b>2 233</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 717</b>
<b>Total net</b>	<b>7 146</b>	<b>-1 035</b>	<b>464</b>	<b>616</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>2 179</b>	<b>8 470</b>

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2022.

### Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2021	Impact Retraite-décision IFRIC IFRS 16	Reclas-sement	Acqui-sitions Augmen-tation	Cessions Diminu-tion	Variation de péri-mètre	Varia-tion du taux de change	Dépré-ciations	Autres varia-tions	30/06/2022
Droits d'utilisation des actifs loués	111 280			10 698	2 834	648	75			119 868
<b>Total Brut</b>	<b>111 280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 698</b>	<b>2 834</b>	<b>648</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>119 868</b>
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	25 495			18 843	6 313	300	11			38 335
<b>Total Amortissements/ Dépréciations</b>	<b>25 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 843</b>	<b>6 313</b>	<b>300</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 335</b>
<b>Total net</b>	<b>85 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8 145</b>	<b>-3 480</b>	<b>348</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 532</b>

## 6.3. Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2021	Acquisi-tions Aug-mentation	Cessions Diminution	Variation de péri-mètre	Variation du taux de change	Dépré-ciations	Autres varia-tions	Variation IFRS 16	30/06/2022
Terrains	107		70						37
Agencements, aménagements, installations	32 626	1 205	353	461	314		21		34 275
Installations techniques et outillage	267 628	42 586	23 516	7 455	59		333		294 544
Autres immobilisations	30 733	4 350	3 004	941	45		-3 046		30 018
Immobilisations en cours	2 226	2 593	227	40			-2 701		1 930
<b>Total Brut</b>	<b>333 320</b>	<b>50 733</b>	<b>27 169</b>	<b>8 897</b>	<b>417</b>	<b>0</b>	<b>-5 394</b>	<b>0</b>	<b>360 804</b>
Agencements, aménagements, installations	19 281	2 479	310	53	68		84		21 655
Installations techniques et outillage	175 036	31 279	18 764	5 638	13		-766		192 436
Autres immobilisations	20 741	2 394	433	257	33		-2 445		20 547
<b>Total Amortissements/ Dépréciations</b>	<b>215 059</b>	<b>36 151</b>	<b>19 506</b>	<b>5 948</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>-3 127</b>	<b>0</b>	<b>234 639</b>
<b>Total net</b>	<b>118 261</b>	<b>14 581</b>	<b>7 663</b>	<b>2 949</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>-2 267</b>	<b>0</b>	<b>126 166</b>

## 6.4. Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2022 est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2021	Résultat	Dividendes	Variation de périmètre	Effets de change	Autres mouvements	30/06/2022
Participation dans des entreprises associées	14	10					24
<b>Total brut</b>	<b>14</b>	<b>10</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Dépréciations	0						0
<b>Total net</b>	<b>14</b>	<b>10</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021
Bastide Tunisie	24	14	10	0
<b>Total net</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

## 6.5. Autres actifs financiers

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

### 6.5.1. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021	Nature
Titres de participation non consolidés	249	573	
Créances rattachées aux participations non consolidées			Prêts et créances
Autres prêts	4 608	1 774	Prêts et créances
Dépôts de garantie	3 668	3 712	Prêts et créances
<b>Total brut</b>	<b>8 525</b>	<b>6 059</b>	
Dépréciation	-152	-152	Actifs financiers
<b>Total net</b>	<b>8 373</b>	<b>5 907</b>	

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2022 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

L'augmentation des autres prêts sur l'exercice notamment s'explique par une variation des instruments dérivés d'actif de 2.6 M€.

### 6.5.2. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021	Nature
Créances clients	69 428	56 105	Prêts et créances
Fournisseurs débiteurs	13 013	14 308	Prêts et créances
Avances courantes sur participations non consolidées			Prêts et créances
<b>Total brut</b>	<b>82 442</b>	<b>70 413</b>	
Dépréciation	-1 409	-1 831	Prêts et créances
<b>Total net</b>	<b>81 032</b>	<b>68 582</b>	

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

## 6.6. Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Stocks et en cours bruts	50 448	44 157
Dépréciation	-1 982	-1 270
<b>Stocks et en cours nets</b>	<b>48 466</b>	<b>42 887</b>
Créances clients brutes	69 428	56 105
Dépréciation	-1 409	-1 831
<b>Créances clients nettes</b>	<b>68 019</b>	<b>54 274</b>
Fournisseurs débiteurs	13 013	14 308
Créances sociales	314	308
Créances fiscales	16 987	8 082
Créances diverses	10 749	8 571
Dépréciation	-171	-102
<b>Autres créances</b>	<b>40 892</b>	<b>31 167</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 183</b>	<b>2 061</b>

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

## 6.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Disponibilités	21 984	33 569
Equivalents de trésorerie	149	170
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>22 133</b>	<b>33 739</b>
Trésorerie passive	-6 936	-458
<b>Trésorerie nette</b>	<b>15 197</b>	<b>33 281</b>

## 6.8. Capitaux propres

### 6.8.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

#### Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 309 984 euros. Il est composé de 7 350 928 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 54,39 %, et cela au travers d'holdings (Société d'Investissement Bastide et Financière BGV) pour 54,24 % et par une détention directe d'un membre de la famille à hauteur de 0,11 %.

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à plusieurs augmentations de capital au cours de l'exercice pour un montant total de 3 195 € (2 509 actions nouvelles). Chacune des augmentations a été régulièrement approuvée par le Conseil d'Administration.

### Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 Juin 2022, La société Bastide Le Confort Médical détient 71 835 actions, 8 576 au titre du contrat de liquidité, avec 21 849 et 28 334 actions en autodétention et 13 076 au titre du contrat de rachat, soit au total 0,98 % du capital social.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2022 s'élevait à 35.42 euros.

### Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 15 décembre 2021 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 984 milliers d'euros.

#### 6.8.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

#### 6.8.3. Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions de préférence sous conditions de présence dans la société à l'issue de deux plans :

- 26 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 100 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2023.
- 1 800 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 3 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2025.

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du Groupe non significatif.

## 6.9. Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/2022
Passifs non courants	457	2 009		55			2 411
Indemnités fin de carrière	497	497					994
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>954</b>	<b>2 506</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 405</b>
Passifs courants	-329					329	0
Contentieux fiscal	0						0
Autres contentieux	797	219	526		374	-381	483
<b>Total Passifs courants</b>	<b>468</b>	<b>219</b>	<b>526</b>	<b>0</b>	<b>374</b>	<b>-52</b>	<b>483</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>1 422</b>	<b>2 725</b>	<b>526</b>	<b>55</b>	<b>374</b>	<b>-52</b>	<b>3 888</b>

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 4.12 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques, suisses et canadiennes. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

## 6.10. Dettes financières courantes et non courantes

### 6.10.1. Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2021	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Actualisation	Autres variations	30/06/2022
Emprunts obligataires	49 577	213	145	291				49 936
Emprunts auprès des étés financiers	204 041	256 061	190 596	314	67		-22 858	247 029
<b>Emprunts non courants</b>	<b>253 618</b>	<b>256 274</b>	<b>190 741</b>	<b>605</b>	<b>67</b>		<b>-22 858</b>	<b>296 965</b>
Emprunts auprès des étés financiers	16 773	239	7 259		6		22 531	32 290
<b>Emprunts courants</b>	<b>16 773</b>	<b>239</b>	<b>7 259</b>	<b>0</b>	<b>6</b>		<b>22 531</b>	<b>32 290</b>
Concours bancaires courants	452	6 468						6 920
<b>Total</b>	<b>270 843</b>	<b>262 981</b>	<b>198 000</b>	<b>605</b>	<b>73</b>		<b>-327</b>	<b>336 175</b>

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés au 30 juin 2022.

Les autres variations correspondent principalement aux reclassements des dettes de location - financement (IAS 17) en obligations locatives (IFRS 16).

### 6.10.2. Evolution des dettes financières

Le groupe a réalisé une opération de refinancement de sa dette à travers le renouvellement par anticipation de son crédit syndiqué.

La maturité des tranches du contrat de crédits est désormais fixée à 3 ans avec deux années potentielles supplémentaires à la main des prêteurs. Le Groupe a formulé le 13 octobre 2022 une demande d'extension du terme du crédit de deux ans auprès de l'agent du crédit.

Le montant de la 1<sup>ère</sup> tranche amortissable est fixé à 25 m€ et celui de la seconde tranche remboursable in fine s'élève à 170 m€ contre 50 m€ auparavant.

En parallèle, le groupe a réduit la taille de son crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) de 140 à 60 m€ avec cependant la possibilité de mobiliser si nécessaire 20 m€ supplémentaires à travers une clause d'accordéon. Au 30 juin 2022 le groupe a utilisé 57,5 m€ sur sa ligne de crédit renouvelable (RCF).

Le Groupe a sollicité auprès de son pool de prêteurs l'extension de son contrat de crédits pour la ligne accordéon de 20 millions d'euros. Au regard des performances délivrées et de l'ensemble des arguments soulevés auprès du pool bancaire, ce dernier a confirmé le 21 juillet 2022 cette extension et l'a complétée d'une capacité additionnelle de 10 millions d'euros, portant ainsi la capacité de tirage additionnelle à 30 millions d'euros.

La marge appliquée à ces facilités de crédit sera fonction du ratio de levier du groupe mais également du respect d'indicateurs RSE définis à partir des piliers de la stratégie du Groupe Bastide en matière d'ESG. Le mécanisme d'indexation mis en place permettra d'ajuster la marge sur son taux d'emprunt à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

Conformément à la norme IFRS 9, ce refinancement est assimilé à une extinction de l'ancienne dette et souscription d'une nouvelle.

### 6.10.3. Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivants :

en milliers d'euros	Total	1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	49 936		49 936	
Emprunts auprès des étés financiers	279 318	32 289	247 029	
Concours bancaires courants	6 920	6 920		
<b>Dettes financières</b>	<b>336 175</b>	<b>39 209</b>	<b>296 965</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 133	22 133		
<b>Endettement net ( hors IFRS 16)</b>	<b>314 042</b>	<b>17 076</b>	<b>296 965</b>	
Dette locative IFRS 16	83 059	16 739	43 624	22 696
<b>Endettement net ( après IFRS 16)</b>	<b>397 100</b>	<b>33 815</b>	<b>340 589</b>	<b>22 696</b>

Au 30 juin 2022, la part variable et la part fixe des emprunts se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Taux fixe	19 %	29 %
Taux variable swapé	49 %	14 %
Taux variable	30 %	58 %
<b>Dettes financières</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor 3 mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe adossée à des clauses de step-up/step-down traduisant la performance du Groupe sur ses indicateurs RSE.

Toute baisse de l'Euribor 3 mois n'aurait pas d'incidence sur le coût de l'endettement du groupe compte tenu de l'application des clauses de floor.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor 3 mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 0,9 millions d'euros.

NB : calculé en appliquant au montant moyen du CRD variable \* euribor moyen + 100 points de base.

### 6.10.4. Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

La société a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire. Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoit notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,2 au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2022.

Le ratio de levier pourra être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée au cours des périodes de test se terminant le 31 décembre 2022 et/ou le 30 juin 2023, sous réserve que le ratio de levier soit toujours strictement inférieur à 4. Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16. A la date du 30 juin, le covenant en vigueur est respecté.

Par ailleurs, chacune des marges pourra être ajustée (Bonus / Malus) sur la base des KPI RSE définies dans le contrat de syndication.

S'ajoutent à cette dette bancaire syndiquée deux emprunts obligataires (EUROPP) pour un montant total de 50 millions d'euros. Ces deux emprunts obligataires sont à taux fixe.

Le reste des emprunts bancaires sont souscrits auprès de banques françaises majeures sous format bilatéral sans condition de covenants.

### 6.10.5. Obligations locatives (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2021	Impact Retraitement décision IFRIC IFRS 16	Reclassement	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Autres variations	30/06/2022
Obligations locatives non courantes	71 697			10 747		342	54	-16 520	66 321
<b>Obligations locatives non courantes</b>	<b>71 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 747</b>	<b>0</b>	<b>342</b>	<b>54</b>	<b>-16 520</b>	<b>66 321</b>
Obligations locatives courantes	15 074				14 866		10	16 520	16 738
<b>Obligations locatives courantes</b>	<b>15 074</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 866</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>16 520</b>	<b>16 738</b>
<b>Total</b>	<b>86 772</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 747</b>	<b>14 866</b>	<b>342</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>83 059</b>

### 6.11. Passifs courants et non courants

Les passifs courants et non courants se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>63 794</b>	<b>64 986</b>
Dettes sociales et fiscales	35 760	30 914
Compléments de prix sur croissances externes	5 217	11 350
Autres dettes	13 997	15 680
<b>Autres passifs courants et non courants</b>	<b>54 974</b>	<b>57 944</b>
<b>Total</b>	<b>118 768</b>	<b>122 930</b>



L'évolution des compléments de prix s'explique principalement par les compléments de prix versés sur les acquisitions des exercices précédents.

Les dates de règlement de ces compléments de prix s'échelonnent jusqu'en 2024.

## 6.12. Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

En milliers d'euros	30/06/2021	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variations de périmètre	Variation du taux de change	Autres mouvements	30/06/2022
Stocks et en-cours	42 887	7 147	-694	2 048	376	-3 298	48 466
Clients et comptes rattachés	54 274	11 265	584	1 886	111	-101	68 019
Fournisseurs et comptes rattachés	-64 986	3 782		-2 582	-47	40	-63 794
Autres créances et dettes	-16 954	6 774	9	-7 924	-559	9 020	-9 634
<b>BFR</b>	<b>15 221</b>	<b>28 967</b>	<b>-101</b>	<b>-6 572</b>	<b>-119</b>	<b>5 661</b>	<b>43 057</b>

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ».

Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement à la variation des autres composants du BFR non liés à l'activité tels que les comptes courants, les compléments de prix et les dettes et créances fiscales.

## 6.13. Produits

### 6.13.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Ventes	214 927	223 172
Prestations de services et location	253 373	220 901
<b>Total</b>	<b>468 300</b>	<b>444 073</b>

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Assistance Respiratoire	134 800	113 797
Nutrition-Perfusion	119 900	100 279
Maintien à Domicile	213 600	229 997
<b>Total</b>	<b>468 300</b>	<b>444 073</b>

Les activités exercées dans chaque secteur opérationnel peuvent être décrites de la façon suivante :

- Assistance Respiratoire : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée de nature respiratoire et nécessitant un traitement médicalisé de la pathologie ;
- Nutrition – Perfusion : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée impliquant un traitement par perfusion (chimiothérapies, antibiothérapie, antidouleurs, nutrition parentérale...), par intubation (nutrition entérale) ou la régulation de l'insulinothérapie par pompe ;
- Maintien à domicile : produit des activités de négoce ou de prestations de services sur les articles de handicap et de maintien à domicile (fauteuils roulants, soulève malade, lits médicalisés, produits d'hygiène et d'incontinence).

La ventilation par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Ventes	214 927	223 172
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	40 574	23 254
Prestations et location	253 373	220 901
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	40 406	28 665
<b>Total</b>	<b>468 300</b>	<b>444 073</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Bastide innovation
- Dorge Medic ;
- Dyna Médical ;
- Sodimed ;
- Bimeda ;
- Promefa
- Bastide Medical Ibersalud ;
- Bastide Devco ;
- Baywater ;
- Intus
- Neumotec
- Keylab
- Airmedical Products
- Medpro

## 6.14. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	-1 127	604
Autres produits opérationnels non courants	6 297	1 021
Autres charges opérationnelles non courants	-11 514	-10 303
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>-6 344</b>	<b>-8 678</b>

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2022 :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	-1 127	-1 844
Coûts d'intégration et de cession	-766	-175
Plus et moins-values de cession	-81	-1 108
Frais de restructuration	-1 079	-1 192
Litiges	-1 327	-538
Dons	-162	-1 928
Autres	-1 802	-1 893
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>-6 344</b>	<b>-8 678</b>

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

## 6.15. Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts sur emprunts	-8 335	-7 147
Intérêts sur obligations locatives (IFRS 16)	-1 869	-1 758
Autres		
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-10 204</b>	<b>-8 905</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-10 204</b>	<b>-8 905</b>

## 6.16. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	1 241	1 088
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 241</b>	<b>1 088</b>
Dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	-2 575	-317
<b>Autres charges financières</b>	<b>-2 575</b>	<b>-317</b>
<b>Total</b>	<b>-1 334</b>	<b>771</b>

## 6.17. Impôts sur le résultat

### 6.17.1. Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Impôts exigibles	3 601	5 407
Impôts différés	2 327	416
<b>Total</b>	<b>5 928</b>	<b>5 822</b>

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis ;
- SB Formation ;
- Bastide Franchise ;
- Centre de Stomathérapie ;
- Diabvie ;
- Bastide Innovation
- AB2M
- Air + Santé
- APNEA Médical
- Assistance Technique Santé
- Bastide Groupe
- Bordo<sup>2</sup> Médical
- Bourgogne Perfusion Dispositifs Médicaux
- BR Savoies

- Lorair
- Cica Plus
- Dynavie
- Expresspoly
- Hospitalisation à Domicile 13
- Humanair Médical
- Insudom
- Ipad Médical
- Médical Plus
- Medsoft
- Omnidom
- Ouest Médical R
- Santelynes
- Service Oxygène
- Sphère Santé
- TCM Pharma
- Up To Date
- Service Oxygène 31

### 6.17.2. Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Impôt différé actif	3 735	3 735
Impôt différé passif	2 928	2 086
Impôt différé net	807	1 649

### 6.17.3. Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	14 326	14 347
Charge d'impôt comptabilisée	5 928	5 822
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>20 254</b>	<b>20 169</b>
Taux d'impôt	27.50 %	28.00 %
Charge d'impôt théorique	5 570	5 647
Eléments de rapprochement :		
Impact des sociétés mises en équivalence		
Différences permanentes	357	178
Opérations de consolidation non fiscalisées	621	1 061
Résultat des sociétés transparentes fiscalement		
Incidence des crédits d'impôts	-305	-1 156
Non activation des déficits reportables		
Incidence du CICE		
Incidence de la CVAE	1 404	429
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale		
Imposition à un taux différencié	-327	-15
Autres	-1 392	-322
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>175</b>

### 6.18. Information par secteur opérationnel

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 6.13.1 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

### 6.19. Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

## 6.20. Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire.

En milliers d'euros	Montant brut
Etablissements de crédit	446

## 6.21. Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- Concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe négocie son financement à travers une dette syndiquée. Le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidité à court et moyen terme.
- Concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 6.10.3 de la présente annexe précise la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

## 6.22. Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2022, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

### 6.22.1. Litiges commerciaux

Un litige commercial concernant la société CICA PLUS est à signaler.

En effet, les sociétés SUITE DE SOINS RESEAU, SUITE DE SOINS, WORLDICAL et STUDIO SANTE RESEAU ont assigné le 4 novembre 2014 les sociétés CICA PLUS et ALCYNA MEDICAL ainsi que leurs associés/ dirigeants en contrefaçon et concurrence déloyale.

Le Tribunal Judiciaire de Lyon a, aux termes d'un jugement du 8 février 2022, condamné la société CICA PLUS à payer la somme de 178 420 euros (dont 166 560 euros in solidum), dépens de l'instance et frais de publication en sus.

La convention de garantie de passif, consentie au profit de la société Bastide Le Confort Médical dans le cadre de l'acquisition de la société CICA PLUS, a été mise en œuvre

### 6.22.2. Autres litiges

Néant

### 6.22.3. Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe a sollicité auprès de son pool de prêteurs l'extension de son contrat de crédits pour la ligne « uncommitted » de 20 millions d'euros. Au regard des performances délivrées et de l'ensemble des arguments soulevés auprès du pool bancaire, ce dernier a accordé le 21 juillet 2022 cette extension en convertissant la ligne sous le format « committed » et complétant celle-ci d'une capacité additionnelle de 10 millions d'euros, portant ainsi la capacité de tirage additionnelle à 30 millions d'euros.

Le Groupe a, par ailleurs, formulé le 13 octobre 2022 une demande d'extension du terme du crédit de deux ans auprès de l'agent du pool.

Depuis la clôture, la Société a procédé aux acquisitions suivantes :

- acquisition de la société de la 4S e-MED à hauteur de 100 % le 3 octobre 2022. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire dans la région du Grand Est.
- acquisition de 100 % du Groupe PROBACE, lequel exerce son activité dans le domaine de la perfusion.
- acquisition de 51 % de la société Genium SRL, laquelle exerce son activité dans le domaine de la vente Web de matériel respiratoire en Italie.

## 6.23. Opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	Nature de la prestation	30/06/2022	30/06/2021
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	80	87
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	144	150
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	111	112
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	160	180
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	0	56
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	0	44
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	162	171
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	62	69
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	63	78
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	43	47
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	292	308
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	20	21
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	25	29
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	234	260
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	59	63
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	92	99
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	70	83
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	71	78
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	53	60
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	95	111
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	109	122
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	53	56
SCI BASTIDE Toulouse Harmonie	Location immobilière	48	58



en milliers d'euros	Nature de la prestation	30/06/2022	30/06/2021
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	71	79
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	72	81
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	320	339
SCI BASTIDE Limonest	Location immobilière	38	55
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	71	78
SCI BASTIDE GARONS	Location immobilière	321	329
SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	141	157
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	32	36
SCI FMF LONS	Location immobilière	70	70
SCI BASTIDE ST CONTEST	Location immobilière	41	56
SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES	Location immobilière	938	1 096
SCI FPS IFS	Location immobilière	26	26
SCI FPS COURNON	Location immobilière	68	80
SCI FPS DOLE	Location immobilière	18	20
SCI FPS ST GEORGE DE DIDONNES	Location immobilière	18	3
SCI FMF Quetigny	Location immobilière	48	24
SCI FMF Cholet	Location immobilière	54	41
SAS FDP NIMES	Location immobilière	16	0
SCI F&D LIFFRE	Location immobilière	13	0
FPS SIN LE NOBLE	Location immobilière	6	0
SARL AE Corp, SARL Prométhée, OSEAS	Direction Opérationnelle	2 568	2 379
<b>Total</b>		<b>6 996</b>	<b>7 294</b>

## 6.24. Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
Rémunération et avantages en nature	365	522
Autres avantages à court terme		
<b>Total avantages à court terme</b>	<b>365</b>	<b>522</b>
Indemnités de fin de contrat		
Paiement fondé sur des actions		
Autres avantages à long terme		
<b>Total avantages à long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>522</b>

## 6.25. Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

	30/06/2022	30/06/2021
Cadres	540	468
Employés	2 835	2 571
<b>Total</b>	<b>3 375</b>	<b>3 039</b>

## 6.26. Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
AB2M	Caissargues (30), France	451 224 943	100%	100%	IG
DOMAIR SANTE VAL DE LOIRE (AD MEDI +)	Caissargues (30), France	892,338,914	80 %	80 %	IG
AFPM Holding	Lausanne, Suisse	CHE-104.442.573	100 %	100 %	IG
AIR + SANTE	Nîmes (30), France	453,841,512	100 %	100 %	IG
AIRMEDICAL PRODUCT	Barcelone, Espagne	B86081429	100 %	100 %	IG
AIXPER'F	Les Milles (13), France	501 934 475	100%	87%	IG
ALVEOLAIR	Fonsorbes (31), France	494,839,632	92 %	92 %	IG
ANISSA PATISSERIE	Caissargues (30), France	839 956 596	55%	55%	IG
APNEA MEDICAL	Messein (54), France	491 888 392	100%	100%	IG
ARAMIS	Artigues-près-Bordeaux (33370), France	883,829,236	60 %	48 %	IG
ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	Caissargues (30), France	447,745,936	100 %	100 %	IG
B2R	Caissargues (30), France	819,339,623	85 %	85 %	IG
BASTIDE DEVCO Ltd	Londres, Royaume-Uni	11,038,585	96 %	96 %	IG
BASTIDE FRANCHISE	Caissargues (30), France	498,615,640	100 %	100 %	IG
BASTIDE GROUPE	Caissargues (30), France	839,010,444	100 %	100 %	IG
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	Londres, Royaume-Uni	10,404,347	100 %	100 %	IG
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Caissargues (30), France	305,635,039	100 %	100 %	SM
BASTIDE MEDICAL IBERSALUD	Sta Perpetua de Mogoda (Barcelone), Espagne	B66964123	51 %	51 %	IG
BASTIDE MEDICAL SUISSE	Lausanne, Suisse	CHE-101.791.445	100 %	100 %	IG
BASTIDE TUNISIE	Tunis, Tunisie	B01101842017	49 %	49 %	MEE
BAYWATER HEALTHCARE UK	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8,425,363	100 %	96 %	IG
BCG	Gallargues le Montueux (30), France	812,348,878	70 %	42 %	IG
BFC MEDICAL	Talant (21), France	790,608,855	100 %	100 %	IG
BIMEDA	Bachenbülach, Suisse	CHE-107.959.306	100 %	100 %	IG
BORDO2 MEDICAL	Le Haillan (33), France	391,349,768	100 %	100 %	IG
BUSINESS ON THE GO	Manchester, Royaume-Uni	8,563,213	100 %	100 %	IG

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
LORAIR (CARDAIR)	Metz (57), France	539 275 578	100%	100%	IG
CENTRE DE STOMATHERAPIE	Toulouse (31), France	312,367,824	100 %	100 %	IG
CICA PLUS	Caissargues (30), France	799,289,327	100 %	100 %	IG
CICADUM	Caissargues (30), France	528,384,043	51 %	51 %	IG
CONFORTIS	Caissargues (30), France	342,086,915	100 %	100 %	IG
CORSICA SANTE	Vallecalle (20), France	818,245,300	63 %	63 %	IG
DIAB Santé	Gallargues le Montueux (30), France	790,199,111	60 %	60 %	IG
DIABVIE	Caissargues (30), France	821,068,657	100 %	100 %	IG
DOM'Air	Caissargues (30), France	478,148,752	80 %	80 %	IG
DORGE MEDIC	Jemeppe-sur-Sambre, Belgique	0443 678 988	100%	100%	IG
DYNA MEDICAL	Abrest (03), France	455,935,038	100 %	100 %	IG
DYNAVIE	Montrouge (92), France	530,924,950	100 %	100 %	IG
ENTEDOM	Epinal (88), France	433,848,694	100 %	100 %	IG
EXPERF AQUITAINE	Canéjan (33), France	753 104 017	100%	87%	IG
EXPERF CENTRE	Rochecorbon (37), France	844,553,339	80 %	69 %	IG
EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON	Pérols (34), France	522 237 866	100%	87%	IG
EXPERF NORD	Lesquin (59), France	804 567 857	100%	87%	IG
EXPERF NORS EST	Pont-a-Mousson (54), France	888,831,724	100 %	87 %	IG
EXPERF PACA	Cuers (83), France	528 316 128	100%	87%	IG
EXPERF RHONE ALPES	Champagne-au-Mont d'Or (69), France	539 158 766	100%	87%	IG
EXPERF VAUCLUSE DROME	Avignon (84), France	753 159 458	100%	87%	IG
EXPRESSPOLY	Marseille (13), France	838,040,145	99 %	99 %	IG
FB CONSULT	Sèvres (92), France	520,298,571	100 %	100 %	IG
HOSPITALISATION A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	409,050,523	100 %	100 %	IG
HUMAN'AIR MEDICAL	Couëron (44), France	448 980 300	100%	100%	IG
INTUS HEALTHCARE LTD	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	5,269,182	100 %	96 %	IG
IPAD MEDICAL	Saint Thibery (34), France	539,161,000	100 %	100 %	IG
KEYLAB MEDICALSL	Barcelone, Espagne	B61053922	100 %	100 %	IG
LIVRAMEDOM	Paris (75), France	493,055,263	100 %	100 %	IG
MAINTIEN A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	428,902,449	100 %	100 %	IG
MEDICAL PLUS	Baie Mahault (97), France	505,325,746	100 %	100 %	IG
MEDSOFT	Caissargues (30), France	504,933,862	100 %	100 %	IG
NEUMOTECNOLOGIAS SL	Barcelone, Espagne	B61408597	90 %	90 %	IG
NEW MEDICAL CONCEPT	Meyreuil (13), France	514 656 594	87%	87%	IG
OMNIDOM	Marseille (13), France	530,808,377	100 %	100 %	IG
QUEST MEDICAL R	Marly-Le-Roi (78), France	752,468,892	100 %	100 %	IG

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
PRAXIMED	Romanel sur Lausanne, Suisse	CHE-107.030.698	100 %	100 %	IG
PROMEFA	Lausanne, Suisse	CHE-107.455.595	100 %	100 %	IG
SANTELYNES	Orgeval (78), France	494 860 497	100%	100%	IG
SB FORMATION	Caissargues (30), France	750 641 748	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE	Bouc Bel Air (13), France	403,026,586	100 %	100 %	IG
SERVICE OXYGENE 31	Merville (31), France	420,483,158	90 %	90 %	IG
SERVICE OXYGENE LOIRET SO_45	Bouc Bel Air (13), France	883,120,230	70 %	70 %	IG
SERVICE OXYGENE OUEST SO_79	Bouc Bel Air (13), France	852,237,239	80 %	80 %	IG
SODIMED	Romanel sur Lausanne, Suisse	CHE-101.369.804	100 %	100 %	IG
SPHERE SANTE	Sartrouville (78), France	493,342,562	100 %	100 %	IG
TCM Pharma	Caissargues (30), France	448,930,677	100 %	100 %	IG
ULIMED	Abrest (03), France	444,892,277	94 %	94 %	IG
UP TO DATE	Champs-Sur-Marne (77), France	419,952,577	100 %	100 %	IG
UP TO DATE CENTRE	Saint-Priest-Sous-Aixe (87), France	421,522,830	100 %	100 %	IG
ATOUTSOIN	Seichamps (54), France	812,663,631	70 %	61 %	IG
DIAB SANTE ALPES	Grenoble (38), France	894,033,323	76 %	76 %	IG
DIAB SANTE RHONE	Limonest (69), France	893,803,247	76 %	76 %	IG
DISTRIMED	Cuers (83), France	352,004,550	70 %	70 %	IG
HOME RESPI	Le Port Marly (78), France	820,415,032	100 %	100 %	IG
BR CAEN	Caissargues (30), France	890,485,576	90 %	90 %	IG
BR SAVOIES	Caissargues (30), France	890,484,264	95 %	95 %	IG
BR BAYONNE	Caissargues (30), France	890,281,098	75 %	75 %	IG
BR AVEYRON	Caissargues (30), France	893,848,366	95 %	95 %	IG
BR ALSACE	Caissargues (30), France	893,884,841	100 %	100 %	IG
SAAD Perfusion	Oberhausbergen (67), France	539,678,979	100 %	100 %	IG
CARE Service	Avignon (84), France	902,067,289	51 %	51 %	IG
MAXICARE	Palaiseau (91), France	849,620,026	70 %	70 %	IG
Medpro Respiratory Care	Canada		100 %	100 %	IG
Healthy Heart Sleep Company Inc.	Canada		100 %	100 %	IG
SELENIS SANTE	Caissargues (30), France	900,719,659	100 %	100 %	IG
CORSICA SANTE 2A	Biguglia (20), France	885,306,258	80 %	50 %	IG
EXPERF ALSACE	Niederhausbergen (67), France	913,176,350	90 %	78 %	IG
BASTIDE CANADA HOLDING	Canada		100 %	100 %	IG
CORSIMED	Caissargues (30), France	848,830,386	63 %	63 %	IG
B2 (INSUDOM)	Caissargues (30), France	892,281,791	51 %	51 %	IG

## 6.27. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	KPMG				DELOITTE				EY			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2021
<b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b>												
- Émetteur	75	95	37 %	58 %	68	95	69 %	79 %	75	0	100 %	0 %
- Filiales intégrées globalement	87	60	43 %	37 %	31	25	31 %	21 %	0	0	0 %	0 %
<b>Prestations et diligences directement liées</b>												
- Émetteur	40	9			0	0	0 %		0		0 %	
<i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</i>												
<i>Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes</i>	40	9							0			
<i>Autres</i>												
- Filiales intégrées globalement		0	0.00 %	0.00 %		0	0.00 %	0.00 %		0	0.00 %	0.00 %
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>164</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>99</b>	<b>120</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice clos le 30 juin 2022

À l'assemblée générale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "5.3.1. Correction d'erreurs" de l'annexe des comptes consolidés qui expose la correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations de la société Bastide le Confort Médical.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Evaluation des goodwill

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill, affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) concernées. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 218 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur en réalisant des tests de dépréciation au niveau de chaque UGT.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des goodwill et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.  Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :
A la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de multiples usuels de transactions observés sur des entités d'activité et de taille similaires, appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.	<ul style="list-style-type: none"><li>le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des UGT auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;</li><li>la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes consolidés, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;</li><li>la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;</li><li>l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.</li></ul>
Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.	<ul style="list-style-type: none"><li>Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 4.4, 6.1.3 et 6.1.4 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.</li></ul>
Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.	
Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 4.4, 6.1.3 et 6.1.4 des notes annexes aux états financiers consolidés.	
La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représente un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du multiple d'EBITDA appliqué, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.	

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le



rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### **Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. Par l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG SA, du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE & Associés et du 15 décembre 2021 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2022, le cabinet KPMG SA était dans la huitième année de sa mission sans interruption, le cabinet DELOITTE & Associés dans la cinquième année et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la première année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

### Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 28 octobre 2022

**KPMG SA**

**Nicolas Blasquez**

Associé

Paris, le 28 octobre 2022

**DELOITTE & Associés**

**Jean-Yves Morisset**

Associé

Lyon, le 28 octobre 2022

**ERNST & YOUNG Audit**

**Lionel Denjean**

Associé

## VI – ETATS FINANCIERS SOCIAUX ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort.Prov.	30/06/2022	30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	12 562 586	7 347 897	<b>5 214 689</b>	2 866 009
Fonds commercial	2 752 732	250 332	<b>2 502 400</b>	2 518 960
Autres immobilisations incorporelles		6 405 354	<b>6 405 354</b>	7 596 880
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	26 502 041	19 107 709	<b>7 394 332</b>	8 143 252
Installations techniques, matériel, outillage	203 384 456	139 766 198	<b>63 618 258</b>	63 414 436
Autres immobilisations corporelles	7 853 922	6 513 711	<b>1 340 211</b>	1 430 537
Immobilisations en cours		1 881 899	<b>1 881 899</b>	2 221 920
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations parmise en équivalence		222 027 903	<b>222 027 903</b>	176 176 446
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		323 810	<b>323 810</b>	413 171
Prêts		1 910 560	<b>1 910 560</b>	1 711 909
Autres immobilisations financières	4 083 630	150 000	<b>3 933 630</b>	3 949 402
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>489 688 892</b>	<b>173 135 847</b>	<b>316 553 045</b>	<b>270 442 921</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements		130 583	<b>130 583</b>	173 273
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	28 916 517	1533 682	<b>27 382 835</b>	28 559 712
Avances et acomptes versés sur commandes		2076 906	<b>2 076 906</b>	1 504 148
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	35 762 464	808 183	<b>34 954 281</b>	31 256 806
Autres créances		117 391 919	<b>117 391 919</b>	85 710 205
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)		15	<b>15</b>	15
Disponibilités		7 152 808	<b>7 152 808</b>	13791923
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance		1 479 610	<b>1 479 610</b>	600 337
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>192 910 822</b>	<b>2 341 865</b>	<b>190 568 957</b>	<b>161 596 417</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif		608 577	<b>608 577</b>	29 721
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>683 208 292</b>	<b>17 5477 712</b>	<b>507 730 579</b>	<b>432 069 058</b>

## Bilan – Passif

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 3 309 984)	3309 984	3306 789
Primes d'émission, defusion, d'apport	9465 654	9465 654
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	330679	330598
Réserves statutaire sou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés.Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	33411612	33414807
Report à nouveau	9398 962	2453 282
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-345103</b>	<b>8918 314</b>
Subventions d'investissement Provisions réglementées	5 419 012	4752 295
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60 990 799</b>	<b>62 641 738</b>
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	2 592 577	472 000
Provisions pour charges	867 144	380 745
<b>PROVISIONS</b>	<b>3 459 721</b>	<b>852 745</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	50 000 000	50 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280 603 096	212 972 978
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	45 987 659	33 818 051
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	393 839	516 828
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 242 171	50 161 964
Dettes fiscales et sociales	18 568 925	16 827 934
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 539 802	4 124 850
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>442 335 492</b>	<b>368 422 604</b>
Ecarts de conversion passif	944 567	151 971
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>507 730 579</b>	<b>432 069 058</b>

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de marchandises	106 844 740	9 819 564	116 664 304	125 496 338
Production vendue de biens				
Production vendue de services	133 116 932		133 116 932	151 027 202
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>239 961 672</b>	<b>9 819 564</b>	<b>249 781 236</b>	<b>276 523 541</b>
Production stockée				
Production immobilisée			3 460 847	3 610 663
Subventions d'exploitation			143 172	26 682
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 365 887	2 270 648
Autres produits			2 000 175	883 899
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>260 751 317</b>	<b>283 315 432</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			90 183 883	95 468 815
Variation de stock (marchandises)			-1 601 251	13 202 248
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 516 848	1 084 780
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-374 022	41 544
Autres achats et charges externes			72 223 435	75 378 006
Impôts, taxes et versements assimilés			3 148 169	3 307 903
Salaires et traitements			46 285 948	46 863 833
Charges sociales			13 879 876	15 303 310
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 372 914	24 424 083
Sur immobilisations : dotations aux dépréciation				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 386 663	1 356 447
Dotations aux provisions			680 569	107 654
Autres charges			1 992 165	892 506
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>256 695 198</b>	<b>277 431 128</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>4 056 119</b>	<b>5 884 304</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			10 626 152	9 952 148
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				26 142
Autres intérêts et produits assimilés			20 912	62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				1 274 011
Différences positives de change			303 414	777 810
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>10 950 478</b>	<b>12 030 173</b>

Rubriques	France	Exportation	30/06/2022	30/06/2021
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			608 577	80 000
Intérêts et charges assimilées			8 021 993	7 201 893
Différences négatives de change			1 282 872	835 616
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>9 913 442</b>	<b>8 117 509</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 037 036</b>	<b>3 912 664</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>5 093 156</b>	<b>9 796 967</b>

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 056 720	2 695
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 004 971	345 972
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	177 587	203 000
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 239 278</b>	<b>551 667</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 812 273	686 763
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 625 534	1 658 349
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 244 304	965 936
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 682 111</b>	<b>3 311 048</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-9 442 833</b>	<b>-2 759 381</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-4 004 574	-1 880 728
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>276 941 074</b>	<b>295 897 272</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>277 286 177</b>	<b>286 978 958</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-345 103</b>	<b>8 918 314</b>

## Annexe

### 1. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

#### 1.1. Présentation de la société

Bastide Le Confort Médical est spécialisée dans la vente et la location de matériel médical pour les particuliers et les professionnels de santé. Les produits Bastide favorisent l'autonomie, la mobilité, la sécurité et le maintien à domicile d'une personne âgée, senior ou handicapée.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 est de 507 730 579 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de : 345 103 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 1.2. Faits marquants de la société

- **Convention d'animation**

Une convention d'animation unit la société avec B Finances & Participations, holding animatrice du Groupe depuis le 15 décembre 2021. Cette convention vise à délivrer diverses évaluations d'options stratégiques, financières, commerciales ou opérationnelles et assurer la coordination de la politique générale du Groupe Bastide incluant l'ensemble de ses participations. Outre le Président- Directeur Général, trois collaborateurs contribuent à l'activité de B Finances & Participations.

- **Restructuration dette syndiquée**

La société Bastide le Confort Médical a réalisé une opération de refinancement de sa dette à travers le renouvellement par anticipation de son crédit syndiqué.

La maturité des tranches du contrat de crédits est désormais fixée à 3 ans avec deux années potentielles supplémentaires à la main des prêteurs.

Le montant de la 1<sup>ère</sup> tranche amortissable est fixé à 25 m€ et celui de la seconde tranche remboursable in fine s'élève à 170 m€ contre 50 m€ auparavant.

En parallèle, le groupe a réduit la taille de son crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) de 140 à 60 m€ avec cependant la possibilité de mobiliser si nécessaire 20 m€ supplémentaires à travers une clause d'accordéon.

Au 30 juin 2022 le groupe a utilisé 57,5 m€ sur sa ligne de crédit renouvelable (RCF).

La marge appliquée à ces facilités de crédit sera fonction du ratio de levier du groupe mais également du respect d'indicateurs RSE définis à partir des piliers de la stratégie du Groupe Bastide en matière d'ESG. Le mécanisme d'indexation mis en place permettra d'ajuster la marge sur son taux d'emprunt à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

- **Effet Covid**

La pandémie de COVID-19, déclarée depuis le 11 mars 2020, a vu ses effets s'estomper sur le niveau d'activité globale du Groupe Bastide au 30 juin 2022.



Les activités de prestations de services du groupe retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire, tandis que l'activité de maintien à domicile recule de 7.2 % en comparaison de l'exercice 2020/2021 qui avait bénéficié d'un effet Covid-19 favorable du fait de la vente d'équipements de protection individuelle (EPI), ces derniers affichant en conséquence une baisse des ventes de près de 75 % sur l'exercice.

#### • Attribution d'action gratuites

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions de préférence sous conditions de présence dans la société à l'issue de deux plans :

- 26 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 100 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2023.
- 1 800 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 3 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2025.

Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du Groupe non significatif.

#### • Correction d'erreurs

La société Bastide le confort Médical a procédé à une correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations de la société Bastide le confort médical.

Le montant de ces corrections a été identifié à l'ouverture de l'exercice (soit au 01/07/2021).

La société ne disposant pas des moyens d'estimer les incidences financières à l'ouverture de la période précédente (soit au 01/07/2020), aucune modification au titre du bilan au 30/06/2021 n'a été apportée.

Ces corrections ont conduit à minorer le poste des stocks de 3 millions d'euros et le poste des immobilisations de 3,4 millions d'euros, l'incidence totale négative de 6,4 millions d'euros ayant été portée dans les charges exceptionnelles de l'exercice.

La comparabilité des états financiers dans leur ensemble n'est pas affectée par ces erreurs, notamment au regard de l'incidence limitée sur les agrégats d'ensemble des postes de bilan affectés.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

### Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement comptable ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### 2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

AAI Constructions : Linéaire – 5 à 10 ans

Matériel et outillage : Linéaire – 3,5 à 14 ans

Matériel de transport : Linéaire – 5 ans

Matériel et Mobilier de bureau : Linéaire – 3 à 5 ans

Dans le cadre de la maintenance de son parc de matériel médical mis en location, la société réalise des opérations visant à prolonger la durée de vie des dispositifs. Dans le cadre de cette activité, elle engage des charges de personnel et des frais de structure.

Les frais engagés dans le cadre de la prolongation de la durée de vie de ces matériels sont constatés en production immobilisée dans les comptes annuels et sont amortis sur une durée de 3 ans et demi en moyenne.

Le montant de la production immobilisée constaté au cours de l'exercice s'élève à 3 460 847 euros et les dotations aux amortissements à 3 782 440 euros.

La mise en place d'une unité de maintenance du parc locatif et l'observation faite sur l'état du parc de lits médicalisés et de son ancienneté moyenne ont conduit le groupe à reconsidérer la durée d'amortissement de ce type de dispositifs médicaux. Cette durée est fixée à 14 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds commerciaux sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges

### 2.3. Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels et/ou à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA. Une dépréciation à la clôture est constatée si la valeur d'utilité déterminée par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

#### **2.4. Autres immobilisations financières**

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer. Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

#### **2.5. Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

#### **2.6. Stocks**

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HT et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat. Les articles n'ayant connus de mouvement depuis plus de deux ans font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### **2.7. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### **2.8. Opérations en devises**

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

#### **2.9. Engagements de retraite**

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel forte en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- la table de mortalité de INSEE 2012 ;
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement ;
- Le taux de charges sociales de 36.50 % pour les cadres et 35 % pour les non cadres.

#### **2.10. Autres provisions**

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement des provisions relatives à des contentieux judiciaires. Le risque est apprécié par la direction générale, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles

#### **2.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle. Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

#### **2.12. Emprunts et dettes financières**

La société a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire. Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoit notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,2 au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2022.

Le ratio de levier pourra être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée au cours des périodes de test se terminant le 31 décembre 2022 et/ou le 30 juin 2023, sous réserve que le ratio de levier soit toujours strictement inférieur à 4. Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16. A la date du 30 juin, le covenant en vigueur est respecté.

Par ailleurs, chacune des marges pourra être ajustée (Bonus / Malus) sur la base des KPI RSE définies dans le contrat de syndication.

S'ajoutent à cette dette bancaire syndiquée deux emprunts obligataires (EUROPP) pour un montant total de 50 millions d'euros. Ces deux emprunts obligataires sont à taux fixe.

Le reste des emprunts bancaires sont souscrits auprès de banques françaises majeures sous format bilatéral sans condition de covenants.

#### **2.13. Passifs éventuels**

Le processus de recensement et d'identification des litiges est réalisé par :

- Le service Ressources Humaines pour les litiges sociaux,
- Le service Juridique pour les autres litiges.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité du recensement, il est demandé aux responsables des différents services de la société d'informer les services concernés dès qu'ils ont connaissance de litiges et les relations avec les conseils juridiques sont gérées et animées exclusivement par les deux services mentionnés ci-dessus.

La société n'a pas connaissance d'éléments nécessitant la constitution d'une provision dans les comptes.

### 3. Informations complémentaires relatives au bilan

#### FONDS COMMERCIAL & MALIS DE FUSION

Droit au bail	Montant
Droit au bail (Montpellier)	53 357
Droit au bail (Bordeaux)	7 622
Droit au bail (Narbonne)	30 490
Droit au bail (Montauban)	22 867
Droit au bail (Agen)	15 245
Droit au bail (Amiens)	70 375
Droit au bail (Toulon)	15 245
Droit au bail (Pau)	5 685
Droit au bail (Nantes)	76 225
Droit au bail (Mulhouse)	91 469
Droit au bail (Strasbourg)	15 000
Droit au bail (Besançon)	75 000
Droit au bail (Portet sur Garonne)	141 000
Droit au bail (Orange)	15 000
Droit au bail (Evry)	50 000
Droit au bail (Aix)	20 000
Droit au bail (Arles)	75 000
Droit au bail (Le Cannet)	195 716
<b>TOTAL</b>	<b>975 296</b>

Fonds de commerce	Montant
Fds de commerce (Tours)	118 910
Fds de commerce (Lyon Cx)	54 880
Fds de commerce (Vaulx En Velin)	790 351
Fds de commerce (IP Santé MDK)	337 449
Fds de commerce (3AS)	182 093
Fds de commerce (BAB)	121 562
<b>TOTAL</b>	<b>1 605 245</b>

Malis de fusion affectés aux fonds commerciaux	Montant
Fds de commerce (Amiens-Rouen)	834 366
Fds de commerce (Montauban)	434 820
Fds de commerce (Soissons)	154 529
Fds de commerce (Ariège)	691 701
Fds de commerce (Carcassonne)	442 073
Fds de commerce (Lyon Cx)	937 066
Mali technique Scare Assistance	710 298
Mali Fusion AAZ	1 954 703
<b>TOTAL</b>	<b>6 159 556</b>

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre de titres	Nombre	Valeur nominale
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 348 419	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice	7 355 519	0.45 €

#### ACTIONS PROPRES

Nombre de titres	30-Jun-21	Acquisitions	Cessions	30-Jun-22
Contrat de liquidité	8 183	56 537	56 144	8 576
Contrat de rachat	22 102	6 500	-	28 602

#### VARIATION CAPITAUX PROPRES

	30-Jun-22	30-Jun-21
Valeur brute au début de l'exercice	62 641 738	54 732 324
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)	3 195	814
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	-1 972 553	-1 974 836
Autres répartitions	-3 195	-814
Provisions réglementées	666 717	965 936
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	61 335 902	53 723 424
Résultat de l'exercice	-345 103	8 918 314
<b>VALEUR A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>60 990 799</b>	<b>62 641 738</b>



## Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	18 867 398		4 979 889
Terrains			
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	25 579 557		1 039 133
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	198 479 012		26 845 036
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	572 659		1 483 080
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 997 425		501 208
Emballages récupérables et divers	165 756		
Immobilisations corporelles en cours	2 221 920		3 668 616
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>234 016 330</b>		<b>33 537 073</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	176 176 446		47 678 649
Autres titres immobilisés	413 171		219 958
Prêts et autres immobilisations financières	5 811 311		5 453 964
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>182 400 927</b>		<b>53 352 570</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>435 284 654</b>		<b>91 869 532</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>		2 126 614	21 720 672	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		116 649	26 502 041	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.		21 939 592	203 384 456	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		1 468 132	587 607	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		398 073	7 100 560	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		4 008 637	1 881 899	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>27 931 085</b>	<b>239 622 318</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		1 827 192	222 027 903	
Autres titres immobilisés		309 319	323 810	
Prêts et autres immobilisations financières		5 271 085	5 994 189	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>7 407 596</b>	<b>228 345 902</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 465 295</b>	<b>489 688 892</b>	

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>Frais d'établissements et développement</b>				
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	5 885 549	1 718 679	6 000	7 598 229
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 885 549</b>	<b>1 718 679</b>	<b>6 000</b>	<b>7 598 229</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	17 436 305	1 781 093	109 689	19 107 709
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	135 064 577	21 156 915	16 455 293	139 766 198
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	132 106	158 123	149 402	140 827
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 007 540	558 004	358 416	6 207 128
Emballages récupérables, divers	165 657	98		165 756
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>158 806 185</b>	<b>23 654 234</b>	<b>17 072 801</b>	<b>165 387 618</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>164 691 734</b>	<b>25 372 914</b>	<b>17 078 801</b>	<b>172 985 847</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENT DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Differentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception	Differentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres.INC.

**INCORPOREL.**

Terrains

Construct

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

**CORPOREL.**

**Acquis. titre** **844 304** **177 587** **666 717**

**TOTAL** **844 304** **177 587** **666 717**

**Charges réparties sur plusieurs exercices** **Début d'exercice** **Augmentations Dotations** **Fin d'exercice**

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations



## Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 752 295	844 304	177 587	5 419 012
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>4 752 295</b>	<b>844 304</b>	<b>177 587</b>	<b>5 419 012</b>
Provisions pour litiges	472 000	194 170	82 170	584 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		608 577		608 577
Provisions pour pensions, obligations similaires	380 745	486 399		867 144
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		1 400 000		1 400 000
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>852 745</b>	<b>2 689 146</b>	<b>82 170</b>	<b>3 459 721</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	150 000			150 000
Dépréciations stocks et en cours	976 969	3 386 663	2 829 950	1 533 682
Dépréciations comptes clients	898 552		90 369	808 183
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>2 025 521</b>	<b>3 386 663</b>	<b>2 920 319</b>	<b>2 491 865</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 630 561</b>	<b>6 920 113</b>	<b>3 180 076</b>	<b>11 370 598</b>
Dotations et reprises d'exploitation		4 067 232	3 002 489	
Dotations et reprises financières		608 577		
Dotations et reprises exceptionnelles		2 244 304	177 587	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 910 560		1 910 560
Autres immobilisations financières	4 083 630	4 083 630	
Clients douteux ou litigieux	179 563	179 563	
Autres créances clients	35 582 901	35 582 901	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	92 563	92 563	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	9 389	9 389	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	3 792 496	3 792 496	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	6 161 113	6 161 113	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	114 390	114 390	
Groupe et associés	90 222 401	90 222 401	
Débiteurs divers	16 999 567	16 999 567	
Charges constatées d'avance	1 479 610	1 479 610	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 628 182</b>	<b>158 717 623</b>	<b>1 910 560</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	50 000 000		50 000 000	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	8 853 096	8 853 096		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	271 750 000	29 000 000	242 750 000	
Emprunts et dettes financières divers	51 959	51 959		
Fournisseurs et comptes rattachés	43 242 171	43 242 171		
Personnel et comptes rattachés	7 217 974	7 217 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 602 964	3 602 964		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 502 862	6 502 862		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 245 125	1 245 125		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	45 935 700	45 935 700		
Autres dettes	3 933 641	3 933 641		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>442 335 492</b>	<b>149 585 492</b>	<b>292 750 000</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

## Charges et produits constatés d'avance

Rubriques	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 479 610	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>1 479 610</b>	

## Charges à payer

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 916 847
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 770 502
Dettes fiscales et sociales	7 036 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	631 844
<b>TOTAL</b>	<b>20 355 403</b>

## Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	7 318 370
Personnel	
Organismes sociaux	
État	47 307
Divers, produits à recevoir	8 313
Autres créances	8 014 402
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>15 388 392</b>

## 4. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	Export	France	TOTAL
Ventes	9 819 564	106 844 740	116 664 304
Prestations		133 116 932	133 116 932
<b>TOTAL</b>	<b>9 819 564</b>	<b>239 961 672</b>	<b>249 781 236</b>

### TRANSFERT DE CHARGES

Natures de transferts	
Avantages en nature	237 730
Transferts de charges	2 125 668

### CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Nature des charges		Dont ent. liées
- Dotation financières amortissements & provisions	608 577	
- Intérêts sur emprunts	7 047 446	
- Intérêts comptes courants	550 241	550 241
- Intérêts bancaires	389 744	
- Pertes de change	1 282 872	
- Autres	641	
<b>TOTAL</b>	<b>9 913 442</b>	<b>550 241</b>

Nature des produits		Dont ent. liées
- Reprises de provisions financières		
- Produits de participation	9 725 350	9 725 350
- Revenus de créances	20 912	
- Intérêts comptes courants	900 802	900 802
- Gains de change	303 414	
- Autres produits financiers	0	
<b>TOTAL</b>	<b>10 950 478</b>	<b>10 626 152</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	
- Charges diverses	
- Cession d'immobilisations	2 148 632
- Autres charges	10 289 175
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	2 244 304
<b>TOTAL</b>	<b>14 682 111</b>
Nature des produits	
- Cessions d'immobilisations	2 005 353
- Produits exceptionnels divers	3 056 338
- Reprises sur provisions et transfert de charges	177 587
<b>TOTAL</b>	<b>5 239 278</b>

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 093 156	- 1 407 795	6 500 951
Résultat exceptionnel	- 9 442 833	- 2 596 779	- 6 846 054
Participation			
Résultat comptable	- 4 349 677	- 4 004 574	- 345 103

## CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, SB Formation, et Centre Stomathérapie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Diabvie, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Bastide Innovation, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales AB2M, Air + Santé, Apnea Medical, Assistance Technique Santé, Bastide Groupe, Bordo<sup>2</sup> Médical, Bourgogne Perfusion Dispositifs Médicaux, BR Savoies, Lorair, Cica +, Dynavie, Expresspoly, Hospitalisation à Domicile 13, Humanair Médical, B2, Ipad Medical, Médical Plus, Medsoft, Omnidom, Ouest Medical R, Santelynes, Service Oxygène, Sphère Santé, TCM Pharma, Up To Date et Service Oxygène 31.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

## ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Eléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Eléments entraînant un allègement de la charge future

Natures de éléments	Montants
Dettes provisionnées pour la participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	198 000
<b>TOTAL</b>	

## 5. Autres informations et engagements hors bilan

### DETAIL LOCATIONS VEHICULES

Sur la base des véhicules présents au 30 juin 2022 (données en milliers d'euros)

Redevances payées	Montant
Cumuls des exercices antérieurs	6 295
Montant de l'exercice	3 388
<b>Total</b>	<b>9 683</b>
Redevances restants dues	Montant
A 1 an au plus	2 606
Entre 1 et 5 ans	2 203
A 5 ans au plus	0
<b>Total</b>	<b>4 809</b>
Valeur des biens	Montant
Valeur brute	20 941
Amortissements antérieurs	13 583
Amortissements de l'exercice	3 955
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>3 403</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Cautions sur biens immobiliers pris en location : 1 535k

Cautions sur machines à affranchir : 2k

Cautions sur cartes carburant : 1k

Retenues de garantie OSEO : 250k

Retenues de garantie KEYLAB : 650k

Nantissement parts SCI Bastide 2 : 207k

Garantie sur engagement par signatures : 100k

## AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissement de crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit-Bail				
Contrat de Location Simple (Baux commerciaux)	32 913 684	7 797 510	21 204 674	3 911 500
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

## DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION DEVENU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le DIF n'existe plus depuis le 01 Janvier 2015. Ce dispositif a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

## DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

Néant

## REMUNERATION DU DIRIGEANT

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

La rémunération attribuée aux dirigeants, membres des organes d'administration, s'élèvent à 300 k€ sur l'exercice 2021/2022. La rémunération versée s'élève à 176 k€.

## MONTANT DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DES PENSIONS, COMPLÉMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES CONTRACTÉS AU PROFIT DES DIRIGEANTS

Néant

## EFFECTIF MOYEN

Effectifs 2021-2022	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	236	0
Agents de maîtrise	233	0
Employés	1 181	0
<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>0</b>
Effectifs 2020-2021	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	242	0
Agents de maîtrise	261	0
Employés	1 192	0
<b>Total</b>	<b>1 695</b>	<b>0</b>

## SOCIETE CONSOLIDANTE

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
SAS CONFORTIS	1 000	5 019	100	3 584	3 584	-4 457	9 546	2 372	2 589
SAS BASTIDE FRANCHISE	37	1 245	100	37	37	-1 050	3 823	918	700
SAS AB2M	15	1 295	100	2 063	2 063	-520	3 692	315	230
SAS AIR + SANTE	40	1 932	100	7 175	7 175	-1 222	2 421	754	715
SAS CORSICA SANTE	1	649	63	76	76	-293	1 630	312	44
CORSICA SANTE 2A	1	-194	3	0	0	143	5	-170	
SCI BASTIDE 2	2	240	10	0	0	-220	72	71	
SCI BASTIDE 3	2	254	10	133	133	-110	55	52	
SCI BASTIDE 4	2	592	10	0	0	158	79	80	
SAS B2R	30	1 891	85	81	81	-694	3 092	859	255
SAS SB FORMATION	5	-215	100	5	5	288	36	-95	
SARL DOM AIR	40	-871	80	658	658	3 085	5 676	117	
BASTIDE CENTRE DE STOMATHERAPIE	8	956	100	2 172	2 172	-2 271	7 043	156	180
DORGE MEDIC SA	87	1 121	100	3 811	3 811	535	3 629	-200	
DYNA MEDICAL	105	-182	100	1 521	1 521	2 116	6 400	217	
SAS CICA +	10	-332	100	840	840	490	3 057	-107	
SARL CICADUM	20	312	51	450	450	1	2 971	44	
AFPM HOLDING	301	3 180	100	11 303	11 303	2 237	0	592	
SAS ULIMED	54	-153	94	5 696	5 696	4 451	12 527	-47	
SAS DIABVIE	1	-1 073	100	1	1	1 192	97	-257	
SAS DYNAVIE	10	50	100	2 150	2 150	223	1 038	141	
SAS MEDSOFT	14	-383	100	3 318	3 318	875	5 374	-348	
SA BORDO 2 MEDICAL	220	-207	100	1 555	1 555	8	210	-117	
SAS ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	31	6 027	100	14 751	14 751	-3 960	3 185	1 112	1 210
SAS TCM PHARMA	8	3 297	100	17 126	17 126	-3 525	2 658	818	510
BASTIDE TUNISIE	0	0	0	4	4	86	0	0	
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	12	-2 956	100	12	12	36 067	106	-463	
SAS SPHERE SANTE	8	4 982	100	18 097	18 097	-5 399	15 218	968	950
SAS HUMANAIR MEDICAL	53	-81	100	5 000	5 000	1 319	2 959	-304	
SAS APNEA MEDICAL	10	1 329	100	5 500	5 500	-556	2 163	381	495
SAS LORAIR	10	826	100	2 347	2 347	-359	1 587	243	295
SAS SANTELYNES	19	403	100	3 003	3 003	-139	1 209	173	175
SAS NEW MEDICAL CONCEPT - NMC	50	6 143	87	20 394	20 394	-3 799	14 245	807	
SAS SERVICE OXYGENE	74	1 195	100	3 368	3 368	806	3 320	656	400
SAS SERVICE OXYGENE 31	38	1 336	90	4 398	4 398	-498	1 680	388	306
SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13	60	58	100	2 833	2 833	-554	1 009	134	
SAS MAINTIEN A DOMICILE (M.A.D)	8	80	100	1 448	1 448	-242	720	54	
SARL ANISSA PATISSERIE	1	-147	55	1	1	391	574	-3	
SAS BASTIDE GROUPE	500	430	100	500	500	-620	10 829	325	245
SAS FBCONSULT	2	204	100	3 463	3 463	726	1 387	129	
SAS MEDICAL PLUS	1	1 835	100	1 173	1 173	10	2 355	498	71



En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
SAS IPAD MEDICAL	6	582	100	2 187	2 187	174	1 465	77	
SAS OMNIDOM	5	62	100	570	570	157	751	-93	
SAS ENTEDOM	50	1 335	100	4 100	4 100	-621	2 903	288	255
SAS CORSIMED	1	-7	63	1	1	5	0	-3	
SAS BASTIDE INNOVATION	10	-8	100	10	10	0	0	-4	
IBERSALUD (BMI)	319	-69	51	439	439	404	505	-59	
SAS UP TO DATE	11	176	100	1 064	1 064	434	1 989	-104	
SAS EXPRESSPOLY	1	-123	99	5	5	2 385	1 050	24	
SAS SERVICE OXYGENE OUEST	1	0	80	1	1	74	0	-6	
SAS MAXICARE	1	0	70	14 041	14 041	0	0	0	
KEYLAB	60	2 751	100	13 610	13 610	-1 801	8 217	1 955	
NEUMOTEC	8	48	90	350	350	0	621	2	
BOURGOGNE PERFUSION DISPOSITIFS MEDICAUX	20	319	100	1 151	1 151	5	1 591	254	
AIRMEDICAL PRODUCTS	24	3 779	100	4 529	4 529	0	1 507	156	
ALVEOL'AIR	38	0	92	5 885	5 885	-500	0	0	
SAS AIR PUR	30	0	4	1	1	0	0	0	
SAS INTEGRAL SANTE	1	-89	100	1	1	80	0	-89	
LIVRAMEDOM	8	-3 840	100	1 001	1 001	5 584	10 331	-839	
SELENIS	1	10	100	1	1	299	359	10	
BASTIDE SANITARIA ITALIE	0	0	0	10	10	0	0	0	
SANTEM	1	0	100	1	1	0	0	0	
BR MIDI PYRENEES	1	0	100	1	1	-1	0	0	
BR NIMES	1	-1	100	1	1	-1	0	-1	
BR LANGUEDOC ROUSSILLON	1	0	100	1	1	-1	0	0	
BR RHONE	1	0	100	1	1	-1	0	0	
BR PACA	1	0	100	1	1	-1	0	0	
DISTRIMED	40	1 800	70	11 073	11 073	-1 400	6 374	704	
SAAD PERF	150	607	100	2 529	2 529	-700	280	73	
CARE SERVICE	1	0	51	250	250	6 048	0	0	
HOME RESPI	30	146	100	2 761	2 761	0	976	264	
CARBAM	1	0	100	1	1	0	0	0	
OUEST MEDICAL R	2	81	100	629	629	101	449	33	100
BR BAYONNE	1	273	75	1	1	-334	1 936	273	
BR ALSACE	1	-1	100	1	1	0	0	-1	
BR AVEYRON	1	102	95	1	1	-36	912	102	
BR CAEN	1	240	90	1	1	-289	1 749	240	
BR SAVOIES	1	727	95	1	1	-1 054	3 070	727	
B2	1	41	51	1	1	1	60	41	
BASTIDE DIABETE	1	-1	100	1	1		0	0	
BASTIDE HOLDING CANADA	0	0	100	0	0	10 987	0	0	
BASTIDE RESPIRATOIRE	1	-1	100	1	1		0	0	
DIABSANTE ALPES	1	-154	76	1	1	137	0	-154	
DIABSANTE RHONE	1	-132	76	1	1	106	0	-132	
LOIRET SERVICE OXYGENE	1		70	1	1	654	151	-320	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES (EN MILLIERS D'EUROS)

Société	Objet	Charges
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	80
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	144
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	111
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	160
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	162
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	62
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	63
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	43
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	292
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	20
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	25
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	234
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	59
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	92
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	70
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	71
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	53
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	95
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	109
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	53
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	71
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	72
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	320
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	71
SCI BASTIDE GARONS	Location immobilière	321
SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	141
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	32
SCI FMF LONS	Location immobilière	70
SCI BASTIDE ST CONTEST	Location immobilière	41
SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES	Location immobilière	938
SCI FPS IFS	Location immobilière	26
SCI FPS COURNON	Location immobilière	68
SCI FPS DOLE	Location immobilière	18
SCI FMF Quetigny	Location immobilière	48
SCI FMF Cholet	Location immobilière	54
SAS FDP NIMES	Location immobilière	16
SCI F&D LIFFRE	Location immobilière	13
FPS SIN LE NOBLE	Location immobilière	6

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a procédé à une extension de sa ligne RCF prévue au contrat de crédits du 16 novembre 2021 en date du 20 juillet 2022.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 30 juin 2022

À l'assemblée générale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Correction d'erreurs » de la note "1.2 Faits marquants de la société" de l'annexe des comptes qui expose la correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation des titres de participation et des comptes courants débiteurs

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2022 pour un montant net de 222 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans la note « 2.3 Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la situation nette, des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise et/ou à partir de multiples usuels de transactions observés sur des entités d'activité et de taille similaires appliqués à l'agrégat de l'EBITDA.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (éléments historiques et/ou prévisionnels).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des comptes courants débiteurs rattachés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons comparé les situations nettes retenues avec les comptes des entités correspondantes, qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;</li><li>• pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels ou sur un multiple appliqué à l'EBITDA, nous avons :</li><li>• obtenu les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;</li><li>• apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;</li><li>• comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;</li><li>• apprécié si la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.</li><li>• Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances et des comptes courants débiteurs rattachés au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.</li></ul>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

## **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG SA, du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE & Associés et du 15 décembre 2021 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 juin 2022, le cabinet KPMG SA était dans la huitième année de sa mission sans interruption, le cabinet DELOITTE & Associés dans la cinquième année et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la première année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

### **Les commissaires aux comptes**

Montpellier, le 28 octobre 2022

**KPMG SA**

**Nicolas Blasquez**

Associé

Paris, le 28 octobre 2022

**DELOITTE & Associés**

**Jean-Yves Morisset**

Associé

Lyon, le 28 octobre 2022

**ERNST & YOUNG Audit**

**Lionel Denjean**

Associé







Bastide  
*GROUPE*